

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE** : Les budgets économiques en France, par J. Marchal — Les budgets de 1961 et 1962 — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

## LES BUDGETS ECONOMIQUES EN FRANCE \*

par Jean MARCHAL,

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris.

Les budgets économiques sont l'expression d'une comptabilité assez différente de la comptabilité nationale ordinaire. La forme, sans doute, n'est pas modifiée : les budgets économiques sont constitués par un ensemble de comptes en tous points identiques aux comptes rétrospectifs annuellement publiés. Mais les chiffres inscrits dans les diverses rubriques n'expriment pas les résultats acquis d'une année écoulée, mais les prévisions que, sur la base des tendances constatées de l'économie et des décisions prises par les pouvoirs publics, on peut formuler sur les résultats probables de l'année immédiatement à venir <sup>(1)</sup>.

Les budgets économiques font donc partie des études prospectives. Comme l'ensemble de ces études, ils résultent de deux constatations.

Il y a d'abord le fait sur lequel nous avons été l'un des premiers en France à insister <sup>(2)</sup>, que le

budget de l'Etat, par suite de son importance et quelles que soient les tendances doctrinales de ses dirigeants, ne peut plus être neutre et qu'il exerce nécessairement une influence sur l'évolution de la conjoncture : 28 p.c. de la valeur ajoutée par les entreprises non financières entrent dans les caisses de l'Etat ou d'organisations étatiques sous forme d'impôts directs, de cotisations sociales, etc...; 30 p.c. du revenu disponible des ménages leur sont remis par l'Etat ou par des organismes soumis à son contrôle (traitements des fonctionnaires et des salariés des entreprises publiques, prestations sociales, assistance, etc...); le tiers de la formation brute de capital fixe est décidé chaque année par l'Etat. De plus, de multiples règlements étatiques fixent à chaque cellule économique le cadre général de ses décisions <sup>(3)</sup>. Il y a, d'autre part, le fait que, par suite des multiples liaisons existant entre les phénomènes économiques, on ne peut étudier isolément les effets de la politique fiscale ou de la politique douanière ou de la politique agricole, et qu'une recherche d'ensemble est absolument nécessaire.

Au sein des études prospectives, les budgets économiques occupent une place originale : ils correspondent à une prévision d'ensemble des résultats de l'année qui doit suivre immédiatement l'année en cours. Ils se distinguent par là même des plans à moyen ou à long terme qui s'intéressent à des périodes plus longues et à des années plus éloignées. Il s'agit de prévoir les conséquences dans un délai restreint de tendances déjà inscrites dans l'économie et de décisions déjà prises ou qui vont l'être. De ces

(\*) Article tiré d'un ouvrage qui va paraître : *Nouveaux éléments de comptabilité nationale française*, Editions Cujas, 1962.

(1) Sur les budgets économiques, voir l'article de J. Mayer, « Réponses à quelques questions sur les budgets économiques », *Etudes de comptabilité nationale*, n° 2, 1961, p. 3; Ministère des Finances, Service des Etudes Economiques et Financières, *Les comptes de la Nation*, 1960, tome II, annexe A., pp. 47 sq.; le Rapport de A. Malterre « Les comptes économiques des années 1953 et 1954 », *Journal Officiel, Avis et rapports du Conseil Economique*, 8 juillet 1954; le Rapport de A. Barjonet, « Etudes des comptes de la Nation (comparaison des prévisions aux résultats pour les années 1953 à 1960) », *Journal Officiel, Avis et rapports du Conseil Economique et Social*, 19 avril 1961; A. Malinvaud, *La comptabilité nationale*, chap. XIV et XV.

(2) Cf. nos articles « Nature et contenu de l'économie financière », *Revue de Science et de Législation financières*, avril 1940-juin 1946, p. 162 (reproduction de la préface à la thèse de H. Krier), et « Les principes directeurs de la fiscalité », *Recueil critique Dalloz*, 1941, 5<sup>e</sup> cahier, Chronique.

(3) J. Mayer, *op. cit.*, p. 5.

budgets, on peut distinguer deux types : les uns sont, en effet, *purement prévisionnels* et cherchent à déterminer ce qui arrivera en fonction des décisions prises par les pouvoirs publics ; les autres sont *plus spécifiquement prospectifs* et ont pour but d'éclairer les pouvoirs publics sur les conséquences éventuelles d'une décision sur l'opportunité de laquelle ils s'interrogent. Il va de soi que les budgets de ce dernier type sont aussi nombreux qu'il y a de décisions en discussion. Pour l'année 1954, par exemple, outre un budget prévisionnel qui laissait prévoir une stagnation, des budgets prospectifs avaient été établis envisageant la relance de l'économie soit *par une augmentation des salaires nominaux* : on faisait passer le taux d'accroissement annuel de 1,5 à 5 p.c., soit *par une augmentation des investissements privés*, qui était rendue possible par l'octroi de nouveaux moyens financiers.

Le premier budget économique qui ait été établi par les services français était relatif à l'année 1953. D'autres ont suivi pour les années 1954 et 1955. C'étaient alors de simples documents de travail du Ministère des Finances. Ils étaient cependant publiés quelques mois après leur élaboration. Un pas important a été franchi avec le décret du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat. Ce décret décide que le projet de budget devra désormais être accompagné d'un rapport économique et financier, comprenant des comptes prévisionnels, c'est-à-dire un budget économique. Cette procédure a été confirmée par la loi organique du 3 janvier 1959 (art. 32). Il s'agit à la fois de déterminer les effets sur l'ascension de la vie économique des dispositions contenues dans la loi de finances, dont le caractère nécessaire d'instrument d'action économique est maintenant reconnu, et, simultanément, de vérifier si les objectifs définis dans les plans quadriennaux de modernisation et d'équipement ne sont pas perdus de vue, et si, pour l'année en discussion, les décisions indispensables ont été prises pour les atteindre (4).

Dans la pratique la plus récente, quatre budgets économiques ou comptes prévisionnels sont établis chaque année. Pour l'année 1960, par exemple, un premier budget économique a été élaboré en février-mars 1959, un second en septembre 1959, un troisième en février 1960 et un dernier en septembre 1960. De l'un à l'autre, les conditions de travail évoluent : les renseignements disponibles sont plus abondants et les décisions éventuelles plus précises. Le dernier budget élaboré, celui qui prétend traduire en septembre 1960 les résultats de l'année 1960, peut déjà s'appuyer sur les résultats effectifs des six premiers mois de l'année qui commencent à être connus, au moins dans certains domaines, avec une précision suffisante. Ce budget fait transition avec les comptes enregistrant les résultats acquis, comptes

qui sont d'abord provisoires, puis définitifs. C'est pourquoi on le qualifie souvent de comptes prévisionnels.

A ces budgets et comptes prévisionnels qui constituent la règle actuelle, peuvent s'en ajouter d'autres. Des événements imprévus peuvent, en effet, modifier l'évolution. Ou bien le gouvernement souhaite que ses services étudient les répercussions de mesures qu'il envisage. Pour l'année 1961, par exemple, un budget économique exceptionnel a été établi dès les mois de février-mars 1959, en même temps que le premier budget normal de 1960, pour répondre à une demande du gouvernement.

Les cadres dans lesquels sont présentés les budgets économiques n'accusent aucune originalité. Les services utilisent les catégories d'agents, d'opérations et de comptes qui servent pour la comptabilité rétrospective. La raison est que ces catégories ont été établies sous le contrôle de la théorie économique et spécialement de la théorie de la conjoncture. On a réuni les agents qui ont des comportements identiques. On a détaillé les opérations par lesquelles l'Etat peut exercer une action sur l'évolution. Récemment enfin on a intégré à la comptabilité proprement économique des tableaux détaillés d'opérations financières, car celles-ci donnent de précieuses indications pour l'action à court terme. Tout est donc conçu pour faciliter ce que l'on appelle des *projections* et spécialement des projections à court terme.

Le seul problème qui se pose dans le domaine qui nous retient maintenant, est donc celui de l'*élaboration des chiffres à inscrire dans les différentes rubriques*. Mais c'est un problème exceptionnellement délicat. Il ne s'agit plus, en effet, d'enregistrer le plus rapidement possible des résultats acquis, ce qui soulève déjà des difficultés, mais, à partir de ces résultats, d'anticiper ceux de l'année future, autrement dit de prévoir l'avenir.

Par quelles méthodes y parvient-on ? Dans quelle mesure la tentative est-elle couronnée de succès ? Telles sont les deux questions que nous envisagerons tour à tour.

## SECTION I

### LA PREPARATION DES BUDGETS ECONOMIQUES

La préparation d'un budget économique s'effectue en trois phases : une phase préliminaire où l'on procède à la recherche des contraintes et à l'élaboration des premières hypothèses ; une phase d'information où, grâce à un dialogue avec les agents ou leurs représentants, les services comptables tentent d'améliorer les hypothèses retenues ; une phase terminale enfin, où ils rétablissent la cohésion perdue entre ces hypothèses, et procèdent à l'édification définitive du budget.

Avant de présenter ces phases cependant, il convient de montrer comment elles s'articulent au sein

(4) Dans le numéro 142, octobre 1960, de la revue *Statistiques et Etudes Financières*, on trouvera le rapport économique et financier du projet de la loi de finances pour 1961 (p. 1.022) et les comptes prévisionnels de la Nation pour 1960, et les principales hypothèses économiques pour 1961 (p. 1.052).

d'un système général, et de dégager l'esprit profond de ce système.

### 1. — Vue générale sur la préparation, et sens profond des budgets économiques.

Entre le présent et l'avenir, il n'y a pas de rupture. L'évolution de l'activité au cours d'une année est la conséquence de décisions prises au cours des années antérieures ou de décisions prises en cours d'année, mais qui prolongent les décisions précédentes. Si donc nous connaissions pleinement les processus mentaux en vertu desquels les agents prennent leurs décisions, il nous serait possible, en partant des résultats acquis, de déterminer les premières décisions à intervenir. Une analyse économique combinant ces décisions en indiquerait les effets. Sur la base de ces effets, de nouvelles décisions pourraient être prévues. De proche en proche on parviendrait à l'avance à tracer la courbe d'évolution d'une année à venir. Pour n'avoir pas à recommencer constamment les mêmes recherches, un modèle mathématique général pourrait être construit, qui permettrait une analyse permanente de la conjoncture (5).

En pratique, ce modèle est irréalisable. Dans beaucoup de domaines, les comportements des agents n'ont été que très imparfaitement analysés. Même lorsque notre connaissance est poussée, elle n'exclut pas la possibilité d'accidents. Les comportements enfin se transforment par suite des progrès de la science et de l'évolution des structures. Personne ne nie que des modèles partiels ne puissent être utiles, peut-être même indispensables pour traduire certaines relations. Nous aurons l'occasion de le montrer. Mais la construction d'un modèle général est impossible. Pour déterminer les chiffres à inscrire dans les rubriques d'un budget économique, on a donc été amené à procéder d'une autre façon. Faute de pouvoir, au moins dans certains cas, déterminer les processus par lesquels sont élaborées les décisions des agents ou groupes d'agents, on a tenté de *saisir ces décisions mêmes* dès qu'elles sont prises, de façon à en anticiper les effets. En entrant en contact avec les administrations publiques et les entreprises privées de grande dimension, il est possible d'obtenir communication de leurs projets d'investissements ou de leurs plans de production et des conditions auxquelles elles soumettent leur réalisation. En procédant à des enquêtes et à des sondages, en prenant l'avis de gens en contact permanent avec

les intéressés, on peut recueillir des renseignements du même genre sur les intentions des petites entreprises.

Cette procédure, sans doute, n'est pas toujours applicable. S'agissant des intentions de consommation des ménages, par exemple, nous n'avons guère de renseignements. Les enquêtes sont rares et elles couvrent, en général, une période inférieure à une année. Elles fournissent des résultats peu sûrs. Mais, dans ce domaine précisément, l'expérience montre qu'on peut sans inconvénient faire appel à des modèles mathématiques limités, liant l'évolution de la consommation à celle des revenus et des prix et comportant des coefficients stables ou que l'on sait faire varier selon les phases de la conjoncture. Sur la consommation intermédiaire des différentes branches, il est également malaisé d'obtenir des renseignements directs au moment où l'on procède à l'élaboration d'un budget économique. Mais cette consommation peut être déterminée en partant du tableau d'échanges interindustriels et en supposant que les coefficients techniques demeurent stables ou varient en fonction d'événements enregistrés. Au départ, la méthode consiste donc à saisir, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de modèles partiels, les décisions des agents qui commandent les résultats de l'année à venir. L'inconvénient est que ces décisions sont, à la fois, incompatibles entre elles et soumises, pour leur réalisation, à des conditions implicites ou explicites. Les deux caractères sont, d'ailleurs, liés, comme nous allons le voir.

En fonction de la situation présente, en conséquence de raisonnements que nous ne reconstituons pas toujours parfaitement, les chefs d'entreprises prennent la décision de fabriquer dans l'année à venir, les ménages de demander pour la satisfaction de leurs besoins et les investisseurs de tous ordres pour la constitution de capital fixe ou de stocks, les importateurs pour leurs importations et les exportateurs pour leurs exportations, des quantités déterminées d'une certaine catégorie de produits. Il serait étonnant que ces décisions, prises de façon indépendante, aboutissent régulièrement à un équilibre, et que les importations, en s'ajoutant à la production nationale, couvrent exactement la consommation finale des ménages et des administrations, la demande pour la formation de capital fixe ou de stocks, les exportations, la consommation intermédiaire des branches pour la fabrication des autres produits. Dans la quasi-totalité des cas, les décisions des agents ou groupes d'agents sont incompatibles entre elles.

Dans la réalité, un ajustement s'opère parce que la plupart de ces décisions sont conditionnelles. Elles sont prises par un groupe d'agents en fonction du niveau atteint par certaines variables traduisant l'état du milieu où ils se trouvent. Lorsque ces variables se modifient en conséquence de décisions prises par d'autres groupes d'agents, le premier est amené à réviser sa position. L'un des mécanismes

(5) Les services français de comptabilité nationale ont, à l'origine, tenté de s'engager dans cette voie. Voir la note de C. Gruson dans *Statistiques et Etudes Financières*, juillet et août-septembre 1950, les articles de C. Prou et de J. Denizet dans la *Revue Economique*, avril 1951, l'ouvrage du Ministère des Finances, Service des Etudes Economiques et Financières, *Méthodes d'établissement des comptes provisoires et des budgets économiques*, Imprimerie Nationale, 1953, (reproduit dans *Statistiques et Etudes Financières*, mai 1953), et notre « Note critique sur le modèle économique présenté par M. Gruson », *Revue Economique*, juillet 1951, p. 385.

les plus connus mais qui n'est pas le seul, est celui des prix. Lorsque les quantités offertes d'un produit sont insuffisantes par rapport aux quantités demandées, les prix tendent à monter. Cette hausse modifie les conditions au sein desquelles sont élaborées l'offre et la demande et, normalement, détermine le gonflement de la première et la diminution de la seconde. L'équilibre tend à se rétablir. Mais d'un produit à l'autre, la sensibilité des prix aux variations des quantités offertes ou demandées, la réaction de ces quantités aux variations de prix changent. Les possibilités d'accroître les importations ou les exportations, de stocker ou de déstocker se modifient également. Même un mécanisme aussi connu que celui des prix présente donc, en fait, une grande diversité.

Pour saisir ce processus général d'ajustement et en anticiper les effets, on combine un recours à la comptabilité nationale et un dialogue avec les agents.

Tant qu'il s'agit de rechercher les décisions des agents, la comptabilité nationale est, en effet, de nul secours. Mais dès l'instant où il s'agit de savoir si ces décisions sont compatibles entre elles, la comptabilité nationale entre en scène. Les comptes d'agents comme les comptes d'opérations traduisent une série d'égalités qui doivent nécessairement s'établir entre des emplois et des ressources, soit d'une catégorie d'agents, soit pour un type d'opérations. La faiblesse de la comptabilité, c'est qu'elle ne nous dit pas par quels processus se réaliseront ces équilibres. Seule la théorie, lorsqu'il y a une théorie, peut nous le dire. Du moins la comptabilité nationale met-elle en évidence des équilibres nécessaires.

Tirant les conclusions des décisions enregistrées, les services nationaux vont donc élaborer des comptes qui ne seront pas spontanément en équilibre. Ils entameront alors un dialogue avec les auteurs des différentes prévisions en vue de rechercher celles qui doivent être modifiées. Certaines prévisions, en effet, sont plus solidement fondées que d'autres. Mais, surtout, les comptables nationaux, en mettant en rapport les prévisions isolées, les unes avec les autres, en les intégrant dans des comptes qui sont transmis aux praticiens, amènent ces derniers à prendre conscience de certains faits. Les producteurs constatent que les importations seront plus fortes ou plus faibles qu'ils ne croyaient, que les exportations rencontreront plus ou moins d'entraves, que les administrations publiques envisagent des politiques déterminées. En conclusion de ces faits nouveaux, ils peuvent être amenés à réviser leurs hypothèses primitives. « Le dialogue, écrit très bien J. Mayer (6), conduit à préciser les influences mutuelles des diverses variables, c'est-à-dire qu'il joue le rôle qu'aurait, dans un modèle mathématique, une relation d'interdépendance ».

Le système consiste donc à faire jouer à l'avance, sur le papier, des mécanismes d'ajustement que, dans certains cas, on connaît mal, qui peuvent subir

des à-coups ou, d'époque en époque, se modifier. Les praticiens interrogés ne sont nullement contraints, en effet, de se référer, d'année en année, aux mêmes critères. Ils peuvent modifier ces critères, les interpréter différemment. Ils subissent toutes les influences qui pèsent sur l'économie d'un pays. On leur demande de jouer les uns avec les autres, dans le cadre de la comptabilité nationale, un jeu fictif que l'on s'efforce de rendre aussi semblable que possible au jeu réel qui, quelques mois plus tard, s'imposera à eux au sein de l'économie.

Par l'effet de ce dialogue, les préparateurs du budget économique parviennent à ajuster les hypothèses particulières les unes avec les autres, à les rendre compatibles entre elles, à donner au budget de la cohérence. Comprendons bien qu'en soi, cette cohérence n'a aucun intérêt. Des hypothèses fausses mais cohérentes n'ont pas plus de valeur que des hypothèses fausses non cohérentes. Mais la recherche de la cohérence est un moyen d'améliorer la valeur des hypothèses, d'augmenter leur réalisme. Et cette recherche de cohérence est elle-même une conséquence de l'insertion des hypothèses particulières dans un budget économique.

L'esprit général du système étant ainsi dégagé, nous pouvons reprendre en détail les différentes phases.

## 2. — La recherche des contraintes et l'élaboration des hypothèses primitives.

Dans cette première phase, les services comptables travaillent seuls en utilisant les données dont ils disposent, sans recours à l'extérieur. Les choses sont un peu différentes selon qu'il s'agit de la première version d'un budget économique, celle qui est normalement préparée en février ou mars de l'année précédente, ou d'une seconde ou troisième version. Dans cette dernière hypothèse, en effet, on dispose déjà d'un document qu'il s'agit surtout de rectifier. La procédure générale, cependant, reste la même.

Cette procédure consiste à établir d'abord des comptes simplifiés cohérents, puis à décontracter ces comptes pour obtenir des comptes développés. Dans quelques cas, on va même au-delà des comptes développés (7).

A. — L'élaboration de comptes simplifiés prospectifs s'effectue à partir des contraintes qui s'imposent à l'économie à un moment donné.

Ces contraintes peuvent être internes ou externes économiques ou financières, résulter de l'état atteint par l'économie ou de la politique choisie par le gouvernement. Elles ne s'imposent pas moins aux agents.

A titre d'exemple, on peut indiquer les contraintes retenues pour l'élaboration du budget économique de 1961. Au plan général, celles-ci étaient au nombre

(6) J. Mayer, *op. cit.*, p. 17.

(7) Nous avons, dans tout ce paragraphe, suivi de très près les indications fournies par J. Mayer dans son étude déjà citée.

de trois. En partant de la situation sur les principaux marchés étrangers, de l'évolution politique et économique vraisemblable des pays de la zone franc, de l'accélération décidée pour la réalisation du Marché Commun en Europe, on a calculé *les niveaux probables d'importation et d'exportation pour les grandes catégories de produits*. En se référant au plan quadriennal de modernisation et d'équipement en cours de réalisation, on a déterminé *le montant des investissements publics à effectuer*. Enfin, on a admis qu'*une stabilité approximative des prix* devait être obtenue au niveau atteint à la fin de 1960, des hausses étant cependant tolérées pour les prix dont l'évolution dépend de dispositions réglementaires.

Ces contraintes générales posées, on fait une hypothèse provisoire sur ce que sera *la production intérieure brute* au cours de l'année en examen. Cette production qui correspond, comme on sait, aux emplois finals, est divisée en quatre catégories de produits : denrées alimentaires, biens industriels de consommation, biens d'équipement et services. On détermine le niveau qu'elle doit atteindre dans chaque secteur en se fondant sur les tendances de l'économie au moment de l'établissement du budget et sur l'effet probable des décisions gouvernementales. Finalement, un taux d'accroissement par rapport à l'année en cours est adopté.

On entreprend alors d'établir les comptes simplifiés des cinq grandes catégories d'agents en commençant par ceux pour lesquels les contraintes interviennent le plus.

a) Dans cette perspective, on s'attaque d'abord *aux comptes des administrations*.

Lorsqu'il s'agit d'établir la première version du budget économique, les services comptables ne disposent pas d'évaluations de la part de la Direction du budget. Ce sont, au contraire, leurs calculs qui serviront de base aux travaux de cette Direction et amorceront un dialogue dont nous parlerons plus loin.

Les dépenses sont donc calculées en se référant aux études à long terme faites pour la préparation du plan quadriennal en cours d'exécution. *Le niveau des prix étant considéré comme une donnée, on ne les fait donc pas dépendre d'autres éléments du budget en préparation.*

Le calcul des prestations sociales, par exemple, s'effectue à l'aide d'un modèle partiel tenant compte de l'évolution démographique, de la tendance à la croissance de la dépense médicale des ménages, du développement des régimes complémentaires de retraite. On rectifie naturellement en fonction des informations disponibles ou des événements qui peuvent survenir : relèvement du taux de remboursement des consultations médicales par exemple.

*Les recettes* sont, au contraire, *commandées dans une large mesure par les évaluations admises pour les autres postes du budget en préparation.*

Sauf modification de tarifs, on admet que le montant des cotisations sociales varie en liaison avec

le montant total des salaires, calculé comme nous dirons un peu plus loin. Le produit des impôts directs, qui sont assis sur les revenus de l'année précédente, peut être aisément déterminé puisque ces revenus découlent des comptes antérieurs. Quant au produit des impôts indirects, il dépend du chiffre admis pour la production intérieure brute, et peut donc être établi en fonction de l'hypothèse provisoire qui a été faite pour cette production.

b) Des comptes des administrations, on passe à *celui de l'extérieur*.

Nous avons dit qu'au départ, les volumes d'importation et d'exportation des 65 catégories de produits étaient déterminés en fonction de l'évolution des marchés étrangers et considérés comme une contrainte. Des monographies sont constamment tenues à jour par des équipes spécialisées pour préciser l'influence des événements qui peuvent survenir.

Les autres éléments du compte sont peu importants ou déduits de calculs faits pour établir les comptes d'autres agents. En particulier les dépenses et recettes extérieures des administrations sont évaluées dans le compte des administrations en fonction de l'évolution probable de la situation, notamment en Algérie, et d'études contenues dans le plan.

c) Pour établir *les comptes des entreprises non financières*, auxquels nous arrivons maintenant, on se réfère directement à l'hypothèse faite en ce qui concerne la production intérieure brute, qui est égale, comme on sait, au total des valeurs ajoutées par les différentes branches.

1° On s'attache d'abord à déterminer *ce qui, dans la valeur ajoutée globale, correspond à des salaires payés aux travailleurs de tout genre.*

Le montant global de ces salaires dépend d'une part de la variation intervenue dans ce que l'on appelle le *taux d'activité* de la main-d'œuvre et qui correspond au nombre d'heures fournies par l'ensemble des travailleurs, et, d'autre part, de l'évolution des *taux de salaires* payés en contrepartie de ces heures de travail. Que l'évolution du taux d'activité résulte d'un changement dans la proportion des ouvriers au travail ou au repos, ou d'une modification de la durée moyenne du travail, n'a que peu d'importance. Le taux d'activité est lié au chiffre admis pour la production intérieure brute : il faut une certaine quantité d'heures de travail pour fabriquer les produits. Quant au taux moyen de salaires, il dépend des conventions passées entre employeurs et employés.

Ceci étant, on utilise un modèle mathématique simple, que nous allons d'abord présenter. Nous insisterons surtout sur le fait que l'utilisation de ce modèle n'est nullement automatique mais qu'elle suppose un opérateur au courant de la situation économique, et capable de prendre des décisions <sup>(\*)</sup>.

(\*) J. Mayer, *op. cit.*, p. 14.

Appelons donc :

$S_n$ , la masse des salaires *nominaux*, c'est-à-dire en monnaie, au cours de l'année écoulée :  $n$ .

$S_{n+1}$ , la masse des salaires nominaux au cours de l'année à venir :  $n+1$ .

$A$ , l'*augmentation* d'activité de la main-d'œuvre, par variation d'effectif ou de la durée du travail, de l'année  $n$  à l'année  $n+1$ .

$P$ , la variation relative des prix des biens de consommation d'une année à l'autre.

$u$ , un coefficient indiquant l'amélioration ou la détérioration du salaire *réel*, c'est-à-dire du salaire évalué en pouvoir d'achat, en tenant compte à la fois de la variation du salaire nominal et de la variation du prix des biens de consommation.

La formule utilisée est :

$$S_{n+1} = S_n \cdot A \cdot P \cdot (1+u)$$

Cette formule se légitime d'elle-même. Ce qui est intéressant, c'est l'utilisation souple qui en est faite. On distingue, en effet, *deux types de périodes*.

Dans *les périodes inflationnistes*, on prend le coefficient  $u$  comme une donnée. En d'autres termes, on pose que, dans les conditions où l'on se trouve, une certaine amélioration du salaire réel, amélioration que l'on chiffre, doit de toute façon être obtenue au cours de l'année. On utilise alors la formule pour établir un lien entre la variation des salaires nominaux et la variation admise des prix, le niveau de  $A$  dépendant du chiffre admis pour la production intérieure brute.

Dans *les périodes de relative stabilité monétaire*, il est plus aisé de faire une hypothèse sur la variation d'une année à l'autre de la masse des salaires nominaux que sur la variation des salaires réels. La première variation est liée, en effet, au processus d'expansion, aux contrats de productivité, au reclassement des travailleurs. On obtient alors  $S_{n+1}$

par la formule :  $S_{n+1} = S_n \cdot A \cdot T \cdot N$

où  $N$  représente la moyenne par rapport au début de l'année des hausses trimestrielles de salaires qui sont prévisibles, et  $T$  le rapport du salaire au 31 décembre de l'année écoulée à la moyenne de cette année.

Partant de la première formule donnée, on calculera le coefficient  $u$ , mesurant l'amélioration du salaire réel.

2° La masse des salaires nominaux une fois déterminée, on calcule les autres éléments qui entrent dans la valeur ajoutée à partir de cette masse.

On détermine ainsi sans difficulté le montant des cotisations sociales, celui des assurances, celui des impôts indirects qui dépend de la production et des importations, celui des différentes opérations de répartition.

Le solde du compte d'exploitation fournit le résultat brut d'exploitation. Ce résultat doit, à son tour, être partagé entre les sociétés et les entreprises individuelles. Les revenus des agriculteurs sont évalués de façon autonome. Pour le reste, on admet — ce qui n'est sans doute pas tout à fait exact — que la répartition entre les sociétés de capitaux et les entreprises individuelles demeure stable d'une année à l'autre.

Les dividendes versés par les sociétés aux ménages devraient, semble-t-il, être calculés d'après les revenus de l'année précédente. Mais l'expérience a montré qu'on obtenait un meilleur résultat en les indexant sur les revenus de l'année en cours. Parallèlement, une hypothèse est posée sur le revenu qui est fictivement supposé transmis par les chefs d'entreprises individuelles aux ménages à la tête desquels ils se trouvent, revenu qui n'est pas réinvesti dans l'entreprise. En 1954, A. Malterre, dans un rapport au Conseil Economique, voyait là « le point le plus faible du modèle » (9). On doit craindre que peu de progrès aient été réalisés en ce domaine (10).

En ce qui concerne les investissements enfin, ceux des entreprises publiques sont donnés par les études à long terme effectuées pour la préparation des plans, et ceux des entreprises privées sont obtenus en indexant le résultat brut d'exploitation.

Cette méthode qui consiste à reconstituer le compte d'exploitation des entreprises en partant de la masse des salaires nominaux et en admettant que les différentes rubriques demeurent en principe dans des rapports fixes les unes avec les autres, a été critiquée par A. Barjonet (11). Sans la rejeter formellement, celui-ci a souligné son caractère unilatéral, et demandé qu'elle soit recoupée par d'autres. Il souhaiterait qu'une étude directe soit menée au sujet des rémunérations autres que les salaires, ceux-ci ne demeurant pas nécessairement dans un rapport constant avec ceux-là. Il suggère également que des recherches soient poursuivies sur l'autofinancement et l'amortissement.

d) Dans ces conditions, on peut aborder l'établissement *des comptes des ménages*.

Au point où nous sommes parvenus, tous les éléments constituant le revenu des ménages ont été calculés en fonction de la valeur attribuée au départ à la production intérieure brute.

En 1954, A. Malterre (12) indiquait que la répartition de ce revenu entre la consommation et l'épargne

(9) A. Malterre, *op. cit.*, p. 623.

(10) On pose souvent que la part prise par l'autofinancement dans la formation du capital fixe des entreprises ne doit pas tomber au-dessous d'un pourcentage déterminé. En d'autres termes, si  $E$  est l'épargne des sociétés,  $F$  le financement des investissements par les entreprises individuelles, et  $C$  la formation brute de capital fixe, on écrit que :

$$\frac{E + F}{C} > \frac{x}{100}$$

(11) A. Barjonet, *op. cit.*, p. 416.

(12) A. Malterre, *op. cit.*, p. 624.

s'opérait de la façon suivante. On constituait quatre catégories : la première recevant 70 p.c. des revenus salariaux, la seconde, les revenus des agriculteurs, la troisième, les 30 p.c. restants des revenus salariaux et 90 p.c. des autres revenus distribués, et la quatrième, les 10 p.c. restants de ces autres revenus. A chacune de ces quatre masses de revenus, on appliquait des propensions à consommer les divers produits et des propensions à l'épargne différentes. On admettait notamment que la propension à l'épargne de la première catégorie était plus faible que celle des autres et spécialement que celle de la quatrième.

J. Mayer <sup>(13)</sup>, dans un article récent, se réfère à une méthode plus perfectionnée. Le revenu de l'ensemble des ménages est d'abord ventilé par catégories socio-professionnelles. On utilise pour cela une matrice indiquant pour les divers types de revenus les proportions suivant lesquelles ceux-ci se distribuent entre les catégories de ménages <sup>(14)</sup>. Ensuite, la répartition du revenu de chaque catégorie entre consommation et épargne s'effectue à l'aide de coefficients d'élasticité. Lorsque la variation du revenu réel est très faible, on ne peut toutefois recourir à ces coefficients. On admet alors que les ménages s'efforcent par priorité de maintenir leur consommation en volume et leur épargne en valeur, et que le reste du revenu, positif ou négatif, se partage en proportions fixes entre la consommation et l'épargne.

e) *Les comptes des institutions financières* enfin sont établis en reprenant, pour certaines rubriques, des évaluations qui figurent déjà dans d'autres comptes et, pour les autres, en extrapolant les tendances enregistrées au cours des dernières années.

L'ensemble de comptes ainsi établis présente déjà une certaine cohérence. Pour chacune des grandes catégories d'agents, l'équilibre entre les ressources et les emplois a été, chemin faisant, assuré. En ce qui concerne les opérations de répartition, aucun problème non plus ne se pose puisque les évaluations portées dans les comptes payeurs et celles portées dans les comptes encaisseurs sont identiques. Il en va de même des opérations financières qui n'entrent d'ailleurs dans les *comptes simplifiés* que pour un solde global.

Par contre, *une discordance demeure possible en ce qui concerne les opérations sur biens et services*. Pour les quatre groupes de produits : denrées alimentaires, biens industriels de consommation, biens d'équipement et services, nous avons fait des hypothèses de production, d'importation et d'exportation. Nous avons évalué par ailleurs la consommation des collectivités publiques et les achats de biens d'équipement qui doivent permettre l'accroissement du capital fixe. Enfin, en partant du nombre d'heures de travail nécessaires pour assurer la production

envisagée, nous avons déterminé, non seulement le volume de salaires, mais également celui de tous les autres revenus. Sur la base de ces revenus, nous avons évalué la consommation privée des grandes catégories de produits.

Nous sommes donc en mesure de construire un compte général des opérations sur biens et services, et de vérifier si, pour chacune des grandes catégories de produits, les ressources fournies par la production et l'importation équilibrent exactement les emplois constitués par les exportations, la consommation publique et privée, la formation du capital fixe, l'accroissement des stocks. Si, dans chacune des catégories, l'équilibre n'est pas obtenu, il faut revoir les hypothèses, éprouver une fois de plus la solidité de chacune, modifier l'une ou l'autre de façon que se réalisent, finalement, les égalités nécessaires.

A ce stade, au prix de l'effort que nous venons de dire, *la compatibilité des hypothèses particulières est donc assurée*. Le budget en cours d'élaboration est cohérent. On peut penser que cette recherche a permis d'améliorer les hypothèses et d'accroître leur degré de réalisme. L'ensemble du travail cependant demeure le fait d'un service. Pour le perfectionner, il faut le soumettre aux praticiens ou tout au moins à ceux qui sont en contact direct avec les praticiens. Pour ce faire, toutefois, il est nécessaire de décontracter les comptes et de passer des comptes simplifiés à des comptes développés.

B. — *Le passage aux comptes développés* est le fait d'équipes spécialisées, chacune prenant en charge une catégorie d'agents.

On attache une spéciale importance aux opérations sur biens et services. La consommation des ménages est d'abord ventilée par fonctions : consommation alimentaire, habillement, etc., à l'aide de coefficients d'élasticité indiquant comment un accroissement de la consommation globale se répartit entre ces fonctions. De la consommation par fonctions, on passe à la consommation par catégories de produits à l'aide d'une matrice précisant au moyen de quels produits une fonction est satisfaite. La consommation des administrations est de la même façon ventilée en supposant que chaque administration tant civile que militaire maintient entre ses différentes demandes les mêmes proportions qu'au cours de l'année écoulée. On remarquera seulement que, bien qu'il s'agisse de comptes développés, on utilise pour ces ventilations la nomenclature en 65 catégories de produits. Par ailleurs, on se rappelle que les importations et les exportations ont fait l'objet, dès le début de la recherche, de prévisions détaillées. Enfin, les autres emplois sont répartis dans les proportions de l'année antérieure.

Il reste à calculer les volumes de production pour les différentes catégories de produits. On recourt pour cela au tableau d'échanges interindustriels, dont nous avons parlé au chapitre précédent. Par exception, pour la production agricole, on formule une hypothèse directe.

<sup>(13)</sup> J. Mayer, *op. cit.*, p. 20.

<sup>(14)</sup> Cf. Ministère des Finances, Service des Etudes Economiques et Financières, *op. cit.*, 1955, II, pp. 239 sq.

Au terme de toutes ces opérations, nous disposons d'un document d'ensemble. C'est ce document qui va être soumis aux praticiens et servir de base au dialogue que nous avons annoncé.

### 3. — Le dialogue avec les agents et l'amélioration des hypothèses particulières.

« Rien n'est plus faux, écrit J. Mayer <sup>(15)</sup>, que l'image du comptable enfermé dans son laboratoire avec une machine à calculer dont il attend les services qu'on demande plus couramment à la boule de cristal ou au marc de café. L'année sur laquelle il travaille est si proche, si largement déterminée par des décisions déjà prises, des actes déjà accomplis, qu'il doit chercher dans le repérage et l'analyse méticuleuse de ces décisions et de ces actes les éléments nécessaires à la projection ».

Le projet de budget économique élaboré par les services comptables nationaux dans les conditions que nous venons d'indiquer, est donc soumis à un grand nombre d'organismes, en majorité publics mais quelquefois privés et qui sont directement ou indirectement en rapport avec les centres de décision.

Ces organismes ont formulé une prévision sur l'évolution d'une variable économique. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur la valeur supposée d'autres variables et, sans toujours procéder à une analyse rigoureuse, sans se référer nécessairement à des lois générales, ils ont attribué aux agents en cause un certain comportement. A ces organismes on soumet la prévision élaborée par le Service des Etudes Economiques et Financières, prévision émanant de gens moins directement en contact avec les intéressés, mais qui présente la caractéristique d'être reliée aux prévisions faites dans les autres domaines, de faire partie d'un ensemble logiquement structuré. Les deux prévisions peuvent concorder. S'il existe une différence, on en recherchera l'origine en commun. Les agents en cause, constatant que le milieu où ils évoluent a, selon les services centraux, de sérieuses chances d'évoluer, autrement qu'ils ne le supposaient, peuvent rectifier leur prévision sur la variable en question. Mais il se peut également que le conflit porte sur le comportement attribué aux intéressés. Les services centraux peuvent avoir interprété ce comportement de façon trop simple. Ils peuvent avoir laissé dans l'ombre un facteur important. Ils peuvent n'avoir pas saisi une transformation. De toute façon, une discussion s'impose.

J. Mayer <sup>(16)</sup> a donné la liste des principaux organismes qui sont ainsi consultés dans la phase d'information. Nous la reprenons rapidement.

En ce qui concerne les comptes des entreprises, le Service des Etudes Economiques et Financières entre en rapport avec les Directions techniques des Ministères de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture,

des Travaux Publics et des Transports, avec lesquelles il discute de tous les éléments des comptes et spécialement de la production, des importations et des exportations des divers produits; avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E.), lequel dispose des réponses des chefs d'entreprises aux enquêtes par sondages; avec le Fonds de développement économique et social qui communique les décisions prises sur la nature, le montant et le mode de financement des investissements dans les entreprises nationalisées; avec le Commissariat Général au Plan, qui est en liaison avec les divers secteurs industriels et connaît assez largement les plans d'investissement et de production; avec les services économiques des grandes entreprises nationalisées qui fournissent leurs budgets prévisionnels; enfin avec des organismes privés, tels que le Bureau d'information et de prévision économique qui accepte de soumettre des questionnaires aux entreprises membres.

En ce qui concerne les comptes des ménages, une liaison est établie avec le Secrétariat d'Etat au commerce intérieur qui suit attentivement l'évolution des prix et de l'activité commerciale; avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques qui lance des enquêtes sur les prévisions d'achat; avec le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation (C.R.E.D.O.C.) qui est le principal organisme de recherches dans ce secteur.

En ce qui concerne les administrations, le dialogue se noue principalement, comme nous l'avons déjà indiqué, avec la Direction du budget. Les services comptables transmettent à cette direction leurs prévisions sur l'évolution de l'activité économique, ce qui lui permet de calculer les recettes fiscales éventuelles. Par la suite, la Direction du budget fournit aux services comptables des renseignements de plus en plus détaillés sur les recettes et dépenses budgétaires. Les autres ministères fournissent, dans la mesure où cela est nécessaire, des informations sur leurs budgets et ceux des établissements administratifs qui dépendent d'eux.

En ce qui concerne les institutions financières et, de façon générale, toutes les opérations financières, la collaboration s'établit avec la Direction du Trésor et avec les services d'études de la Banque de France.

Enfin, en ce qui concerne l'extérieur, des relations étroites se nouent avec la Direction des Relations Economiques Extérieures, avec la Direction des Finances Extérieures, avec le Centre National du Commerce Extérieur, avec le Commissariat au Tourisme.

La nomenclature en 65 catégories de produits a été établie en collaboration avec la première de ces directions pour faciliter les échanges d'information et la prévision. Dans un récent rapport au Conseil Economique et Social <sup>(17)</sup>, A. Barjonet s'est

<sup>(15)</sup> J. Mayer, *op. cit.*, p. 15.

<sup>(16)</sup> J. Mayer, *op. cit.*, p. 21.

<sup>(17)</sup> A. Barjonet, *op. cit.*, p. 416.



plaint cependant que « les attachés commerciaux français, dont les renseignements sont en grande partie à l'origine des prévisions du Service des Etudes Economiques et Financières pour le commerce extérieur, n'aient pas, pour l'instant, la formation nécessaire à la recherche des modifications structurelles » qui se manifestent dans les économies étrangères.

Il va de soi, enfin, qu'un contact constant est maintenu avec le pouvoir exécutif, responsable de la politique économique générale.

En conséquence de toutes ces conversations, des rectifications sont apportées aux chiffres inscrits dans les différentes rubriques du budget en cours d'élaboration. Ces rectifications tendent à améliorer la valeur des hypothèses faites. Elles les rendent plus proches de cette réalité de demain que l'on s'efforce de prévoir. Elles ont cependant l'inconvénient de briser la cohérence du budget, de faire disparaître cette compatibilité des hypothèses particulières qui avait été systématiquement recherchée au moment de l'établissement des comptes simplifiés.

Doit-on se résigner à cette disparition ? Nullement car elle indique que les hypothèses adoptées ne sont pas entièrement exactes puisqu'il est exclu qu'elles se réalisent simultanément. Les techniques de la comptabilité nationale, qui s'étaient effacées au cours de la seconde phase de préparation du budget, vont dès lors rentrer en scène et, en précisant avec rigueur les conditions auxquelles les hypothèses adoptées sont compatibles, contribuer à la recherche d'un dernier gain de réalisme.

#### 4. — Le rétablissement de la cohésion et l'établissement final du budget.

A ce stade ultime, la compatibilité des hypothèses particulières est rétablie à trois niveaux : entre les différentes opérations sur biens et services, entre les opérations de répartition et les opérations sur biens et services, entre les opérations économiques et les opérations financières.

A. — *En ce qui concerne les opérations sur biens et services*, on se préoccupe de rétablir l'équilibre des ressources et des emplois pour les 65 catégories de produits.

Une difficulté provient du fait que l'on n'a pas, en général, d'informations directes sur les consommations intermédiaires, autrement dit sur les quantités produites qui sont demandées à la branche productrice par les autres branches pour être détruites au cours du processus de fabrication et incorporées à des produits plus élaborés.

En ce qui concerne *les produits industriels*, on se fonde, sur le tableau des échanges interindustriels, en supposant que les coefficients techniques demeurent stables ou évoluent conformément aux rensei-

gnements obtenus. Dans le calcul de la consommation des produits pétroliers par exemple, on tient compte de la tendance des entreprises à substituer progressivement ces produits aux combustibles minéraux solides. En 1956, on a fait entrer en considération le facteur accidentel constitué par la crise de Suez.

En ce qui concerne *les consommations intermédiaires de l'agriculture*, on admet qu'elles sont largement indépendantes de la production. A dépense égale de facteurs, la production est, en effet, plus ou moins importante selon que les circonstances atmosphériques sont plus ou moins favorables. On pose donc directement des hypothèses.

Ceci étant si, pour une catégorie quelconque de produits, une discordance apparaît entre les ressources et les emplois, il faut procéder à un *ajustement*. Celui-ci s'effectue différemment selon qu'il s'agit de produits agricoles, de produits industriels ou de services.

a) *Pour les produits agricoles*, on ne modifie ni l'hypothèse de production, ni l'hypothèse de consommation, car on admet que la production comme la consommation agricoles sont, au cours d'une année, peu élastiques. Si un excès de production est envisagé, on recherche des possibilités d'exportations supplémentaires et le cas échéant on admet un gonflement des stocks. Si l'on redoute un excès de consommation, on remet en cause l'hypothèse faite sur les prix agricoles et on prévoit des importations nouvelles.

b) *Pour les produits industriels*, on peut tout aussi bien modifier l'hypothèse admise pour la production que les hypothèses relatives aux importations ou aux exportations, à la consommation ou à la formation des stocks. On se fonde à la fois sur la qualité des informations recueillies et sur le degré de modifiabilité des hypothèses. La situation varie d'ailleurs d'un produit à l'autre et, pour un même produit, d'une époque à l'autre. Par exemple, la suppression du contingentement pour une catégorie de produits permet de faire varier plus amplement les importations. A l'inverse, lorsque dans une branche les outillages existant sont utilisés à plein, on ne peut, en attendant l'extension de ces outillages, envisager un surcroît de production.

c) *Pour les services*, on ne formule pas en général d'hypothèse autonome de production, et on se borne à recenser la demande finale et la demande intermédiaire.

B. — *Une seconde série de concordances est recherchée entre les opérations de répartition et les opérations sur biens et services auxquelles elles sont liées.*

Dans cette perspective, on revoit les rubriques du compte des administrations qui sont liées à la production ou à la consommation d'un bien : les taxes

**LES BUDGETS ECONOMIQUES  
ET LA REALITE**

spécifiques, certaines subventions : celles tendant à abaisser le prix du matériel agricole par exemple, les prestations sociales, etc... On modifie également l'hypothèse faite au sujet de la masse des salaires nominaux en fonction des changements apportés au volume de l'activité de la main-d'œuvre et de la production industrielle.

Toutes ces opérations risquent d'altérer la structure des comptes d'agents. Certaines des relations qui, à l'intérieur d'un compte, lient normalement les rubriques les unes aux autres et sur lesquelles on s'était appuyé au cours de la phase préparatoire pour déterminer des rubriques sur lesquelles on n'a pas de renseignements directs, peuvent n'être plus vérifiées. Dans d'autres cas, l'accord avec les informations reçues peut être rompu. Il faut rétablir les relations nécessaires. Le cas échéant, on remettra en cause l'équilibre général du compte de biens et services. Mais ce cas est heureusement rare.

C. — *Une dernière série de concordances enfin est recherchée entre les opérations économiques et les opérations financières.*

D'une part, on confronte les soldes des comptes de capital et les soldes des comptes financiers : les premiers, livrent un besoin ou une capacité de financement, les seconds indiquent comment ce besoin a été satisfait ou cette capacité utilisée. Ces soldes doivent concorder. D'autre part, on rapproche les opérations financières des opérations économiques auxquelles elles sont directement liées.

Il semble que les services de la comptabilité nationale ne se soient, jusqu'à présent, engagés dans cette voie qu'avec beaucoup de prudence et, comme il est dit dans un rapport, à titre expérimental. Ce n'est pas que le principe sur lequel reposent ces comparaisons soit contestable. Mais notre connaissance des comportements financiers est encore très restreinte et l'on hésite à fonder sur des contraintes trop strictes. La construction des tableaux détaillés d'opérations financières, le rapprochement des prévisions faites pour les différentes rubriques avec les résultats enregistrés tendent toutefois à améliorer cette connaissance. Par ailleurs, lorsque le gouvernement pose certaines questions, notamment au sujet de l'impasse tolérable, on est bien obligé de se référer à ces témoins.

A titre d'exemple, nous pouvons indiquer qu'au cours de la préparation des budgets économiques pour 1960 et 1961, on s'est appuyé sur l'idée qu'en période de stabilité des prix les entreprises privées ont, pour des raisons évidentes, moins tendance à s'endetter qu'en période d'inflation.

Dans la revue *Statistiques et Etudes Financières* (octobre 1960), on trouvera les *comptes prévisionnels* qui ont été établis pour l'année 1960 et le *budget économique* pour l'année 1961. Ils ne peuvent être pleinement compris qu'à la lumière du rapport que les accompagne.

Les prévisions contenues dans les budgets économiques et comptes prévisionnels tendent-elles, en général, à se vérifier ? C'est une question que s'est posée le Conseil Economique et Social et sur laquelle un rapport documenté a été établi par A. Barjonet. Nous en résumons les principales conclusions <sup>(18)</sup>.

La comparaison a porté sur les seuls postes relatifs aux biens et services. Elle ne peut être menée mécaniquement car, comme nous l'avons expliqué, la nature des budgets économiques varie, certains étant surtout prévisionnels et prétendant annoncer à l'avance ce qui sera, tandis que d'autres sont plutôt prospectifs, visant à éclairer le gouvernement sur ce qui arrivera s'il s'engage dans une voie déterminée. Lorsque le gouvernement renonce à la mesure envisagée, il est normal que les hypothèses posées ne se vérifient pas.

De façon générale, la recherche sera menée en traduisant en indices, sur la base de l'année précédente, les prévisions faites et les résultats enregistrés et en rapprochant les deux séries d'indices. Les écarts qui pourront s'établir devront toutefois être appréciés *en fonction des niveaux des indices*. Un écart de 2 points, par exemple, entre un indice prévisionnel 101 et un indice réel 103 est, de toute évidence, plus grave pour la valeur de la prévision qu'un écart identique de 2 points entre un indice prévisionnel 110 et un indice réel 112. Dans le premier cas la hausse a été trois fois plus forte qu'on ne s'y attendait : 3 p.c. contre 1 p.c. ; dans le second, elle a seulement été un peu plus forte : 12 p.c. contre 10 p.c.

A. — Un premier budget économique a été élaboré pour 1953. Sa structure est comparable à celle des budgets actuels. Le rapprochement rigoureux des prévisions et des résultats n'est cependant pas possible en raison de l'incertitude qui règne encore sur les chiffres de l'époque.

Ce budget était fondé sur quatre hypothèses : stabilité des prix, expansion de la production, plafonnement des exportations et augmentation des importations, exécution du programme conditionnel d'investissements publics, les capitaux nécessaires devant être demandés aux banques si on ne pouvait les obtenir du marché.

L'expérience a montré qu'une erreur a été commise au sujet de la tendance de la production. *Il n'y a pas eu expansion mais, en réalité, stagnation*. Les auteurs du budget avaient attaché une grande importance au développement de la productivité et à la modernisation de l'équipement qui avaient été systématiquement poursuivis depuis la fin des hostilités, dans la période de remise en état de l'économie fran-

<sup>(18)</sup> A. Barjonet, *op. cit.*

çaise. Les premières conséquences se manifestaient. En fait, ces conséquences n'ont véritablement pris de l'ampleur qu'au cours de l'année 1954. Les auteurs du budget étaient donc bien informés. Ils ont saisi le phénomène et tout de suite compris son importance. Mais ils se sont trompés sur la rapidité de la réalisation. La stagnation a persisté en 1953, elle n'a été remplacée par l'expansion qu'en 1954.

B. — Pour l'année 1954, les services comptables ont établi plusieurs budgets : le premier supposait une expansion maximale de la production : il avait pour but de préciser ses limites; le second était spécifiquement prévisionnel : il laissait prévoir, en l'absence d'intervention gouvernementale, une stagnation <sup>(19)</sup>; le troisième, dit budget intermédiaire, envisageait une relance de l'économie par une politique d'augmentation des salaires nominaux, dont le taux d'accroissement annuel était porté de 1,5 à 5 p.c., et par une augmentation des moyens de financement mis à la disposition du secteur privé pour ses investissements <sup>(20)</sup>.

La comparaison entre les prévisions et les résultats est assez difficile à mener. Au cours de l'année 1954, en effet, les salaires encaissés par les ménages d'une part, les investissements opérés par les entrepreneurs de l'autre, ont été nettement accrus. C'est donc au troisième budget économique qu'il convient de nous référer. La comparaison des prévisions et des résultats fait ressortir toutefois que ni l'augmentation des salaires, ni celle des investissements n'ont été entièrement contrôlées par le gouvernement. Il semble qu'elles aient été, dans une certaine mesure, les conséquences de processus antérieurement lancés dont les services chargés de la prévision n'avaient peut-être pas exactement apprécié les effets. Tandis que le troisième budget économique situait, sur la base 1953=100, les salaires à l'indice 104,6 et les investissements et stocks à 108,2; les premiers ont atteint en fait, en 1954, le niveau 109, et les seconds, le niveau 111,7.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que la reprise qui s'est marquée en 1954 ait été plus forte que prévu. La production intérieure brute a atteint 105,6 au lieu de 104,6; la consommation des ménages : 105,2 au lieu de 105,1. Mais, surtout, les importations se sont élevées à 107,1 au lieu de 104,5 et les exportations à 111,2 au lieu de 103,2.

C. — Le budget économique de 1955 n'a, pour des raisons que nous ignorons, pas été publié. Nous disposons seulement de quelques prévisions chiffrées qui en traduisent les grandes lignes.

De façon générale, la prévision est bonne. L'expansion a continué comme on s'y attendait. Mais elle a été plus forte qu'il n'était prévu. En ce qui

concerne la production intérieure brute et la consommation des ménages, les écarts sont faibles : le budget indiquait, sur la base 1954=100, 106 pour la première et 105,2 pour la seconde. Les deux postes se sont établis, en fait, tous deux à 107,3. En ce qui concerne les importations, les exportations et les salaires payés aux ménages, les écarts sont plus marqués : pour les importations, le chiffre réel est 110 contre 105,8 prévu; pour les exportations : 109,9 contre 105,1; pour les salaires : 109,8 contre 104,8. Seuls les investissements et stocks ont été surestimés : on avait prévu 114,2 et on a atteint seulement 111,2.

Le sens de l'évolution a donc été correctement apprécié, mais son importance n'a pas été exactement mesurée. Partiellement, cela peut s'expliquer par l'intervention, au cours de l'année 1955, d'un facteur favorable de nature exceptionnelle : la guerre d'Indochine étant terminée, la France a cependant continué de recevoir des dollars au titre de ce que l'on appelait les commandes « off shore », ou commandes passées par l'administration américaine au-delà des frontières, en dehors de son territoire national.

D. — Un seul budget économique a été établi pour l'année 1956 <sup>(21)</sup>.

Ce budget prenait d'abord en considération les tendances qui s'étaient manifestées au sein de l'économie au cours de l'année écoulée : essor rapide de l'économie, plus rapide même qu'on ne s'y attendait comme nous venons de le voir, apparition de tensions inflationnistes internes. Il supposait également qu'une politique déterminée serait mise en œuvre par le gouvernement. On admettait que celui-ci, puisant dans les importantes réserves de devises dont il disposait, développerait les importations, de façon à combattre les tendances inflationnistes et à stabiliser les prix.

De façon générale, les écarts entre les prévisions et les résultats sont assez importants. Ils s'expliquent dans une large mesure par un facteur accidentel. Au cours de l'hiver 1955-1956, en effet, de grands froids ont eu lieu qui ont influé sur la production agricole. En volume sans doute cette production, bien que réduite, a été moins compromise qu'on ne l'avait un moment redouté, mais l'arrivée des produits sur les marchés a été retardée. Des hausses notables de prix ont suivi, qui ont eu des conséquences dans tous les domaines.

On trouvera ci-dessous les indices traduisant, sur la base 1955=100, les prévisions faites et les écarts existant entre ces indices et ceux résultant de l'évolution réelle <sup>(22)</sup>.

Attachons-nous d'abord aux écarts dans les indices en volume. On peut être étonné de ne pas constater l'action du gel et du recul de la production agricole

<sup>(19)</sup> Les deux budgets ont été établis en novembre 1953 et publiés en janvier 1954.

<sup>(20)</sup> Ce budget a été établi en février 1954 et publié en mars 1954.

<sup>(21)</sup> Ce budget a été établi et publié en novembre 1955.

<sup>(22)</sup> A. Barjonet, *op. cit.*, p. 412.

sur la production intérieure brute. L'écart, en effet, est insignifiant : -0,6. Mais c'est qu'ici des erreurs de sens divers se sont compensées. La production végétale a été plus faible qu'il n'était prévu, à la suite de l'hiver exceptionnel de 1955-1956. La production animale a été également inférieure aux prévisions. Mais ici, l'erreur est due à la mauvaise qualité des statistiques relatives au cheptel. En revanche, la production industrielle a été, dans tous les secteurs, nettement supérieure à ce que l'on attendait.

Tableau I.

Catégories	Indices prévisionnels			Ecart entre les indices réels et les indices prévisionnels		
	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production intérieure brute .....	105,0	101,1	106,2	- 0,6	+ 2,8	+ 2,4
Importations .....	102,9	101,1	104,1	+ 12,0	+ 4,4	+ 16,0
Consommation des ménages .....	105,8	100,9	106,7	- 0,2	+ 4,4	+ 3,4
Formation brute de capital fixe .....	105,6	102,2	107,9	+ 2,4	+ 2,6	+ 4,3
Exportations .....	97,2	101,0	98,2	- 3,1	+ 2,4	- 0,9
Masse des salaires .....			108,0			+ 3,5
Résultats bruts d'exploitation .....			105,9			+ 3,1

Les écarts dans les indices de prix s'expliquent sans peine : ils découlent de la cause accidentelle invoquée. Si ces écarts sont plus ou moins importants selon les rubriques, c'est que la composition en produits de ces rubriques varie et que les prix des diverses catégories de produits ont été inégalement affectés.

Les écarts dans les indices en valeur enfin résultent de la combinaison des actions exercées sur les volumes et sur les prix. Dans certains cas, celui des importations par exemple, ces deux actions se renforcent : on a importé plus qu'il n'était prévu et des produits dont le prix intérieur est plus élevé ; dans d'autres, et notamment celui des exportations, les deux actions se contrarient : on a exporté moins, mais le prix intérieur des produits s'est accru.

Quant à la masse des salaires et aux résultats bruts d'exploitation, ils se sont élevés plus qu'il n'était prévu et ceci s'explique, ici encore, pour une bonne part, par la hausse des prix.

Au total, l'année 1956 illustre de façon saisissante les effets d'une erreur sur la prévision des prix, erreur elle-même due à l'entrée en action d'un facteur accidentel. On retiendra essentiellement que ces effets se rencontrent, au terme d'actions diverses, dans presque tous les domaines.

E. — Pour l'année 1957, deux budgets économiques ont également été préparés. Le premier était strictement prévisionnel. Il reposait sur l'idée que l'expansion des années antérieures se poursuivrait, mais que les tensions inflationnistes s'accroîtraient et que les réserves de devises étrangères tendraient à s'épuiser. Le second budget traduisait les effets vraisemblables de la politique recommandée par le Ser-

vice des Etudes Economiques et Financières au gouvernement. Il supposait donc que, tout en continuant à développer l'équipement, le gouvernement, pour lutter contre les tendances inflationnistes, freinerait la consommation en réduisant les dépenses publiques, en limitant les revenus distribués, enfin en procédant à certaines actions visant notamment à stopper la hausse du prix de la viande considéré comme un prix pilote, tendant à entraîner les autres. Par ailleurs, les pouvoirs publics devaient ralentir les importations et stimuler les exportations (23).

On notera au passage que la politique préconisée diffère sur des points importants de celle suggérée pour les années antérieures. Pour lutter contre les tendances inflationnistes et mettre fin à la hausse des prix, on ne peut plus, en effet, recourir à un accroissement des importations car les réserves françaises de devises étrangères s'épuisent. Tout au contraire, on est contraint, pour reconstituer ces réserves, de stimuler les exportations et de ralentir les importations, ce qui risque, en diminuant la quantité de marchandises disponibles pour le marché intérieur, de renforcer la tendance à l'inflation. Pour lutter contre cette tendance, il faut donc comprimer vigoureusement la consommation tant publique que privée.

La politique préconisée par le Service des Etudes Economiques et Financières n'a pas été suivie. Ni la consommation, ni les importations n'ont été comprimées comme il l'avait demandé. Sur la base 1956 = 100, la consommation des ménages atteint 110,6 et les importations 111,9, alors que le budget n° 2 demandait qu'elles soient limitées respectivement à 104,7 et 103,4.

(23) J. Barjonet, *op. cit.*, p. 413.

Tableau II.

Catégories	Indices prévisionnels pour 1957 1956 = 100			Ecart entre les indices réels et les indices prévisionnels		
	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production intérieure brute .....	104,5	101,6	106,3	+ 1,7	+ 3,7	+ 5,5
Importations .....	105,3	102,5	107,7	+ 1,6	+ 2,2	+ 4,2
Consommation des ménages .....	105,4	100,6	106,1	—	+ 4,3	+ 4,5
Formation brute de capital fixe .....	104,2	103,6	107,9	+ 6,0	+ 3,4	+ 10,0
Exportations .....	100,6	103,2	103,8	+ 8,0	+ 1,6	+ 10,0
Masse des salaires .....			107,3			+ 5,2
Résultats bruts d'exploitation .....			105,7			+ 6,0

On se trouve donc en fait en présence de l'hypothèse envisagée dans le budget n° 1, et ce sont les prévisions de ce budget que nous allons rapprocher des résultats des comptes rétrospectifs. Ci-dessus (24), nous avons donné les indices prévisionnels sur la base 1956 = 100 et les écarts qui se sont manifestés entre ces indices et les indices réels.

De façon générale, il semble que *des erreurs sérieuses aient été commises* : au cours de l'année 1957, l'économie française s'est emballée au-delà des limites prévues. *En volume*, sans doute, la consommation des ménages, la production intérieure brute, les importations, ont été assez correctement prévues. Mais les investissements et les exportations se sont développés beaucoup plus qu'on ne s'y attendait.

En sus, s'est manifestée *une hausse de prix*, une augmentation des salaires et des résultats bruts d'exploitation, qui ont été plus fortes qu'on ne le prévoyait.

Rien d'étonnant dès lors que, *pour tous les indices en valeur*, on enregistre des écarts importants.

A la décharge de ceux qui ont formulé les prévisions, on peut faire valoir qu'en plusieurs domaines, non seulement les pouvoirs publics n'ont pas appliqué la politique préconisée, mais qu'ils ont pris des mesures diamétralement opposées. Dans certains cas, les importations ont été encouragées et, par ailleurs, une dévaluation de 20 p.c. a été opérée qui devait peser sur les prix. Dans ces conditions, il

était normal que l'économie s'emballé plus qu'il n'était prévu. Mais, compte tenu de cette circonstance, l'emballément semble bien avoir été sous-estimé.

F. — *Pour l'année 1958*, deux budgets ont été établis mais, contrairement à ce qui s'était passé antérieurement, il s'agit de *deux budgets prévisionnels*. Le Service des Etudes Economiques et Financières a hésité sur l'orientation générale de la conjoncture et il a envisagé deux hypothèses : celle d'une poursuite accélérée de l'expansion, et celle d'un début de récession survenant à la fin de l'année 1958. Il a chiffré les deux hypothèses et les a livrées au public (25).

Dans la pratique, c'est la seconde hypothèse qui s'est réalisée. L'année 1958 a été marquée par un début de récession. Mais celle-ci s'est amorcée dès la fin du premier semestre, un peu en avance sur l'horaire prévu dans le second budget économique.

Ci-dessous, nous donnons toujours, d'après la même source, les indices prévisionnels de ce second budget économique et les écarts entre ces indices et les indices réels.

Pour plusieurs postes : la production intérieure brute, la consommation des ménages, la formation brute de capital fixe, la prévision est excellente. En ce qui concerne les deux premières rubriques, les écarts sont faibles en volume comme en prix. En ce qui concerne la formation brute de capital fixe,

(24) Ces budgets ont été établis en février-mars 1957 et publiés en avril 1957

(25) Ces budgets ont été établis et publiés en avril 1958.

Tableau III.

Catégories	Indices prévisionnels pour 1958 1957 = 100			Ecart entre les indices réels et les indices prévisionnels		
	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production intérieure brute .....	102,5	112,0	114,9	+ 0,3	+ 0,6	+ 1,0
Importations .....	94,4	113,7	107,5			
Consommation des ménages .....	101,0	112,5	113,6	+ 1,0	+ 0,1	+ 1,0
Formation brute de capital fixe .....	103,0	110,1	113,2	+ 0,7	+ 1,6	+ 2,2
Exportations .....	103,1	112,7	116,0			
Masse des salaires .....			111,5			+ 2,3
Résultats bruts d'exploitation .....			116,6			- 4,2

la prévision pour les prix est un peu moins bonne. Mais le résultat d'ensemble reste remarquable. Il ne faut pas oublier, en effet, que la question posée était de savoir ce que deviennent les investissements en cas de retournement de tendance de la conjoncture. On ne pouvait donc extrapoler les résultats des années précédentes, et il fallait procéder à une analyse directe des conséquences du renversement.

Pour les importations et les exportations et surtout pour les salaires et les revenus d'exploitation, les résultats sont un peu moins bons. En particulier, les salaires ont augmenté un peu plus qu'on ne s'y attendait, tandis que les résultats bruts d'exploitation, par compensation, augmentaient moins.

Dans son ensemble, la prévision est l'une des meilleures qui aient été formulées.

G. — Pour l'année 1959, un premier budget économique a été élaboré avant que soient intervenues les mesures exceptionnelles (et notamment la dévaluation) décidées par le gouvernement en décembre 1958 et janvier 1959, pour remédier à une situation qui devenait très grave. Il serait évidemment sans intérêt de rapprocher les prévisions contenues dans ce budget de la réalité.

Dès janvier 1959, de nouvelles prévisions étaient établies <sup>(2°)</sup>, celles-ci prenant naturellement en considération les mesures que nous venons d'évoquer. Elles admettent donc une importante augmentation de la consommation et des investissements publics et des impôts indirects. Pour le reste, trois hypothèses alternatives sont envisagées : celle d'une très forte augmentation des prix et des salaires, de l'ordre de 12 p.c., tendant à annuler les effets de la dévaluation sur le commerce extérieur, celle d'une augmentation parallèle et modérée des salaires et des prix, de l'ordre de 4 à 5 p.c.; celle enfin d'une augmentation des salaires en retard sur celle des prix, ce qui aurait pour conséquence de freiner la consommation et de réduire la tendance des entrepreneurs à investir en dépit de marges de profit appréciables.

Dans la pratique, l'augmentation des salaires et des prix est demeurée modérée, les premiers ne prenant pas de retard sur les seconds. Ceci étant, le rapprochement des indices prévisionnels et des indices réels se présente de la façon suivante :

(2°) Ce budget n'a pas été publié. Nous nous référons aux chiffres donnés par A. Barjonet, *op. cit.*, p. 415.

Tableau IV.

Catégories	Indices prévisionnels pour 1959 1958 = 100 <sup>1</sup>			Indices réels pour 1959 1958 = 100 <sup>2</sup>			Ecart entre les indices réels et les indices prévisionnels		
	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production intérieure brute	100,7	106,7	107,4	102,5	105,5	108,1	+ 1,8	- 1,2	+ 0,7
Importations .....	102,0	112,0	114,2	95,0	107,0	101,6	- 7,0	- 5,0	- 12,6
Consommation des ménages	98,0	107,5	105,3	101,8	105,6	107,4	+ 3,8	- 1,9	+ 2,1
Formation brute de capital fixe .....	102,9	106,3	109,4	99,9	105,0	104,9	- 3,0	- 1,3	- 4,5
Exportations .....	109,0			112,2	108,2	121,4	+ 3,2		
Masse des salaires .....			106,0			109,6			+ 3,6
Résultats bruts d'exploitation			105,0			105,7			+ 0,7

<sup>1</sup> A. Barjonet, *Journal Officiel, Avis et rapports du Conseil Economique et Social*, 19 avril 1961, p. 415.

<sup>2</sup> *Statistiques et Etudes Financières*, juillet 1951, p. 889.

Ce qui frappe d'abord, c'est que la variation des prix a été plus faible qu'il n'était prévu, même dans la variante n° 2. Quant aux salaires, au lieu de prendre du retard, ils se sont élevés davantage qu'on ne s'y attendait.

Dans ces conditions, on s'explique que la consommation des ménages ait davantage augmenté qu'on ne le prévoyait, tandis que la formation brute du capital fixe demeurait nettement inférieure aux prévisions.

La production intérieure brute et le résultat brut d'exploitation ont été correctement calculés. Mais il n'en va de même ni des importations ni des exportations pour lesquelles les écarts sont importants. Au total, la prévision ne peut être comptée parmi les meilleures. A la décharge des services prévisionnels, il faut noter qu'il s'agissait de déterminer

l'effet de décisions soudaines et rigoureuses et que la prévision a dû être établie dans un court délai.

H. — *Le budget économique pour 1960* n'est pas purement prévisionnel. Les auteurs de ce budget estiment, en effet, que le développement de la consommation intérieure, la reprise de l'activité à l'étranger, les mesures tendant à l'accélération du Marché Commun, doivent conduire à un taux de croissance de 5 p.c. environ par rapport à 1959. Mais ils supposent, d'une part, que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour éviter des mouvements perturbateurs de prix et, d'autre part, que les investissements s'accroîtront fortement, plus qu'ils ne le feraient s'ils se bornaient à suivre la consommation, de façon à réaliser, dans les différentes branches, les adaptations exigées par la réalisation du Marché Commun.

Ci-dessous on trouvera un premier tableau permettant de suivre, pour quelques postes importants, les prévisions qui ont été successivement faites : en septembre 1959, en avril 1960 et en septembre 1960, *au sujet des volumes*.

La lecture du tableau montre qu'aux stades successifs de leur travail, les auteurs des prévisions sont

amenés à procéder à *des rectifications importantes et de sens divers*.

Sans doute, les chiffres admis pour la production intérieure brute et pour la consommation ont peu varié. Ils sont très voisins des chiffres réels. Ceci confirme que, dans ces domaines, la prévision a fait de grands progrès. Pour la formation brute du capital

Tableau V.

**Prévisions successives pour l'année 1960**Indices en volume <sup>1</sup>

(1959 = 100)

Catégories	Prévisions faites en septembre 1959 et contenues dans la loi de finances pour 1960	Prévisions faites en avril 1960 et contenues dans le plan intérimaire	Prévisions faites en septembre 1960 et contenues dans la loi de finances pour 1961	Indices réels
Production intérieure brute .....	105,0	105,5	105,4	106,3
Importations .....	109,0	112,1	117,5	117,7
Consommation privée et publique .....	104,4	104,5	104,3	104,8
Formation brute de capital fixe .....	107,5	105,5	105,6	106,1
Variation des stocks .....	160,0	145,0	138,0	145,0
Exportations .....	104,0	112,8	117,0	115,4

<sup>1</sup> *Statistiques et Etudes Financières*, janvier 1960, p. 7, octobre 1960, pp. 1053 sq., juillet 1961, p. 781.

fixe, la variation est un peu plus marquée, mais elle demeure modeste : après avoir péché par excès, on a légèrement péché par défaut.

Pour la variation des stocks, l'évolution est plus accentuée. Ici encore, après avoir donné un chiffre trop fort, on en a donné un trop faible. Mais ce sont surtout les importations et les exportations qui ont donné lieu à de grands changements : les dernières prévisions, celles formulées en septembre 1960, sont

bonnes, mais elles sont fort différentes des prévisions primitives fournies en septembre 1959.

Dans un second tableau, que l'on trouvera ci-dessous, nous avons mis en regard les prévisions formulées en septembre 1960 avec les résultats provisoires de l'année 1960.

Dans l'ensemble, ces prévisions peuvent être considérées comme très bonnes. Il convient toutefois de souligner que nous avons rapproché ici non pas les

Tableau VI.

Catégories	Indices prévisionnels pour 1960 1959 = 100 <sup>1</sup>			Indices réels pour 1960 1959 = 100 <sup>2</sup>			Ecart entre les indices réels et les indices prévisionnels		
	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production intérieure brute	105,4	103,4	109,0	106,3	103,2	109,7	+ 0,9	- 0,2	+ 0,7
Importations .....	117,5	101,4	117,6	117,7	100,8	118,6	+ 0,2	- 0,6	+ 1,0
Consommation des ménages	104,0	103,9	108,0	105,0	103,7	108,9	+ 1,0	- 0,2	+ 0,9
Formation brute de capital fixe .....	105,6	101,7	107,4	106,1	101,6	107,8	+ 0,5	- 0,1	+ 0,4
Exportations .....	117,0	102,2	119,6	115,4	102,1	116,8	- 1,6	- 0,1	- 2,8
Masse globale des salaires			108,1			109,9			+ 1,8
Résultats bruts d'exploitation			109,8			108,7			- 1,1

<sup>1</sup> *Statistiques et Etudes Financières*, octobre 1960, pp. 1053 sq.

<sup>2</sup> *Statistiques et Etudes Financières*, juillet 1961, pp. 889 sq.

chiffres du budget économique de septembre 1959 ou d'avril 1960 des résultats définitifs de l'année 1960, mais les chiffres *des comptes prévisionnels* de l'année 1960, ceux du dernier budget économique, celui établi en septembre 1960, des chiffres *provisoires* de l'année 1960. Or, l'examen du précédent tableau nous a permis de constater que d'importantes rectifications avaient été apportées aux pré-

visions par rapport à leur état primitif. Par ailleurs, lorsqu'on disposera des chiffres définitifs pour l'année 1960, de nouvelles discordances peuvent surgir.

I. — *Pour l'année 1961*, au moment où nous écrivons, nulle comparaison ne peut être faite entre prévisions et résultats, puisque l'année n'est pas terminée.

On trouvera cependant ci-dessous les prévisions publiées en septembre 1960 dans le rapport économique et financier accompagnant la loi de finances pour 1961.

Tableau VII.

**Budget économique pour 1961 <sup>1</sup>**

Septembre 1960

(1960 = 100)

Catégories	Indices de volume	Indice de valeur
Production intérieure brute .....	105,5	
Importations .....	108,9	
Consommation des ménages .....	105,0	
Formation brute de capital fixe ...	106,5	
Exportations .....	109,9	
Masse des salaires .....		107,9

<sup>1</sup> *Statistiques et Etudes Financières*, octobre 1960, pp. 1058 sq.

Tableau VIII.

**Budget économique pour 1962**

Septembre 1961

(1961 = 100)

Catégories	Indices de volume
Production intérieure brute .....	105,5
Consommation des ménages .....	105,5
Consommation des administrations .....	103,5
Consommation des institutions financières .....	105,5
Formation brute de capital fixe .....	106,5
Importations :	
de l'étranger .....	108,0
de la zone franc .....	105,0
ensemble .....	107,5
Exportations :	
vers l'étranger .....	108,0
vers la zone franc .....	102,5
ensemble .....	105,0

Au terme de cette recherche, il semble que la prévision ait fait, au cours des dernières années, de grands progrès. L'évolution de postes tels que la production intérieure brute, la consommation globale des ménages, la formation brute du capital fixe, est maintenant prévue avec beaucoup de rigueur et un haut degré de certitude.

Quelques critiques peuvent cependant être présentées, dont certaines ont déjà été suggérées au passage :

a) On peut présenter des réserves d'abord sur la méthode par laquelle sont établies *les prévisions de prix*. Celles-ci sont formulées à partir des prévisions sur les salaires, compte tenu de l'évolution de la productivité du travail. Comme nous l'avons expliqué, le Service des Etudes Economiques et Financières, après avoir déterminé le montant des salaires nomi-

naux qui sera vraisemblablement distribué, reconstitue le compte d'exploitation des entreprises en supposant que ses divers éléments demeurent dans un rapport constant avec les salaires. Il serait souhaitable qu'une étude directe soit effectuée sur les revenus autres que les salaires pour déterminer leurs propres tendances.

b) S'agissant des revenus agricoles qui, par exception, font l'objet d'une enquête spéciale, il faut demander que les statistiques sur lesquelles s'appuient les services de prévision, soient considérablement améliorées. Il y a une nette contradiction de la part des agriculteurs à critiquer la politique agricole gouvernementale, et à refuser aux pouvoirs publics des moyens exacts d'information en ne participant qu'avec réticence à la collecte des renseignements.

c) Tout au long de notre enquête, nous avons constaté que les prévisions relatives aux importations et aux exportations étaient plus souvent que les autres démenties par l'événement. Les unes et les autres, sans doute, dépendent non seulement de la situation à l'intérieur, mais également de l'évolution des économies étrangères et des modifications de structure résultant d'institutions telles que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) ou le Marché Commun. Mais ces causes mêmes peuvent faire l'objet d'enquêtes précises. Aussi bien, comme nous l'avons signalé précédemment, la formation des attachés commerciaux chargés de renseigner sur ce point les services de prévision a-t-elle été mise en cause.

d) En quatrième lieu, si de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne la prévision de la consommation globale, il reste, semble-t-il, beaucoup à faire en ce qui concerne la consommation des différentes catégories socio-professionnelles de ménages. La décomposition des revenus en salaires et résultats d'exploitation est beaucoup trop générale. Une augmentation des traitements de fonctionnaires, une modification du S.M.I.G. (salaire minimum interprofessionnel garanti), une variation des allocations familiales, n'ont pas les mêmes conséquences sur la consommation des divers produits et sur l'épargne.

e) Il serait souhaitable, enfin, qu'une distinction plus rigoureuse soit faite chaque année entre *les budgets purement prévisionnels*, qui ont pour but de prévoir l'évolution de l'économie en partant de ses tendances internes et des décisions gouvernementales déjà adoptées et *les budgets prospectifs* qui tendent à mettre en lumière les effets d'une décision sur l'opportunité de laquelle le gouvernement s'interroge encore.

Il faut bien comprendre, en effet, que les budgets économiques sont, avant tout, des instruments d'analyse économique destinés à faciliter les choix de politique économique, à coordonner les différentes mesures prises les unes avec les autres, à aboutir finalement à une action plus rationnelle.



## LES BUDGETS DE 1961 ET DE 1962

La présente information est consacrée au résumé des principaux passages de l' « Exposé général du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1962 ». Ce document contient des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 1961 et analyse le budget de 1962. Il présente en outre un exposé consacré à la politique financière générale du Gouvernement.

Nous examinerons successivement :

- I. La politique financière du Gouvernement;
- II. Le budget de l'exercice 1961;
- III. Le budget de l'exercice 1962.

On notera que, au moment de la rédaction de la présente information, les deux Annexes prévues à l'Exposé général n'avaient pas encore été rendues publiques. Ces documents constitueront la matière d'un prochain article dans ce *Bulletin*.

### I. La politique financière du Gouvernement

Le budget de 1962 marque la volonté du Gouvernement d'assainir les finances publiques qui constituent, depuis de nombreuses années, l'un des points faibles de la situation économique belge. Le déséquilibre des finances de l'Etat s'est traduit notamment par une augmentation ininterrompue et rapide de la dette publique et par un gonflement des charges d'intérêts et d'amortissement de celle-ci.

L'œuvre d'assainissement doit se situer sur trois plans parallèles : budgétaire, fiscal et financier.

Sur le plan budgétaire, le Gouvernement estime nécessaire d'instaurer une programmation de ses dépenses. L'objet de celle-ci est double : d'une part, la programmation doit permettre d'éviter que l'expansion des dépenses n'aille au-delà de ce qui peut être supporté par l'économie; d'autre part, elle doit tendre à diriger les fonds publics vers les secteurs où ils peuvent être utilisés avec le maximum d'efficacité.

Dans ce but, il a été demandé au Bureau de Programmation économique d'établir, en collaboration avec l'Inspection des Finances, des prévisions budgé-

taires à moyen terme portant sur plusieurs exercices successifs. Ainsi, les mesures de redressement et les changements d'orientation pourront être mieux préparés; en même temps, la politique budgétaire de l'Etat pourra s'intégrer dans le programme d'expansion économique.

D'autre part, le Gouvernement a revu les règles qui président au contrôle administratif et budgétaire. L'objectif est de renforcer la surveillance des dépenses par une meilleure définition des compétences et un assouplissement des modalités d'exécution. A cet effet, les pouvoirs et attributions exercés par le Ministre des Finances, le Comité des Finances et du Budget et l'Inspection des Finances ont été aménagés en vue de renforcer l'efficacité du contrôle budgétaire.

Enfin, le Gouvernement a entendu soumettre au Parlement un budget ordinaire en équilibre au niveau de 132 milliards. Par rapport au budget ajusté de 1961, ce chiffre représente une augmentation de 4 milliards environ, soit 3 p.c. Si l'on tient compte de ce que les trois budgets des Pensions, de l'Education nationale et de la Dette publique totalisent, à eux seuls, des augmentations pour un montant global de 4,8 milliards, on conclura que, dans de nombreux secteurs du budget, le Gouvernement a dû procéder à des compressions, soit pour freiner l'expansion de certaines dépenses, soit pour réduire leur montant absolu. Tel est notamment le cas en matière de politique charbonnière, d'assistance technique et d'intégration des fonctionnaires d'Afrique, de subventions à la Société Nationale des Chemins de fer belges et au chômage.

Sur le plan fiscal, le Gouvernement entend procéder à une réforme générale de la fiscalité, directe et indirecte. Un projet de loi sera déposé au cours des prochaines semaines, modifiant la législation sur les impôts directs. Le projet sur la péréquation cadastrale dont le principe est acquis depuis 1955 est actuellement en discussion devant le Parlement. Quant à la réforme de la fiscalité indirecte, elle sera entreprise dès l'année 1962.

La réforme des impôts directs poursuivra les objectifs suivants :

— adapter la législation existante à celle en vigueur dans les pays voisins en substituant aux trois

impôts cédulaires, à la contribution nationale de crise et à l'impôt complémentaire personnel, un impôt sur le revenu des personnes physiques et un impôt sur les sociétés;

— adapter la charge fiscale des diverses catégories de citoyens à leur capacité contributive réelle et améliorer la progressivité réelle de l'impôt;

— supprimer les privilèges fiscaux non justifiés qui s'étaient établis sous l'empire de l'ancienne législation;

— assurer une meilleure perception de l'impôt par une lutte renforcée contre la fraude;

— favoriser le développement économique par des encouragements à l'esprit d'entreprise.

Le meilleur recensement de la matière imposable et le renforcement de la lutte contre la fraude permettront d'augmenter le rendement fiscal global, tout en maintenant un taux d'impôt modéré. Il ne saurait être question de compromettre l'expansion du pays par un alourdissement général de la fiscalité.

Sur le plan financier enfin, le Gouvernement est désireux d'améliorer le fonctionnement des marchés financiers. Une Commission de techniciens, présidée par le Vice-Gouverneur de la Banque Nationale, a été chargée d'examiner si le financement des investissements accrus, prévus par le Bureau de Programmation économique, pourra être assuré par les moyens financiers disponibles. Cette Commission doit également examiner si les mécanismes financiers actuels permettent d'acheminer sans entrave les capitaux désireux de se placer vers les investissements productifs, publics ou privés. Le Gouvernement décidera, au moment du dépôt du rapport final de la Commission en mars 1962, quelles dispositions devront être prises pour améliorer le fonctionnement des marchés.

En ce qui concerne la gestion de la dette publique, l'objectif du Gouvernement est double : d'une part, limiter le recours global à l'emprunt; d'autre part, consolider la dette à court terme tant intérieure qu'extérieure.

Une série de mesures ont été prises à cet effet. La dette à court terme en devises est en voie de réduction par l'effet des remboursements et des consolidations déjà intervenus <sup>(1)</sup>. Quant aux emprunts consolidés de l'Etat sur le marché intérieur, ils se limiteront en 1961 à 13 milliards environ, contre 28 milliards en 1960. Pour ce qui est de l'ensemble de la dette publique, après avoir augmenté de 23 milliards en 1960, elle augmenterait de 15 milliards en 1961 et de 10 milliards en 1962.

<sup>(1)</sup> Rappelons ici que le Gouvernement escompte pour 1961 la consolidation ou le remboursement d'un montant total de 10 milliards de dette à court terme en devises. Deux opérations importantes ont déjà été réalisées à cette fin :

— émission d'un emprunt de 150 millions de florins, dont 75 millions à moyen terme et 75 millions à long terme;

— émission d'un emprunt de 200 millions de deutsche marks à moyen terme.

## II. Le budget de l'exercice 1961

Les prévisions les plus récentes pour l'exercice 1961 se basent, en matières de recettes, sur les rentrées réalisées au 31 août dernier; en matière de dépenses, il a été tenu compte des modifications apportées aux crédits initiaux par la voie des amendements et des feuillets d'ajustement.

La réévaluation des prévisions en matière de recettes ordinaires aboutit à un chiffre de 122,1 milliards. Ce montant est inférieur de 0,8 milliard au budget initial qui escomptait la mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier du double décime sur les taxes assimilées au timbre. Or, le relèvement du taux a été mis en vigueur le 5 mai seulement. Si cette mesure avait pris cours à l'époque prévue lors du dépôt du budget, les résultats donneraient une certaine plus-value.

L'écart probable pour l'exercice en matière de taxes assimilées au timbre par rapport à l'évaluation initiale (— 2,3 milliards) trouve une compensation dans la progression d'autres catégories de recettes, notamment la taxe mobilière, la taxe sur la circulation automobile, les droits de douane, les accises et les droits de succession. La progression escomptée pour l'ensemble de ces divers impôts atteint 2,5 milliards comparativement aux prévisions initiales. Au total, les recettes fiscales s'élèveront probablement à 114,3 milliards au lieu de 114,6 milliards prévus initialement.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, les moins-values observées dans les « produits divers » et dans le groupe des taxes, péages et redevances ne permettent pas d'escompter la réalisation complète de la prévision initiale. Les recettes seront

Tableau I.

### Budget ordinaire de l'exercice 1961 (Millions de francs)

<i>Recettes :</i>		
Evaluations budgétaires .....	122.904	
Rectification sur base des recettes au 31-8-1961 .....	— 808	122.096
Total des recettes .....		
<i>Dépenses :</i>		
Crédits initiaux .....	122.892	
Amendements .....	+ 110	123.002
Premier feuillet d'ajustement :		
Augmentations .....	+ 4.205	
Réductions .....	— 261	3.944
Deuxième feuillet d'ajustement :		
Augmentations .....	+ 2.160	
Réductions .....	— 1.165	995
Total des crédits de l'exercice .....		127.941
Crédits pour exercices antérieurs .....		1.266
Total des dépenses .....		129.207
	Solde ...	— 7.111

probablement inférieures de 0,6 milliard aux évaluations initiales fixées à 8,3 milliards.

Les estimations révisées des dépenses ordinaires pour l'exercice 1961 se chiffrent à 129,2 milliards, y compris les crédits sollicités par le deuxième feuillet d'ajustement en vue de couvrir les créances des exercices antérieurs. Ce montant représente une majoration de 6,3 milliards par rapport aux 122,9 milliards initialement prévus <sup>(1)</sup>.

Ont contribué principalement à cette majoration :

- 1.584 millions de dépenses pour l'instruction publique, dont 494 millions de subventions-traitements et 834 millions d'arriérés de subventions au titre du Pacte scolaire;
- 1.132 millions de dépenses du Ministère de l'Intérieur, dont 1.000 millions répartis entre divers postes relatifs aux finances communales <sup>(\*)</sup>;
- 858 millions de dépenses pour la dette publique;
- 843 millions de dépenses du Ministère des Affaires Africaines, dont un supplément forfaitaire de 500 millions pour insuffisance des crédits et 200 millions pour les troupes stationnées au Rwanda-Burundi;
- 493 millions de dépenses pour la défense nationale au titre principalement des dépenses de personnel;
- 301 millions de dépenses pour le Ministère de la Santé Publique et de la Famille, dont 230 millions pour le logement;
- 272 millions de dépenses du Ministère des Communications en faveur de la Société Nationale des Chemins de fer belges, dont 200 millions destinés à permettre à cette société d'équilibrer son compte d'exploitation affecté par les grèves de décembre 1960 - janvier 1961.

(\*) Ce supplément de 1 milliard est destiné à compenser la réduction des moyens financiers des Communes résultant de la non-application de la disposition de la « loi unique » qui prévoyait une extension du pouvoir fiscal des Communes.

Le budget ordinaire révisé pour l'exercice 1961 atteint donc 122,1 milliards en recettes et 129,2 milliards en dépenses, y compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs, ce qui donne un déficit de 7,1 milliards <sup>(2)</sup>.

En ce qui concerne le budget extraordinaire, le total des crédits d'engagement prévus au projet de budget de 1961 (ainsi d'ailleurs que dans le budget voté, car il n'y a pas eu d'amendement), était de 10.771 millions. A ce montant sont venus s'ajouter 13.650 millions de crédits restés disponibles de l'exercice 1960, soit, au total, 24.421 millions, dont il convient de retrancher 306 millions au titre du feuillet d'ajustement. Finalement, le volume des crédits d'engagement disponibles en 1961 s'établit à 24.115 millions.

De leur côté, les crédits de paiement inscrits au projet de budget s'élevaient à 12.689 millions. A ce chiffre sont venus s'ajouter 15 millions de crédits provenant des amendements, 7.873 millions représentant les crédits disponibles à la fin de 1960 et 171 millions provenant du feuillet d'ajustement, ce qui porte, au total, à 20.748 millions le montant des crédits de paiement disponibles pour l'exercice 1961.

(1) Comparativement au budget voté, qui tient compte des amendements, la majoration atteint 6,2 milliards.

(2) En réalité, le déficit sera vraisemblablement inférieur à ce chiffre, compte tenu de ce que la partie des crédits non utilisée en fin d'exercice fait l'objet d'une annulation.

Quant au chiffre des crédits de paiement disponibles pour les décaissements effectifs de 1961, il s'obtient en défalquant du total précité de 20.748 millions le montant des crédits nécessaires à la régularisation des avances de trésorerie effectuées en 1960, soit 1.987 millions, ce qui donne un chiffre de 18.761 millions. Les régularisations d'avances de trésorerie concernent notamment les avances au F.N.A.M.I. (843 millions), à la S.A.B.E.N.A. (434 millions) et à la Caisse Nationale pour Allocations Familiales (129 millions), la libération du solde de la participation de l'Etat dans l'augmentation du capital de la S.N.C.I. (164 millions) ainsi que des avances aux colons par l'intermédiaire de la S.N.C.I. (200 millions).

Avant d'en terminer avec ce chapitre, il convient de signaler que la partie des crédits d'engagement ou de paiement non utilisée à la fin de 1961 sera reportée à l'exercice suivant en vue d'assurer, dès les premiers mois de 1962, la continuité dans l'exécution des entreprises en cours.

### III. Le budget de l'exercice 1962

Le budget général pour l'exercice 1962 s'élève à 147,3 milliards de francs de dépenses et à 132,4 milliards de recettes. Au budget ordinaire sont inscrits 132,2 milliards de dépenses et 131,8 milliards de recettes, tandis que le budget extraordinaire comprend 15,1 milliards de crédits de paiement et 0,7 milliard de recettes.

#### 1. BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire pour l'exercice 1962 est présenté en équilibre au niveau de 132 milliards, sous réserve de quelque 400 millions représentant une économie à faire dans les budgets de dépenses, mais pour laquelle le Gouvernement n'a pas voulu préjuger des approbations requises préalablement. Les économies proposées concerneront notamment les frais de fonctionnement des écoles.

Tableau II.

#### Budget ordinaire (Milliards de francs)

	1960 (réalisations)	1961 (estimations révisées)	1962 (prévisions)
Dépenses .....	121,3 <sup>1</sup>	127,9 <sup>1</sup>	132,2
Recettes .....	109,4	122,1	131,8
Solde ...	-11,9	- 5,8	- 0,4

<sup>1</sup> Non compris les suppléments de crédits pour les exercices antérieurs.

#### A. DEPENSES ORDINAIRES.

Le tableau III donne un aperçu de la structure des dépenses ordinaires pour 1962 et la compare à celle du budget de 1961.

Tableau III.

**Dépenses ordinaires**

*(Millions de francs)*

Titre des dépenses	1961		1962	Comparaison entre 1962 et 1961 rectifié
	Chiffres initiaux	Chiffres rectifiés <sup>1</sup>		
1. Dette publique .....	21.875	22.722	24.005	+ 1.283
2. Pensions .....	17.090	17.185	18.975	+ 1.790
3. Dotations .....	391	391	409	+ 18
Total de 1 à 3 ...	39.356	40.298	43.389	+ 3.091
4. Dépenses d'administration générale :				
a) Dépenses de personnel .....	24.057	24.846	25.406	+ 560
b) Dépenses de matériel .....	7.548	7.377	8.244	+ 867
5. Subventions .....	40.826	43.043	43.794	+ 751
6. Travaux .....	1.135	1.151	1.244	+ 93
7. Autres dépenses .....	9.979	11.127	9.989	- 1.138
Total de 4 à 7 ...	83.545	87.544	88.677	+ 1.133
Total de 1 à 7 ...	122.901	127.842	132.066	+ 4.224
Non-valeurs et remboursements .....	101	99	112	+ 13
Total général ...	123.002	127.941	132.178	+ 4.237

<sup>1</sup> Non compris les suppléments de crédits pour les exercices antérieurs.

**Dette publique.**

Les crédits prévus pour 1962 au budget de la dette publique se chiffrent à 24 milliards, en hausse de 1,3 milliard comparativement au chiffre des crédits révisés de 1961. Les charges nouvelles comprennent principalement 1.330 millions pour le service des emprunts émis en 1961 et 721 millions pour des emprunts émis en 1960 et dont l'amortissement commencera en 1962; en contrepartie, on relève une diminution de 403 millions pour les charges d'emprunts remboursés ou plus largement amortis et une réduction de 434 millions pour les charges de renouvellement des certificats à court terme, corrélative à la diminution de leur encours et à l'abaissement des taux d'intérêt.

Dans les crédits de 24 milliards du budget de la dette publique pour l'exercice 1962, 9,1 milliards sont destinés à l'amortissement, 14,4 milliards au paiement des intérêts et 0,5 milliard à d'autres charges. Les chiffres correspondants pour l'exercice 1961 s'élèvent respectivement à 8,3 milliards, 14 milliards et 0,5 milliard.

**Pensions.**

Le budget des pensions pour 1962 s'établit à 19 milliards, accusant une augmentation de 1,8 milliard par rapport aux dépenses probables de 1961.

Cette différence résulte principalement des augmentations de crédit concernant les pensions des ouvriers mineurs. Il faut se rappeler ici qu'en 1961, une partie des besoins du secteur des pensions d'invalidité des ouvriers mineurs avait été couverte par un emprunt de 700 millions contracté par ce secteur auprès du Fonds National de Retraite des Ouvriers

Mineurs. En 1962, la couverture sera assurée entièrement par l'Etat. En conséquence, un supplément de crédits de 700 millions équivalent à l'emprunt précité a été inscrit au budget de 1962, ainsi d'ailleurs qu'une somme de 140 millions au titre de la première tranche d'amortissement en 5 ans dudit emprunt. Enfin, dans le supplément de 1,8 milliard

Tableau IV.

**Budget des pensions**

*(Millions de francs)*

Chapitres	1961 ajusté	1962	Différence
Pensions civiles et militaires .....	5.689	5.725	+ 36
Pensions de guerre .....	4.203	4.148	- 55
Pensions de vieillesse ...	7.060	8.856	+1.796
Pensions provisoires et divers .....	234	246	+ 12
Total ...	17.186	18.975	+1.789

du budget des pensions figurent 665 millions résultant de la prise en charge par l'Etat de la deuxième tranche d'augmentation des pensions dans les secteurs des pensions de mineurs et d'assurés libres.

En ce qui concerne les pensions de guerre, on rappellera ici que leur financement s'opère à partir de trois sortes de ressources : d'une part, les dotations annuelles et les interventions complémentaires hors dotation, qui sont inscrites au budget (4,1 milliards pour 1962), d'autre part, les produits d'emprunt du Fonds de dotation. En 1962, les charges financières hors budget s'élèveront à 360 millions.

De ce fait, la charge réelle des pensions de guerre atteint 4,5 milliards.

**Dépenses de personnel.**

Les dépenses de personnel passeront de 24,8 milliards en 1961 ajusté à 25,4 milliards en 1962. Les crédits de personnel sont influencés à la fois par l'extension des effectifs, devant la nécessité de pourvoir aux vacances de postes indispensables, et par la revalorisation de la fonction administrative. Un supplément de crédit de 0,5 milliard est prévu au budget de l'Intérieur et de la Fonction publique en vue de la revalorisation des barèmes.

**Dépenses de matériel.**

Le total des crédits pour dépenses de matériel passe de 7,4 milliards pour l'exercice 1961 révisé à 8,2 milliards pour 1962. La progression est due à des besoins de location, d'équipement ou de renouvellement de matériel ou pour faire face à des nécessités particulières comme celles dérivant du recensement général.

**Travaux.**

En matière de travaux, les crédits pour l'exercice 1962 s'élèvent à 1,2 milliard, en hausse de 0,1 milliard comparativement à 1961 ajusté.

**Subventions et autres dépenses.**

a) **Interventions de caractère économique.**

Les principales interventions de caractère économique sont recensées dans le tableau V ci-dessous :

Tableau V.

**Principales interventions de caractère économique**

(Millions de francs)

	1961 ajusté	1962
Expansion économique .....	734	901
Agriculture .....	722	746
Industrie charbonnière .....	610	430
Centre Etude Energie nucléaire ...	302	306
Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture .....	235	235

Ce tableau montre l'effort budgétaire accru consenti en 1962 pour l'expansion économique sous forme de subventions d'intérêt. Seuls, les montants relatifs à l'industrie charbonnière sont en baisse, conséquence du programme d'assainissement entrepris dans ce secteur et qui vise à la fermeture des mines non rentables.

b) **Interventions de caractère social.**

Les principales interventions de l'Etat dans le domaine social apparaissent dans le tableau VI ci-dessous.

Tableau VI.

**Principales interventions de caractère social**

(Millions de francs)

	1961 ajusté	1962
<b>I. — Sécurité sociale et avantages sociaux :</b>		
1. Assurance maladie-invalidité :		
a) assujettis .....	1.428	1.458
b) libres .....	655	723
c) subvention exceptionnelle ...	2.300	2.300
2. Allocations familiales :		
a) travailleurs salariés .....	600	600
b) employeurs et travailleurs indépendants .....	233	263
3. Allocations aux estropiés, etc...	730	760
<b>II. — Politique de l'emploi ...</b>	2.988	2.548
<b>III. — Politique du logement :</b>		
1. Primes De Taeye .....	650	400
2. Autres interventions du Fonds du Logement .....	842	978
<b>IV. — Politique de santé :</b>		
1. Œuvre Nationale de l'Enfance	405	438
2. Autres interventions .....	293	320

<sup>1</sup> Les dépenses au titre des pensions de vieillesse n'ont pas été reprises dans ce tableau parce que figurant déjà dans le tableau IV.

L'intervention organique pour le F.N.A.M.I. augmente de 30 millions en fonction du supplément escompté des cotisations sociales qui servent de base au calcul de l'intervention de l'Etat. De même, le secteur libre bénéficie d'un supplément de crédits en raison, d'une part, de l'augmentation de la masse des cotisations, d'autre part, de la décision du Gouvernement de porter de 200 à 300 francs par mois le plafond de la cotisation sur lequel le subside est calculé.

En matière d'allocations familiales, l'augmentation du crédit dans le régime des indépendants résulte du relèvement des allocations de naissance.

En ce qui concerne la politique de l'emploi, la diminution de 0,4 milliard des crédits trouve son origine dans la réduction des allocations de chômage et des crédits pour la remise au travail des chômeurs par les communes, en liaison avec la réalisation progressive du plein emploi. D'autre part, un sensible élargissement des crédits est prévu pour la politique même de promotion de l'emploi. Celle-ci a fait l'objet d'arrêtés des 20 et 24 mars 1961 relatifs à l'intervention dans les rémunérations de chômeurs difficiles à placer (32 millions), dans les frais de réinstallation (6 millions), dans les rémunérations des

travailleurs touchés par des reconversions (10 millions). Une somme de 103 millions est également prévue pour la formation et le reclassement des handicapés.

En matière de logement, la diminution du montant des primes à la construction en 1962 résulte, d'une part, des conditions d'octroi, d'autre part, de dispositions nouvelles à prendre dans le cadre de la politique économique du Gouvernement en vue de régulariser le mouvement de la construction et d'atténuer les fluctuations cycliques de l'économie en général.

**c) Subventions aux Provinces et aux Communes.**

Le budget de 1962 reproduit les mêmes montants que le budget ajusté de 1961, sous réserve de l'augmentation organique des crédits en faveur du Fonds des Communes (+0,2 milliard).

Tableau VII.

**Subventions aux Provinces et aux Communes**  
(Millions de francs)

	1961 ajusté	1962
Interventions pour les Provinces et les Communes .....	9.197	9.368
dont : Fonds des Communes ...	(5.836)	(5.992)
Fonds des Provinces ...	(760)	(760)
Fonds Communal d'Assistance Publique .....	(1.325)	(1.325)
Aide aux grandes villes .	(600)	(600)

On rappellera ici que le budget initial de 1961 prévoyait une réduction de 0,7 milliard des principaux postes de subventions, en liaison avec le pouvoir fiscal accru qu'il était envisagé d'attribuer aux Communes. Le premier feuillet d'ajustement dudit budget a toutefois restitué aux Communes le milliard de réduction de leurs moyens financiers qu'entraînait la non-application de la nouvelle fiscalité communale.

**d) Interventions pour les organismes publics d'exploitation.**

Les crédits relatifs aux principaux organismes d'exploitation sont représentés dans le tableau VIII ci-dessous.

Tableau VIII.

**Interventions en faveur des principaux organismes publics d'exploitation**  
(Millions de francs)

	1961 ajusté	1962
Société Nationale des Chemins de fer belges <sup>1</sup> .....	2.841	2.408
Radiodiffusion-Télévision Belge ...	763	985
Sabena .....	90	106

<sup>1</sup> A l'exclusion des interventions dans le service de la dette inscrites au budget de la Dette publique. Ces interventions s'élèvent à 512 millions pour 1961 et 678 millions pour 1962.

La réduction des crédits en faveur de la Société Nationale des Chemins de fer belges provient :

— de la suppression du crédit de 270 millions qui figurait au budget ajusté de 1961 pour couvrir le déficit d'exploitation de cette société;

— d'une diminution de 150 millions en ce qui concerne les abonnements ouvriers;

— d'une réduction de 105 millions pour les travaux communs avec la route.

Le crédit pour la radio-télévision augmente de son côté de 0,2 milliard en raison des besoins créés par l'extension des programmes.

**e) Interventions en faveur d'organismes internationaux.**

Le montant des crédits marque un certain recul par rapport à 1961, étant donné notamment :

— l'inscription pour ce dernier exercice d'un crédit de 65 millions en vue de couvrir les dépenses d'intervention de l'O.N.U. au Congo <sup>(1)</sup>;

— l'étalement sur les exercices 1962 et 1963 de la cinquième tranche de financement du Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer.

Tableau IX.

**Interventions en faveur d'organismes internationaux**  
(Millions de francs)

	1961 ajusté	1962
Interventions en faveur d'organismes internationaux .....	1.644	1.540
dont : Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer ...	(788)	(689)
Euratom .....	(202)	(270)
Communauté Economique Européenne .....	(95)	(105)

La participation belge à ce Fonds est ainsi fixée au budget de 1962 à 689 millions. On sait que les participations des Etats membres sont réglées, pour le premier programme de financement, au moyen de cinq tranches annuelles variables dont la dernière en 1962. Pour la Belgique, cette tranche devait s'élever à 1.378 millions contre 788 millions en 1961. Or, il se fait que les besoins du Fonds sont, jusqu'à présent, bien inférieurs aux montants des tranches successives. Il apparaît donc justifié, du point de vue de la répartition équitable des charges dans le temps, d'étaler sur deux ans le paiement de la dernière tranche, comme le permet le règlement financier.

Cette solution ne préjudicie toutefois en rien au règlement de la contribution belge éventuelle à un nouveau programme de développement, problème actuellement soumis à la négociation.

<sup>(1)</sup> L'inscription de ce crédit de 65 millions au budget de 1961 a, on le sait, été refusée par la Commission sénatoriale des Finances; ce vote ne préjuge toutefois en rien de la décision finale des Chambres qui doit intervenir ultérieurement.

## f) Subventions en matière d'Education nationale.

La décomposition du total des dépenses de subvention figurant au tableau III et relatives à l'ensemble des budgets montre que les subventions en faveur de l'Education nationale progressent de 1,1 milliard en 1962, comparativement à 1961 ajusté.

Tableau X.

**Ensemble des dépenses de subvention**  
(Millions de francs)

	1961 rectifié	1962
Education nationale et Culture ...	15.245	16.361
Autres budgets .....	27.798	27.433
Total ...	43.043	43.794

La part des subventions destinées à l'Education nationale progresse ainsi de 35,4 p.c. en 1961 à 37,4 p.c. en 1962 dans le total des dépenses de cette nature.

Pour mémoire, on soulignera ici que la progression de l'ensemble du budget de l'Education nationale atteint 1,7 milliard <sup>(1)</sup>, soit un peu moins que l'année précédente <sup>(2)</sup> qui avait déjà ressenti presque toute l'incidence du Pacte scolaire. La progression reste toutefois importante. Aussi, le Gouvernement proposera dans l'immédiat de réduire de 10 p.c. les subsides de fonctionnement des écoles et les crédits correspondants relatifs à l'enseignement de l'Etat.

\*  
\*\*

Avant d'en terminer avec ce chapitre consacré à l'analyse des grandes masses de dépenses ordinaires il nous reste à dire encore quelques mots au sujet de certains postes ou budgets particuliers de dépenses.

Tableau XI.

**Crédits pour la recherche scientifique**  
(Millions de francs)

Ministères intéressés	1961 crédits votés	1962
Education nationale et Culture ...	944	1.134
Affaires économiques et Energie ..	841	1.084
Agriculture .....	154	181
Défense nationale .....	107	102
Travaux publics .....	92	92
Santé publique .....	62	84
Autres départements .....	46	57
Total ...	2.246	2.734

On soulignera tout d'abord le développement de l'effort financier dans le domaine de la recherche

(1) Les crédits passent de 21,5 milliards en 1961 à 23,2 milliards en 1962.

(2) L'augmentation est de 1,9 milliard entre 1960 et 1961.

scientifique qui se traduit par une augmentation des crédits (répartis entre les différents budgets) de 0,5 milliard par rapport à 1961 ajusté.

D'autre part, si on considère séparément les dépenses inscrites pour 1962 au budget du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de l'Assistance technique, on constate une diminution de 1,2 milliard, comparativement à 1961 ajusté. Ce chiffre traduit les réductions de crédits intervenues sur l'ancien budget des Affaires africaines, désormais rattaché au budget des Affaires étrangères.

Les économies concernent principalement :

— les indemnités d'intégration des agents rentrés d'Afrique (—0,3 milliard) <sup>(1)</sup>;

— la participation dans les rémunérations des agents restés en Afrique (—0,2 milliard);

— la quote-part au Fonds de développement pour les pays et territoires d'outre-mer (—0,1 milliard);

— l'aide au Rwanda-Burundi (—0,6 milliard) <sup>(2)</sup>.

## B. BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Le tableau XII donne les évaluations du budget des Voies et Moyens de l'exercice 1962, ainsi que les recettes probables de l'exercice 1961, calculées sur la base des recettes constatées au cours des huit premiers mois de l'exercice.

Le total des prévisions de recettes pour l'exercice 1962 s'élève à 131,8 milliards, soit une augmentation de 9,7 milliards par rapport aux recettes probables de 1961. Cette augmentation doit provenir à concurrence de 8,6 milliards des recettes fiscales <sup>(3)</sup> et, pour le surplus, des autres recettes ordinaires.

En ce qui concerne l'accroissement escompté des recettes fiscales (+ 8,6 milliards), celui-ci reflète, à concurrence de 3 milliards, l'incidence des majorations d'impôts intervenues dans le cadre de la loi unique. Ces majorations influenceront les recettes de 1962 pendant toute l'année, ce qui n'a pas été le cas en 1961, étant donné le retard avec lequel elles ont été appliquées. Les 5,6 milliards restants qui correspondent à une augmentation de 5 p.c. par rapport aux recettes fiscales probables de 1961, seraient le résultat de l'accroissement du Produit National Brut évalué à quelque 4 p.c.

Le produit des impôts perçus par l'Administration des Contributions directes est estimé en 1962 à

(1) La diminution résulte de l'étalement de l'indemnité sur plusieurs années, conséquence des nouvelles lois d'indemnisation qui se substituent aux lois d'intégration. Le budget de 1961 (de même que celui de 1960) a été influencé par le paiement de l'indemnité de congé.

(2) La réduction provient de ce que les crédits sollicités pour 1962 ne doivent couvrir qu'un seul semestre. Cette aide concerne les avances au Trésor du Rwanda-Burundi et les frais de stationnement des troupes métropolitaines.

(3) Il va de soi que la modification des bases de perception dans le cadre de la réforme fiscale pourrait entraîner des ajustements dans la ventilation des recettes. Quoiqu'il en soit, le budget des Voies et Moyens traduit les perspectives de recettes sur la base de la législation actuelle.

49,2 milliards, montant supérieur de 4,2 milliards aux recettes probables de 1961.

Les principaux suppléments concernent la taxe professionnelle (+ 2.170 millions), l'impôt complémentaire personnel (+ 1.015 millions), la taxe mobilière (+ 300 millions), la taxe de circulation

liard contre 325 millions en 1961; à noter également que le doublement du revenu cadastral pour le calcul de la base de perception de cet impôt influençait déjà les recettes de l'exercice 1961.

La poursuite escomptée en 1962 de la hausse des importations explique le supplément de 300 millions au titre des recettes de douane. Celles-ci subiront également l'influence des adaptations à apporter au tarif dans le cadre de la Communauté européenne, adaptations susceptibles toutefois de se compenser.

L'évaluation du rendement des accises (+ 0,4 milliard par rapport à 1961 ajusté) table sur une progression fondamentale de la consommation des produits taxés. Le poste principal, les huiles minérales, intervient pour 0,3 milliard dans cette avance globale.

Quant au supplément de ressources au titre de l'Enregistrement (+ 3,7 milliards), il sera fourni par l'augmentation du timbre et des taxes assimilées (+ 3,9 milliards). Ces 3,9 milliards marquent une avance de 10 p.c. par rapport à 1961 réévalué. On notera cependant que la réévaluation effectuée pour 1961 est sensiblement inférieure aux prévisions initiales qui tablaient sur une application des nouveaux taux pour toute l'année alors que le double décime supplémentaire n'a été mis en vigueur qu'à dater du 5 mai. Par rapport aux prévisions initiales, le supplément escompté est seulement de 4 p.c. Toujours dans cette rubrique de l'Enregistrement, on notera que la diminution prévue des droits de succession comparativement à 1961 provient de ce que les résultats de cette année ont été gonflés par le produit d'une succession exceptionnellement importante.

De leur côté, les recettes non fiscales prévues pour l'exercice 1962 sont supérieures de 1 milliard aux recettes probables de 1961. L'avance résulte de l'augmentation des recettes postales (+ 0,2 milliard), des redevances radio et télévision (+ 0,2 milliard), des bénéfices en provenance d'institutions financières (+ 0,1 milliard) et d'une série de hausses moins importantes affectant divers postes.

Les recettes fiscales représenteront en 1962 93,3 p.c. du budget des Voies et Moyens. Les Contributions directes interviendront pour 37,3 p.c., l'Enregistrement pour 37,2 p.c. et les Douanes et Accises pour 18,8 p.c.

Tableau XII.

**Budget des Voies et Moyens**  
(Millions de francs)

	Exercice 1961 (recettes probables)	Exercice 1962 (prévisions)
<b>1. Impôts :</b>		
a) <i>Contributions directes :</i>		
Contribution foncière .....	495	500
Taxe mobilière .....	4.300	4.600
Taxe professionnelle .....	29.360	31.530
Impôt complémentaire personnel .....	4.655	5.670
Contribution nationale de crise .....	2.410	2.585
Taxe exceptionnelle .....	600	600
Circulation automobile .....	2.950	3.200
Autres produits <sup>1</sup> .....	265	510
<b>Total des contributions directes ...</b>	<b>45.035</b>	<b>49.195</b>
b) <i>Douanes et accises :</i>		
Droits de douane .....	6.600	6.900
Droits d'accises et taxe de consommation .....	17.166	17.588
Autres produits <sup>2</sup> .....	261	269
<b>Total des douanes et accises .....</b>	<b>24.027</b>	<b>24.757</b>
c) <i>Enregistrement :</i>		
Droits d'enregistrement .....	4.315	4.500
Droits de succession .....	2.700	2.300
Droits de timbre et taxes assimilées au timbre .....	37.750	41.700
Autres produits .....	517	508
<b>Total de l'enregistrement .....</b>	<b>45.282</b>	<b>49.008</b>
<b>Total des impôts ...</b>	<b>114.344</b>	<b>122.960</b>
2. Taxes, péages, redevances .....	4.354	4.768
3. Revenus patrimoniaux, financiers et d'exploitation .....	1.405	1.480
4. Remboursements .....	1.089	1.398
5. Produits divers .....	735	972
6. Recettes résultant de la guerre	169	172
<b>TOTAL DES VOIES ET MOYENS ...</b>	<b>122.096</b>	<b>131.750</b>

<sup>1</sup> Y compris les recettes des exercices clos, la taxe spéciale sur le droit de chasse, de pêche ou de tanderie et la taxe sur les jeux et paris.

<sup>2</sup> Y compris la taxe sur les débits de boissons fermentées ou spiritueuses.

automobile (+ 250 millions), la contribution nationale de crise (+ 175 millions) et les sommes réalisées sur les produits des exercices clos, c'est-à-dire les arriérés d'impôt (+ 250 millions). En ce qui concerne l'impôt complémentaire personnel, on soulignera que le précompte sur les revenus mobiliers doit procurer en 1962 une recette évaluée à 1 mil-

liard contre 325 millions en 1961; à noter également que le doublement du revenu cadastral pour le calcul de la base de perception de cet impôt influençait déjà les recettes de l'exercice 1961.

La réduction de la participation étrangère dans les dépenses d'infrastructure de l'O.T.A.N. réalisées en Belgique (- 252 millions) trouve une compensation dans les recettes en provenance d'aliénations d'immeubles et de matériel.

## 2. BUDGET EXTRAORDINAIRE

### A. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1962 sont estimées à 665 millions de francs contre 611 millions de recettes probables en 1961.



## B. DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

Les crédits d'engagement sollicités au budget extraordinaire de 1962 s'élèvent à 12.556 millions. A ce montant toutefois viendront s'ajouter les reports de l'exercice précédent. De même, la partie des crédits non utilisée à la fin de 1962 pourra être reportée à l'exercice suivant en vue d'assurer, dès les premiers mois de 1963, la continuité dans l'exécution des entreprises en cours.

De leur côté, les crédits de paiement postulés au budget extraordinaire de 1962 s'élèvent au total à 15.107 millions, soit une augmentation de 2.232 millions par rapport au budget ajusté de 1961 <sup>(1)</sup>. Ce montant de 15,1 milliards, s'il ne représente pas tout l'effort d'investissement de l'Etat <sup>(2)</sup>, correspond en tout cas pour la quasi-totalité à des dépenses d'investissements réels et productifs <sup>(3)</sup>. De même que les crédits d'engagement, les crédits de paiement

---

(1) Non compris les crédits reportés des exercices antérieurs.

(2) Les dépenses du Fonds des Routes ne sont pas comprises dans ce montant de 15 milliards.

(3) Depuis l'assainissement du budget extraordinaire réalisé en 1961, toutes les dépenses courantes qui, précédemment, étaient inscrites au budget extraordinaire ont été incorporées au budget ordinaire. De ce fait, le budget extraordinaire ne comprend plus que des dépenses d'investissements civils et militaires.

seront complétés par les reports de l'exercice précédent; une partie du total des crédits ainsi disponibles pour l'exercice 1962 sera elle-même reportée à l'exercice suivant.

Ceci dit, la comparaison entre les crédits de paiement de 1962 (15,1 milliards) et de 1961 ajusté (12,9 milliards) <sup>(1)</sup> montre une sensible augmentation en 1962, en particulier dans les secteurs de la Défense nationale (+ 1,1 milliard) où la modernisation de la force aérienne notamment requiert des paiements accrus en fonction des engagements importants pris récemment, des Travaux publics (+ 0,1 milliard) en vue du renforcement de l'infrastructure dans le cadre de la politique d'expansion économique, et surtout des Communications (+ 1,7 milliard) en raison d'une plus large budgétisation des investissements de la S.N.C.B. Cette société intervient dans le budget des Communications pour un montant de 3,1 milliards contre 1,1 milliard en 1961; on se rappellera toutefois qu'une partie du programme de modernisation et d'électrification des lignes de chemins de fer a été financée, en 1961, à concurrence de 2,3 milliards par des emprunts émis sur le marché, mais dont le service financier est pris en charge par l'Etat.

---

(1) Non compris les crédits reportés des exercices antérieurs.

## BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'octobre 1961. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

### 1. MONNAIE — BANQUE

COLONNE F., Het ontstaan en de evolutie der Belgische hypotheecaire markt. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antvers, XV, n° 4, octobre 1961, pp. 229-246.*)

DE VIS J., Le statut légal et réglementaire des caisses d'épargne et des banques. (*La Revue de la Banque, Bruxelles, XXV, nos 9-10, 1961, pp. 714-738.*)

DE VIS J., De daggeldmarkt in België, nu. (*Bank- en Effectenbedrijf, La Haye, X, n° 3, octobre 1961, pp. 9-11.*)

Le crédit documentaire. (*Banque d'Anvers, Anvers, 1961, 30 p.*)

### 2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

NAESSENS M., Investerings van Nederland in Vlaanderen. (*E.R.V.-Mededelingen, Bruxelles, VIII, n° 3, 1961, pp. 7-23.*)

VANHERCK C., Les investissements américains en Europe et en Belgique. (*Revue du Conseil Economique Wallon, Liège, n° 51, juillet-août 1961, pp. 1-7.*)

### 4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

BRISME M., Finances publiques — pour une meilleure information du contribuable par une comptabilité patrimoniale. (*Bruxelles, 1961, 64 p.*)

RINGOOT L., Le précompte d'impôt complémentaire personnel. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 9, septembre 1961, pp. 5-23.*)

### 7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ASHER R., Grants, Loans and Local Currencies : Their Role in Foreign Aid. (*Washington, Brookings Institution, 1961, XII+142 p.*)

Die Westmarkaufwertung — ein Schlag ins Wasser. (*Deutsches Wirtschaftsinstitut, Berlin, XII, n° 18, septembre 1961, pp. 350-353.*)

EINZIG P., A Dynamic Theory of Forward Exchange. (*Londres, Macmillan, 1961, XXVI+573 p.*)

LANGEVELD W., Monetaire hervormers (II). (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, XLVI, n° 2307, 11 octobre 1961, pp. 948-949.*)

TRIFFIN R., Gold and the Dollar Crisis. The Future of Convertibility (Ed. rev.). (*New Haven, Yale University Press, 1961, XIV+181 p.*)

von BÖVENTER E., Der Einfluss der Aufwertung auf die deutsche Zahlungsbilanz : Eine quantitative Untersuchung. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Hamburg, LXXXVII, n° 1, 1961, pp. 54-89.*)

### 8. BENELUX

KARELLE J. & DE KEMMETER F., Le Benelux commenté. Textes officiels. (*Bruxelles, Bruylant, 1961, 364 p.*)

Situation et problèmes de l'économie de Benelux. (*Organisation Européenne de Coopération Economique, Paris, 1961, 79 p.*)

### 9. INTEGRATION EUROPEENNE

BOLTON G. (Sir), Comment on the E.E.C. and Britain. (*Bank of London & South America Quarterly Review, Londres, I, n° 6, octobre 1961, pp. 281-294.*)

CAMU L., Industry and the Common Market. (*The Journal of Industrial Economics, Oxford, X, n° 1, novembre 1961, pp. 1-9.*)

LAMFALUSSY A., Europe's Progress : Due to Common Market? (*Lloyds Bank Review, Londres, n° 62, octobre 1961, pp. 1-16.*)

L'HUILLIER J., La coopération économique internationale, 1960-1961. (*Paris, Génin, 1961, 205 p.*)

MÜLLER E., Atlantische oder europäische Wirtschaftsgemeinschaft? (*Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft, Tübingen, CXVII, n° 3, 1961, pp. 494-520.*)

### 10. GENERALITES

ARETS P., Qu'est-ce que la sécurité sociale? (*Industrie, Bruxelles, XV, n° 10, octobre 1961, pp. 654-662.*)

BAUDHUIN F., Planning et programmation. (*Revue des Sciences économiques, Liège, XXXVI, n° 127, septembre 1961, pp. 143-160.*)

DE MEYER H., Het Vijfjarenplan voor economische expansie. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antvers, XV, n° 4, octobre 1961, pp. 153-267.*)

JANS P., Le déséquilibre entre la population active et la population passive risque-t-il de compromettre l'avenir économique de la Belgique? (*Energie, Bruxelles, n° 156, 3<sup>e</sup> trimestre 1961, pp. 101-108.*)

La situation économique de la Belgique — 3<sup>e</sup> trimestre 1961. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI, n° 41, 28 octobre 1961, pp. 381-388.*)

Mémoire du syndicat de défense des porteurs de la dette coloniale belge. (*Bruxelles, Syndicat de Défense, 1961, 30 p.*)

## LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

### I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Loi du 25 août 1961

portant approbation de la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, des Protocoles additionnels, du Protocole relatif à la révision de la Convention de Coopération Economique Européenne du 16 avril 1948 et du mémorandum d'accord pour l'application de l'article 15 de la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement

Economiques, signés à Paris le 14 décembre 1960 (Moniteur du 19 octobre 1961, p. 7.859).

Arrêté royal du 14 septembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 20 septembre 1955, établissant le règlement d'ordre intérieur de l'Institut des reviseurs d'entreprises (Moniteur du 7 octobre 1961, p. 7.570).

### II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 18 juillet 1961

contenant le budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre pour l'exercice 1961 (Moniteur du 24 octobre 1961, p. 7.971).

Article 1<sup>er</sup>. — Les opérations effectuées sur les fonds (...) du budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1961 sont évaluées à 186.140.979.500 francs pour les recettes et à 189.744.433.000 francs pour les dépenses.

Loi du 11 août 1961

portant approbation des actes internationaux suivants : a) Accord Monétaire Européen et annexe, signés à Paris le 5 août 1955; b) Protocole d'application provisoire de l'Accord Monétaire Européen, signé à Paris le 5 août 1955; c) Protocole additionnel n° 2 portant amendement à l'Accord Monétaire Européen, signé à Paris le 27 juin 1958; d) Protocole additionnel n° 3 portant amendement à l'Accord Monétaire Européen, signé à Paris le 15 janvier 1960 (Moniteur du 19 octobre 1961, p. 7.834).

### Arrêté royal du 3 octobre 1961

*relatif à un emprunt de 22 millions de florins des Pays-Bas, garanti par l'Etat, à émettre par la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (S.A.B.E.N.A.) (Moniteur du 5 octobre 1961, p. 7.521).*

*Article 1<sup>er</sup>. — La Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (SABENA) est autorisée à émettre, aux Pays-Bas, un emprunt au capital nominal de vingt-deux millions de florins des Pays-Bas, dénommé « emprunt extérieur 4 ¾ p.c. 1961-1981 de 22 millions de florins des Pays-Bas » et dont le produit sera affecté à l'achat de matériel volant.*

*Art. 3. — Les obligations de cet emprunt seront mises en souscription publique aux Pays-Bas à 99 p.c. de la valeur nominale.*

*Art. 4. — .....*

*Ces obligations portent intérêt au taux de 4 ¾ p.c. l'an à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1961 et sont munies de 40 coupons d'intérêt semestriels de 23,75 florins des Pays-Bas chacun, payables le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre des années 1962 à 1981.*

*Art. 5. — Les obligations sont amortissables au pair, à partir de la sixième année, en quinze annuités échéant le 1<sup>er</sup> novembre des années 1967 à 1981, les quatorze premières de 1.500.000 florins des Pays-Bas chacune, et la dernière, de un million de florins des Pays-Bas.*

*Art. 6. — La SABENA se réserve la faculté de procéder anticipativement au 1<sup>er</sup> novembre 1971 ou à toute échéance annuelle d'amortissement postérieure, au remboursement total ou partiel des obligations restant en circulation (...).*

*Art. 10. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.*

*Art. 11. — Conformément à l'article 4 de la loi du 23 juin 1960, les intérêts de l'emprunt sont supportés par l'Etat à concurrence d'un taux de 2 3/8 p.c.*

*Art. 12. — Le paiement des intérêts et le remboursement du capital de l'emprunt sont garantis par l'Etat.*

### Arrêté royal du 5 octobre 1961

*portant organisation du Contrôle administratif et budgétaire (Moniteur du 7 octobre 1961, p. 7.558).*

#### SECTION I. — Du Comité des finances et du budget.

*Art. 2. § 1<sup>er</sup>. — Le Comité des finances et du budget a dans ses attributions l'élaboration des avant-projets des lois budgétaires et des amendements d'initiative gouvernementale qui s'y rapportent.*

*§ 2. — Il détermine l'attitude du gouvernement à l'égard des amendements d'initiative parlementaire à ces projets.*

*Art. 3. § 1<sup>er</sup>. — Le Comité des finances et du budget surveille l'exécution du budget.*

*§ 2. — Le Comité des finances et du budget détermine l'attitude du gouvernement à l'égard des propositions de lois et des amendements d'initiative parlementaire dont l'adoption serait de nature à avoir une incidence, soit sur les recettes, soit sur les dépenses.*

*Art. 5. — (...) Le Comité des finances et du budget prend les mesures nécessaires lorsque les circonstances économiques générales, l'état des recettes de la Trésorerie ou des charges imprévues nécessitent une révision de la politique financière et budgétaire.*

#### SECTION II. — Du Ministre des Finances.

*Art. 6. — Sont soumis à l'accord du Ministre des Finances les avant-projets de lois, d'arrêtés ou de décisions :*

- 1. pour lesquels les crédits sont insuffisants ou inexistant;*
- 2. qui sont de nature, soit à influencer les recettes, soit à entraîner des dépenses nouvelles;*
- 3. qui édictent ou modifient des règles organiques concernant l'octroi des subventions;*
- 4. qui concernent des subventions — supérieures à 100.000 francs, — dont l'octroi n'est régi par aucune règle organique. Ce dernier montant peut être modifié par le Comité des finances et du budget.*

#### SECTION III. — Du Ministre qui a l'administration générale dans ses attributions.

*Art. 8. — Sans préjudice de l'article 6 de la loi du 20 juillet 1921, sont soumis à l'accord du Ministre qui a l'administration générale dans ses attributions, les avant-projets de lois, d'arrêtés royaux et d'arrêtés ministériels qui ont pour objet :*

- 1. la création d'emplois et la fixation des cadres des départements ministériels et des corps spéciaux de l'Etat;*
- 2. la fixation des échelles des traitements et des salaires des mêmes départements et corps spéciaux;*
- 3. l'établissement des règles organiques en matière d'allocations, d'indemnités ou d'avantages en nature à charge du Trésor, ainsi que l'octroi des allocations, indemnités ou avantages en nature, non soumis à des règles organiques.*

#### SECTION V. — Des inspecteurs des finances.

*Art. 12. — Les inspecteurs des finances assument la fonction de conseiller budgétaire et financier du Ministre auprès duquel ils sont accrédités.*

*Art. 13. — Sans préjudice des dispositions de l'art. 14, sont soumises, pour avis, aux inspecteurs des finances :*

- 1<sup>o</sup> les questions visées aux sections I, II et III;*
- 2<sup>o</sup> les propositions dont la réalisation est susceptible d'entraîner une répercussion financière ainsi que celles qui sont relatives à l'organisation administrative des services.*

### III. — LEGISLATION AGRICOLE

#### Arrêté ministériel du 29 septembre 1961

*fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 7 octobre 1961, p. 7.568).*

#### IV. — LEGISLATION INDUSTRIELLE

**Arrêté royal du 22 septembre 1961**

*portant création du Conseil professionnel du Cuir (Moniteur du 13 octobre 1961, p. 7.690).*

**Arrêté royal du 4 octobre 1961**

*instituant un Comité consultatif de la meunerie industrielle (Moniteur du 10 octobre 1961, p. 7.615).*

#### V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

**Arrêté royal du 19 septembre 1961**

*modifiant l'arrêté royal du 5 janvier 1957 fixant la dénomination, la compétence et la composition des commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur du 7 octobre 1961, p. 7.573).*

**Arrêté royal du 5 octobre 1961**

*rendant obligatoire la décision du 24 février 1961 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux relative à la réduction de la durée du travail dans les entreprises de la sellerie et de l'industrie de la fabrication de courroies en cuir, d'articles industriels en cuir, y compris la fabrication d'articles de sport en cuir et en peau (Moniteur du 13 octobre 1961, p. 7.699).*

**Arrêté royal du 26 septembre 1961**

*rendant obligatoire la décision du 19 décembre 1960 de la Commission paritaire nationale de la construction métallique relative à la réduction de la durée du travail dans les entreprises de la construction des carrosseries (Moniteur du 3 octobre 1961, p. 7.489).*

**Arrêté royal du 5 octobre 1961**

*rendant obligatoire la décision du 12 juillet 1961 de la Commission paritaire nationale des blanchisseries et des entreprises de teinturerie et dégraissage relative à la réduction de la durée du travail dans les blanchisseries, lavoirs et entreprises de repassage, ainsi que dans leurs dépôts et « shops » (Moniteur du 13 octobre 1961, p. 7.703).*

**Arrêté royal du 2 octobre 1961**

*portant certaines mesures d'exécution de la loi du 27 juillet 1961 portant certaines mesures en faveur du personnel de carrière des cadres d'Afrique (Moniteur du 13 octobre 1961, p. 7.664).*

**Arrêté royal du 5 octobre 1961**

*rendant obligatoire la décision du 12 juillet 1961 de la Commission paritaire nationale des blanchisseries et des entreprises de teinturerie et dégraissage relative à la réduction de la durée du travail dans les entreprises qui s'occupent de la teinturerie, du nettoyage chimique ou du repassage de vêtements ou d'objets d'ameublement, ainsi que dans leurs dépôts et « shops » (Moniteur du 13 octobre 1961, p. 7.705).*

**Arrêté royal du 2 octobre 1961**

*portant certaines mesures d'exécution de la loi du 27 juillet 1961 prévoyant certaines mesures en faveur des agents de complément de l'Administration d'Afrique, des membres du personnel administratif, de maîtrise et spécialisé de l'Université officielle du Congo belge et du Ruanda-Urundi et du personnel laïc agréé de l'enseignement libre au Congo belge ou au Ruanda-Urundi, des membres du personnel d'Afrique du secteur parastatal ou assimilé et des agents temporaires de l'Administration d'Afrique (Moniteur du 13 octobre 1961, p. 7.676).*

**Arrêté royal du 6 octobre 1961**

*d'exécution de la loi du 27 juillet 1961, portant certaines mesures en faveur du personnel de carrière des cadres d'Afrique, en ce qui concerne l'admission dans les administrations de l'Etat (Moniteur du 10 octobre 1961, p. 7.616).*

**Arrêté royal du 4 octobre 1961**

*modifiant l'arrêté royal du 5 janvier 1957 fixant la dénomination, la compétence et la composition des commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 janvier 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur du 14 octobre 1961, p. 7.731).*

**Arrêté ministériel du 10 octobre 1961**

*pris en exécution de l'article 55bis, §§ 11 et 12, de l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office national de l'Emploi (Moniteur du 19 octobre 1961, p. 7.872).*

**Arrêté royal du 12 octobre 1961**

*rendant obligatoire la décision du 3 mai 1961 de la Commission paritaire nationale de la couture pour dames, modifiant sa décision du 20 avril 1960, relative à la réduction de la durée de travail, rendue obligatoire par arrêté royal du 19 mai 1960 (Moniteur du 20 octobre 1961, p. 7.895).*

**Arrêté royal du 12 octobre 1961**

*rendant obligatoire la décision du 26 mai 1961 de la Commission paritaire nationale des entreprises de garage relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 20 octobre 1961, p. 7.896).*

**Arrêté royal du 18 octobre 1961**

*modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office national de l'Emploi (Moniteur du 20 octobre 1961, p. 7.898).*

**Arrêté royal du 23 octobre 1961**

*relatif aux modalités de la consultation syndicale prévue par l'article 9 de la loi du 27 juillet 1961 modifiant certaines dispositions du titre IV de la loi du 14 février 1961 (Moniteur du 28 octobre 1961, p. 8.157).*

**VI. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR**

**Loi du 27 juillet 1961**

*relative à la résiliation unilatérale des concessions de vente exclusive à durée indéterminée (Moniteur du 5 octobre 1961, p. 7.518).*

**VII. — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR**

**Arrêté ministériel du 29 septembre 1961**

*modifiant l'arrêté ministériel des 29 mai et 2 août 1961 établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 3 octobre 1961, p. 7.479).*

**Arrêté ministériel du 6 octobre 1961**

*établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 12 octobre 1961, p. 7.651).*

**Arrêté ministériel du 4 octobre 1961**

*établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 9 octobre 1961, p. 7.596).*

**Arrêté ministériel du 23 octobre 1961**

*suspendant le droit spécial à l'importation de farine de froment, effectuée par un organisme de secours international (Moniteur du 30 octobre 1961, p. 8.188).*

**Arrêté ministériel du 27 octobre 1961**

*établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 30 octobre 1961, p. 8.189).*

**VIII. — LEGISLATION DES TRANSPORTS**

**Arrêté ministériel du 29 septembre 1961**

*relatif aux frets pour tout contrat d'affrètement conclu à l'intervention de l'Office régulateur de la Navigation intérieure (Moniteur du 19 octobre 1961, p. 7.874).*

## IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

### Arrêté royal du 26 septembre 1961

rendant obligatoire la décision du 14 juin 1961 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire fixant les salaires minimums dans les boulangeries artisanales (Moniteur du 7 octobre 1961, 7.574).

### Arrêté royal du 4 octobre 1961

rendant obligatoire la décision du 3 juillet 1961 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des carrières fixant les conditions de travail des ouvriers et ouvrières occupés dans les carrières et scieries de marbre (Moniteur du 17 octobre 1961, p. 7.778).

### Arrêté royal du 4 octobre 1961

rendant obligatoire la décision du 27 avril 1961 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des briques de la province de Limbourg, fixant les salaires minimums et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 17 octobre 1961, p. 7.781).

### Arrêté royal du 5 octobre 1961

rendant obligatoire la décision du 5 juillet 1961 de la Commission paritaire nationale des blanchisseries et des entreprises de teinturerie et dégraissage concernant la fixation des salaires dans les blanchisseries, lavoirs et entreprises de repassage, ainsi que dans les dépôts et « shops » s'occupant d'une ou de plusieurs activités de ce secteur d'acti-

vité et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 16 octobre 1961, p. 7.754).

### Arrêté royal du 5 octobre 1961

rendant obligatoire la décision du 5 juillet 1961 de la Commission paritaire nationale des blanchisseries et des entreprises de teinturerie et dégraissage concernant la fixation des salaires dans les entreprises qui s'occupent de la teinture, du nettoyage chimique ou du repassage de vêtements ou d'objets d'ameublement, ainsi que dans les dépôts et « shops » s'occupant d'une ou de plusieurs activités de ce secteur d'activité et le rattachement de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 16 octobre 1961, p. 7.757).

### Arrêté royal du 12 octobre 1961

rendant obligatoire la décision du 16 mai 1961 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des briques de la région comprise entre la Nèthe et le Démer, fixant les salaires minimums et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 26 octobre 1961, p. 8.086).

### Arrêté royal du 12 octobre 1961

rendant obligatoire la décision du 26 mai 1961 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des briques de la vallée de l'Escaut et de la Dendre, fixant les salaires minimums et rattachant ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 26 octobre 1961, p. 8.089).

## X. — LEGISLATION SOCIALE (PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

### Loi du 5 janvier 1961

portant approbation de la Convention entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers et du protocole spécial, signés à Luxembourg, le 16 novembre 1959 (Moniteur du 27 octobre 1961, p. 8.106).

---

# STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

## I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

### 1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1958	1959 2	1960 2
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale .....	I.N.S.	8.512	9.079	9.129	9.178
Population en âge de travailler (15 à 65 ans) .....	»	5.850	5.904	5.902	5.906
dont : Hommes .....	»	2.902	2.929	2.927	2.928
Femmes .....	»	2.948	2.975	2.975	2.978
Population active 1 :	Revue du Travail	3.481	3.512	3.501	3.504
dont : Agriculture .....	»	423	276	264	257
Industries extractives .....	»	191	168	151	131
Industries manufacturières .....	»	1.311	1.194	1.174	1.203
Bâtiment et construction .....	»	197	240	242	241
Transports .....	»	243	248	244	240
Commerce, banques, assurances, et services .....	»	1.024	1.266	1.284	1.312
Chômeurs complets .....	»	92	120	142	120

1 Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.  
2 Chiffres pour la population active : provisoires.



## I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :										
a) Salaires et traitements .....	112,50	121,99	139,39	151,90	160,86	173,30	187,52	192,99	195,01	207,22
b) Rémunération des forces armées ...	4,35	5,22	6,59	9,04	9,61	9,36	9,90	10,63	11,16	12,10
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,28	16,19	18,29	22,10	24,08	26,35	29,97	30,74	29,89	32,90
<i>Total ...</i>	<i>133,13</i>	<i>143,40</i>	<i>164,27</i>	<i>183,04</i>	<i>194,55</i>	<i>209,01</i>	<i>227,39</i>	<i>234,36</i>	<i>236,06</i>	<i>252,22</i>
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture .....	22,06	19,41	21,58	21,43	21,61	20,83	23,27	22,26	23,72	22,62
b) Professions libérales .....	6,26	6,78	7,90	9,29	9,52	9,95	10,19	11,20	11,86	12,52
c) Commerce et artisanat .....	62,60	62,10	64,60	69,30	71,60	73,90	74,10	73,80	74,60	77,00
<i>Total ...</i>	<i>90,92</i>	<i>88,29</i>	<i>94,08</i>	<i>100,02</i>	<i>102,73</i>	<i>104,68</i>	<i>107,56</i>	<i>107,26</i>	<i>110,18</i>	<i>112,14</i>
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation) .....	3,75	4,46	5,22	5,31	5,99	6,45	6,20	5,58	5,96	6,33
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :										
a) Intérêts .....	6,16	7,25	7,79	10,68	11,87	12,78	13,56	14,70	15,70	16,95
b) Loyers .....	14,10	16,80	18,00	26,90	28,00	30,00	31,70	33,40	35,60	37,00
c) Dividendes et tantièmes .....	5,68	6,73	8,59	8,94	10,32	11,93	12,93	11,88	11,07	12,91
<i>Total ...</i>	<i>25,94</i>	<i>30,78</i>	<i>34,38</i>	<i>46,52</i>	<i>50,19</i>	<i>54,71</i>	<i>57,59</i>	<i>59,98</i>	<i>62,37</i>	<i>66,86</i>
5. Libéralités des sociétés	0,21	0,31	0,40	0,39	0,48	0,53	0,49	0,40	0,40	0,50
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation) .....	4,11	7,31	9,81	8,80	11,38	12,51	9,40	6,28	9,74	9,92
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique .....	4,30	4,64	8,22	6,87	6,74	8,26	8,66	7,79	7,52	8,98
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat .....	0,08	0,88	0,91	1,67	1,56	1,43	1,43	0,10	1,56	2,00
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes .....	0,23	0,44	0,51	0,72	0,97	0,82	0,84	0,89	0,89	0,82
10. Moins : intérêts de la dette publique .....	-6,70	-7,17	-7,30	-8,98	-10,09	-10,62	-11,04	-11,89	-13,20	-14,93
<b>Revenu national net au coût des facteurs .....</b>	<b>255,97</b>	<b>273,34</b>	<b>310,50</b>	<b>344,36</b>	<b>364,50</b>	<b>387,78</b>	<b>408,52</b>	<b>410,75</b>	<b>421,48</b>	<b>444,84</b>

I - 3. — PRODUIT NATIONAL BRUT

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

I - 3a. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

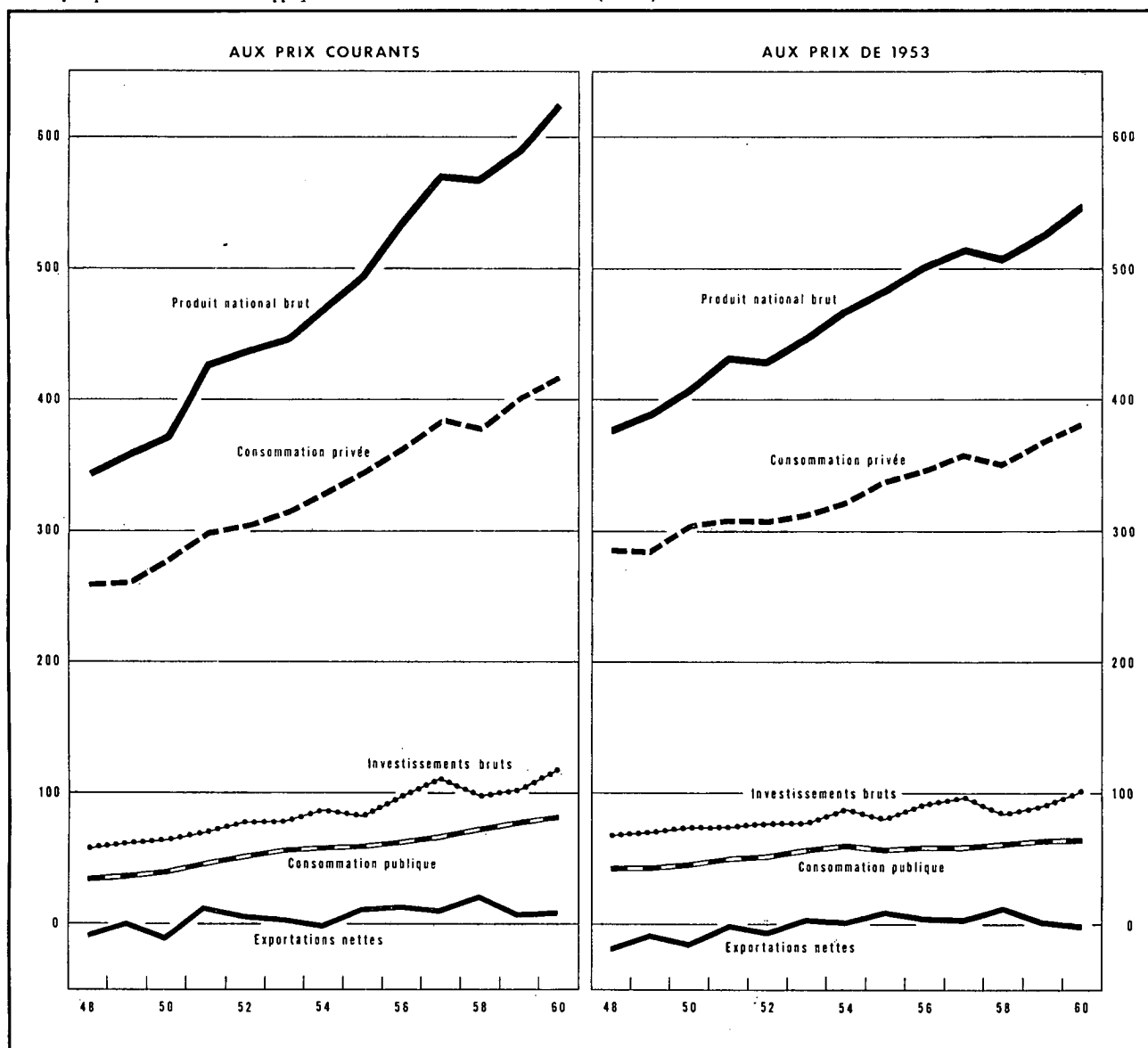
	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Agriculture, sylviculture, pêche .....	32,2	30,6	33,4	35,6	34,9	34,6	36,1	35,4	36,9	36,2
B. Energie .....	19,1	23,6	26,7	28,8	30,7	33,0	35,2	33,5	29,7	30,8
C. Industries alimentaires et tabac .....	25,9	25,9	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	41,3	44,4
D. Textile et vêtement ...	17,0	18,2	20,3	18,1	17,2	19,3	20,6	16,7	18,3	20,4
H. Matériaux de construction .....	8,0	7,9	9,8	10,6	12,2	13,7	13,1	13,1	13,7	15,0
I. Métallurgie de base ...	11,5	10,0	17,0	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	21,8	26,3
J. Fabrications métalliques .....	22,6	22,0	25,2	29,6	29,9	32,9	33,6	31,7	34,5	37,4
E. F. G. K. autres industries .....	22,9	27,6	34,6	36,8	41,0	44,8	46,4	46,2	50,1	53,9
<i>Ensemble des industries (B à K) <sup>1</sup></i> .....	<i>126,9</i>	<i>135,3</i>	<i>164,2</i>	<i>169,2</i>	<i>182,1</i>	<i>201,4</i>	<i>210,5</i>	<i>202,4</i>	<i>209,5</i>	<i>228,2</i>
L. Construction .....	20,7	25,7	25,7	29,6	29,3	32,4	37,9	36,0	38,2	40,9
M. Transports et communications .....	22,0	25,9	30,1	32,8	35,3	39,0	41,1	41,7	43,9	47,1
N. Commerce de gros et de détail .....	23,4	25,6	27,7	28,7	30,1	31,8	35,3	32,5	34,3	35,9
O. Finance, Banque, Assurance .....	6,3	7,2	8,3	9,9	10,5	11,6	12,4	12,5	13,1	13,9
P. Immeubles d'habitation	16,0	19,8	21,4	31,0	31,8	32,2	32,6	32,6	33,3	33,9
S. Administration civile et défense .....	28,4 <sup>1</sup>	25,4	30,0	36,8	38,0	40,4	43,2	47,0	47,9	49,5
Q. R. T. Services divers ...	38,7	47,3	51,2	56,3	59,1	62,0	65,7	71,3	73,9	79,3
U. Contribution du Reste du monde .....	5,7	4,9	5,7	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7	9,9
V. Produit national brut identifié au coût des facteurs (A à U) .....	320,4	347,7	397,7	435,5	457,5	494,1	523,5	520,2	538,7	574,8
W. Impôts indirects moins subventions .....	24,5	23,6	31,3	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	47,6	51,9
<i>Impôts indirects</i> .....	<i>32,6</i>	<i>32,6</i>	<i>36,6</i>	<i>40,7</i>	<i>44,8</i>	<i>49,2</i>	<i>51,5</i>	<i>52,4</i>	n.d.	n.d.
<i>Moins subventions</i> ...	<i>- 8,1</i>	<i>- 4,0</i>	<i>- 5,2</i>	<i>- 4,8</i>	<i>- 5,4</i>	<i>- 7,5</i>	<i>- 7,3</i>	<i>- 10,6</i>	n.d.	n.d.
X. <i>Produit national brut aux prix du marché (V + W)</i> .....	<i>345,0</i>	<i>376,3</i>	<i>429,1</i>	<i>471,3</i>	<i>496,9</i>	<i>535,8</i>	<i>567,7</i>	<i>562,0</i>	<i>586,3</i>	<i>626,8</i>
Y. Ajustement statistique .	- 0,7	- 4,4	- 0,2	- 0,1	- 1,2	- 1,1	+ 3,3	+ 6,5	+ 3,8	- 0,9
Z. <i>Produit national brut aux prix du marché (X + Y)</i> .....	<i>344,3</i>	<i>371,9</i>	<i>428,9</i>	<i>471,2</i>	<i>495,7</i>	<i>534,7</i>	<i>571,0</i>	<i>568,5</i>	<i>590,1</i>	<i>625,9</i>

<sup>1</sup> Les dépenses d'enseignement public n'ayant pu être isolées pour 1948 des autres dépenses de l'Etat, la valeur ajoutée correspondante est incluse dans la rubrique « Administration civile et défense ».

I - 3b et 3c. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)  
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).



I - 3b. — DEPENSES AUX PRIX COURANTS

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée ...	257,1	277,5	299,3	327,8	343,3	360,6	383,8	377,1	400,9	416,6
2. Consommation publique	35,8	40,6	47,4	58,7	59,5	63,4	67,1	73,6	78,6	83,4
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i> .....	53,0	63,3	64,9	81,2	82,1	93,2	102,0	96,5	104,0	113,8
<i>Etat</i> .....	48,3	54,7	53,1	67,4	70,3	79,8	87,7	84,6	91,3	100,4
<i>Etat</i> .....	4,7	8,6	11,8	13,8	11,8	13,4	14,8	11,9	12,7	13,4
4. Accroissement de stocks	5,3	0,4	5,4	4,4	- 0,1	4,7	8,1	0,7	- 0,6	4,0
5. Dépenses intérieures de l'économie .....	351,2	381,8	417,0	472,1	484,8	521,9	561,0	547,9	582,9	617,8
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i> .....	-6,9	-9,9	11,9	-0,9	10,9	12,8	10,0	20,6	7,2	8,1
<i>Moins importations</i> ...	85,0	97,1	146,8	136,9	162,6	188,7	195,8	191,6	194,7	221,8
<i>Moins importations</i> ...	91,9	107,0	134,9	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	187,5	213,7
7. Produit national brut ...	344,3	371,9	428,9	471,2	495,7	534,7	571,0	568,5	590,1	625,9

**I - 3c. — DEPENSES AUX PRIX DE 1953**  
(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)  
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée	286,0	304,5	308,5	320,5	337,4	346,4	356,6	349,6	368,4	381,8
2. Consommation publique	43,7	46,0	51,0	60,8	58,0	59,6	59,9	62,0	65,4	65,6
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i> .....	61,3	73,5	69,5	82,4	80,2	86,9	88,8	83,6	90,3	96,9
<i>Etat</i> .....	55,2	63,1	57,6	68,0	69,5	75,3	77,4	73,4	79,6	86,0
<i>Etat</i> .....	6,1	10,4	11,9	14,4	10,7	11,6	11,4	10,2	10,7	10,9
4. Accroissement de stocks	5,8	0,1	4,7	4,4	...	4,3	7,4	0,4	— 0,2	3,8
5. Dépenses intérieures de l'économie .....	<b>396,8</b>	<b>424,1</b>	<b>433,7</b>	<b>468,1</b>	<b>475,6</b>	<b>497,2</b>	<b>512,7</b>	<b>495,6</b>	<b>523,9</b>	<b>548,1</b>
6. Exportations nettes :										
<i>Exportations</i> .....	— 18,9	— 15,0	— 0,7	1,2	8,5	4,9	2,7	11,3	1,4	— 1,2
<i>Moins importations</i> ...	90,8	108,1	123,9	144,2	165,6	182,0	184,4	190,1	203,2	226,5
<i>Moins importations</i> ...	109,7	123,1	124,6	148,0	157,1	177,1	181,7	178,8	201,8	227,7
7. Produit national brut ...	<b>377,9</b>	<b>409,1</b>	<b>433,0</b>	<b>469,3</b>	<b>484,1</b>	<b>502,1</b>	<b>515,4</b>	<b>506,9</b>	<b>525,3</b>	<b>546,9</b>

**I - 4. — Investissements bruts dans l'ensemble de l'économie**  
(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques et de l'Energie, Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

Années	Secteur privé								Secteur public 1				Total général (secteur public et privé)
	Immeubles d'habitation	Locaux professionnels	Outillage industriel	Autre outillage 2	Véhicules utilitaires	Autres véhicules	Divers 3	Total	Bâtiment et génie civil	Outillage	Défense nationale	Total	
1950 .....	17,1	6,5	n.d.	n.d.	2,5	2,5	n.d.	47,7	n.d.	n.d.	1,7	16,8	64,5
1951 .....	14,0	7,1	n.d.	n.d.	2,0	2,8	n.d.	46,5	n.d.	n.d.	4,4	19,1	65,6
1952 .....	14,3	6,4	n.d.	n.d.	2,4	3,0	n.d.	50,1	n.d.	n.d.	9,2	23,1	73,2
1953 .....	15,6	7,5	19,3	5,1	2,1	3,3	0,8	53,7	9,9	4,1	8,5	22,5	76,2
1954 .....	18,1	8,1	18,9	5,5	2,6	4,1	0,7	58,0	10,2	3,8	6,4	20,4	78,4
1955 .....	18,0	8,9	20,2	5,8	2,4	4,6	0,4	60,3	11,7	5,8	5,0	22,5	82,8
1956 .....	19,0	9,8	25,6	7,7	2,3	4,6	0,5	69,5	13,3	4,3	4,3	21,9	91,4
1957 .....	28,0	10,9	25,4	7,8	2,4	4,8	1,2	80,5	13,2	4,7	5,0	22,9	103,4
1958 .....	24,3	10,4	24,6	8,4	2,3	4,8	0,9	75,7	13,6	4,7	4,1	22,4	98,1
1959 .....	25,5	9,0	25,2	7,2	2,1	5,0	1,3	75,3	17,1	5,5	2,8	25,4	100,7
1960 .....	27,0	9,0	27,9	9,9	2,7	5,5	0,4	82,4	14,1	4,5	3,4	22,0	104,4

1 Etat, Administrations subordonnées, S.N.C.B., O.N.J., S.N.C.V., R.V.A., Postes et Office des Chèques Postaux, R.T.T., R.T.B., S.N.D.E., voies hydrauliques, ports de mer et ports intérieurs.

2 Avions, navires et bateaux, outillage agricole, chemins de fer et tramways et outillage destiné à d'autres branches.

3 Travaux agricoles et variation du cheptel.

**Références bibliographiques :**

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947. — Bulletin de l'I.R.E.S. — Annuaire Démographique (O.N.U.). — Revue Internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.).*

Revenu national et P.N.B. — *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.) — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.) — International Financial Statistics (F.M.I.). — Bulletin statistique (O.E.C.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.).*

Investissements : *L'Economie belge (Ministère des Affaires économiques).*

## II. — EMPLOI ET CHOMAGE

### 1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Construc- tion
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques				Textiles (sans confection)	
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport		
1959 .....	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8
1960 .....	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7
1959 3 <sup>e</sup> trimestre ..	97,6	86,7	97,8	99,9	92,9	98,1	93,3	88,7	99,0	104,9
4 <sup>e</sup> trimestre .....	97,9	84,6	99,0	102,2	94,5	101,4	96,8	88,2	100,9	103,4
1960 1 <sup>er</sup> trimestre ..	95,9	82,4	98,5	101,8	97,8	104,5	94,7	86,0	99,9	95,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6
3 <sup>e</sup> trimestre .....	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4
4 <sup>e</sup> trimestre .....	98,6	72,7	102,6	105,1	101,8	112,9	106,8	88,5	100,3	100,7
1961 1 <sup>er</sup> trimestre ..	97,1	71,0	101,9	106,2	103,0	113,2	110,6	86,2	99,9	93,0
1960 Mai .....	97,5	78,4	100,1	102,9	96,2	107,4	97,8	91,4	98,7	100,4
Juin .....	97,8	77,2	100,5	103,2	97,2	108,0	98,9	91,2	99,1	101,5
Juillet .....	97,5	74,9	100,5	102,9	97,1	109,6	99,5	92,3	97,5	101,4
Août .....	98,3	73,3	101,7	103,6	99,7	110,9	101,9	93,8	99,0	102,5
Septembre .....	99,1	73,4	102,6	104,9	100,5	111,8	103,8	92,5	99,4	103,4
Octobre .....	99,0	72,9	102,7	103,2	100,7	113,4	105,4	88,3	100,0	102,5
Novembre .....	98,9	72,7	102,8	105,7	101,0	113,0	106,2	89,8	100,8	101,6
Décembre .....	97,8	72,4	102,2	106,3	103,6	112,4	108,8	86,9	100,0	97,9
1961 Janvier .....	94,8	71,6	100,1	105,9	102,6	109,6	111,5	83,7	99,0	86,4
Février .....	97,5	71,1	102,1	105,5	103,2	114,4	110,3	86,1	99,9	94,0
Mars .....	99,1	70,2	103,4	107,1	103,3	115,6	110,1	88,7	100,9	98,6
Avril .....	99,2	69,4	103,3	106,4	105,2	115,3	110,7	88,9	99,7	100,1
Mai .....	99,6	68,6	103,7	106,7	107,5	115,2	111,7	89,0	99,9	101,6

### II - 2. — CHOMAGE

#### Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs		
						Complets	Partiels et accidentels	
1952 .....	302	246,5	173,6	72,9	6.204	20,4	8,7	9,2
1953 .....	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7
1954 .....	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0
1955 .....	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7
1956 .....	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8
1957 .....	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3
1958 .....	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5
1959 .....	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3
1960 .....	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	78	221,5	138,0	83,5	5.758	22,0	8,4	6,6
2 <sup>e</sup> trimestre .....	74	148,6	105,1	43,5	3.664	20,2	6,9	12,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	76	123,0	92,3	30,7	3.117	20,2	5,0	13,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	74	111,2	85,0	26,2	2.408	20,4	6,5	8,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	76	90,3	70,6	19,7	2.288	20,9	6,3	8,5
1960 Octobre .....	29	121,2	94,3	26,9	3.515	22,5	5,6	8,4
Novembre .....	23	132,2	105,0	27,2	3.040	19,1	6,0	6,6
Décembre .....	24	162,0	114,7	47,3	3.889	20,3	5,2	4,4
1961 Janvier .....	30	225,5	128,1	97,4	6.766	25,2	9,5	3,0
Février .....	24	159,8	121,6	38,2	3.835	20,4	7,0	4,3
Mars .....	24	135,0	105,7	29,3	3.240	20,1	6,0	5,7
Avril .....	28	120,4	92,8	27,6	3.371	22,5	6,9	7,7
Mai .....	22	108,9	83,1	25,8	2.396	18,4	6,0	8,7
Juin .....	24	102,4	77,6	24,8	2.458	19,9	6,6	9,2
Juillet .....	29	92,5	72,1	20,4	2.683	23,7	6,6	8,2
Août .....	23	89,4	69,9	19,5	2.057	19,2	5,6	8,7
Septembre .....	24	88,4	69,3	19,1	2.122	19,6	6,7	8,7
Octobre .....	29	92,6	69,2	23,4				

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

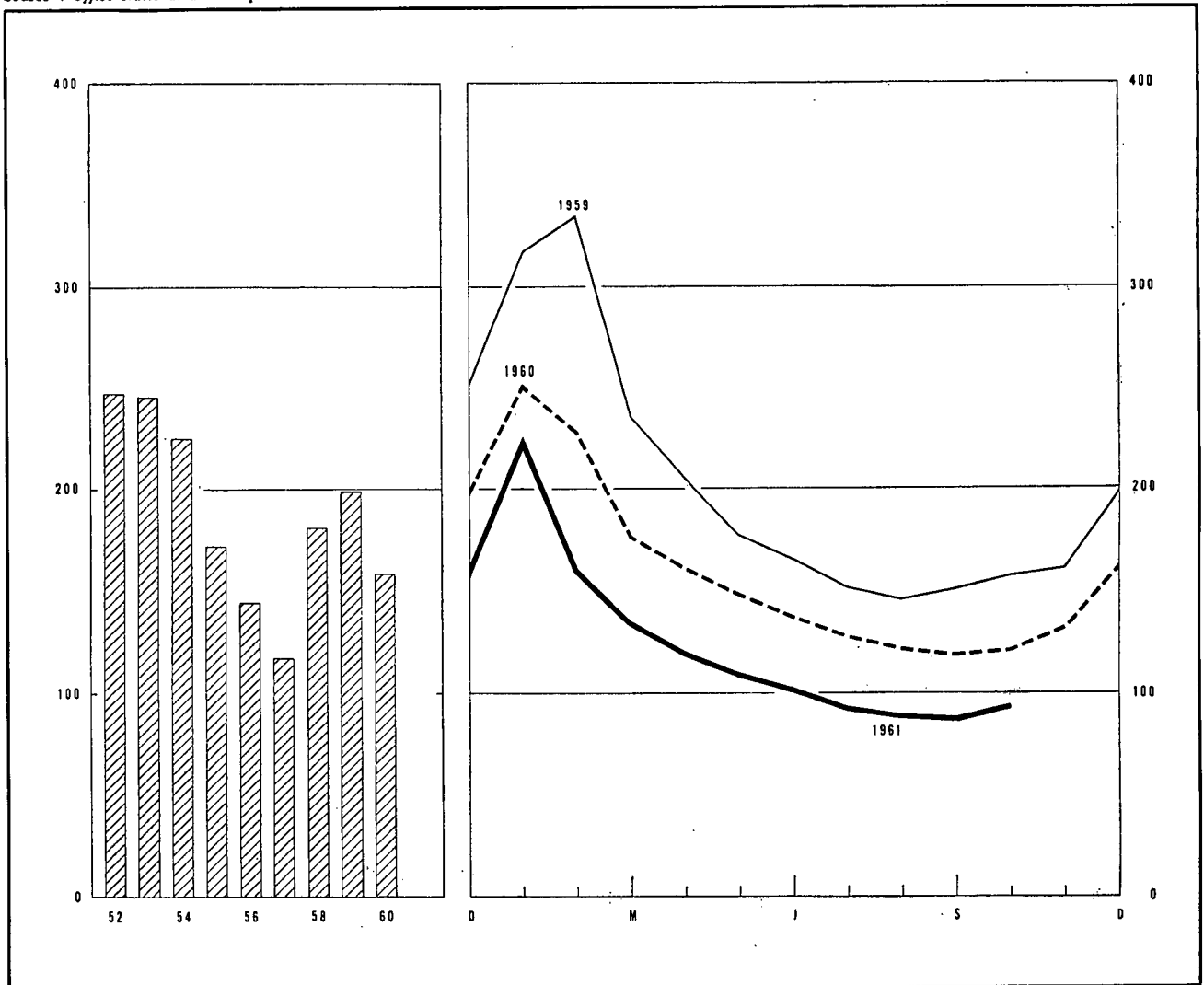
2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage =  $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés  
Chômeurs complets + chômeurs partiels  
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1958	1959	1960	1961
1952	247	289	239	206	251	Janvier	204	317	252	226
1953	246	296	230	212	243	Février	204	335	229	160
1954	225	319	219	179	179	Mars	204	236	177	135
1955	172	280	152	116	137	Avril	175	205	161	120
1956	145	247	122	95	115	Mai	167	177	148	109
1957	117	144	96	88	138	Juin	159	165	137	102
1958	181	204	166	149	204	Juillet	150	152	128	93
1959	199	292	182	150	171	Août	146	146	122	89
1960	158	221	149	123	137	Septembre	153	151	119	88
1961	177	111	90			Octobre	168	157	121	93
						Novembre	195	161	132	
						Décembre	253	199	162	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

### III. — AGRICULTURE ET PECHE

#### 1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961 (est.)
<b>Superficie cultivée <sup>1</sup></b> (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables .....	259	274	272	260	280	296	275	273	258
dont : froment .....	170	184	191	188	208	219	201	203	205
seigle .....	82	82	74	68	66	69	66	63	46
Céréales non panifiables .....	258	233	234	254	238	240	256	252	261
Plantes industrielles .....	96	95	98	99	92	94	89	96	92
Plantes racines et tuberculifères .....	161	163	152	151	145	141	143	131	118
Légumes cultivés pour la graine .....	12	13	13	14	13	12	12	11	10
Prés et prairies .....	821	815	815	818	814	811	827	819	819
Divers .....	148	149	147	132	137	128	133	134	157
<b>Total ...</b>	<b>1.755</b>	<b>1.742</b>	<b>1.731</b>	<b>1.728</b>	<b>1.719</b>	<b>1.722</b>	<b>1.735</b>	<b>1.716</b>	<b>1.715</b>
<b>Production végétale</b> (milliers de tonnes)									
Froment .....	560	575	714	597	751	779	793	773	
Autres céréales .....	997	972	1.008	985	961	983	1.046	1.034	
Betteraves sucrières .....	2.389	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	
Lin (graines et paille) .....	193	236	272	235	182	170	125	214	
Chicorée à café .....	34	109	95	54	51	56	44	55	
Pommes de terre .....	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	
<b>Nombre d'animaux <sup>1</sup></b> (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles .....	219	208	195	189	182	178	170	159	147
Total des bovidés .....	2.291	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690	2.700
dont : vaches laitières et de trait .....	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022	1.020
Porcs .....	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726	1.760
<b>Production animale</b>									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres) .....	1.091	1.153	1.163	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes) .....	370	381	392	400	391	412	424	441	

<sup>1</sup> Recensements au 15 mai de chaque année.

#### III - 2. — PECHE MARITIME

##### Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Aiglefin .....	387	383	448	546	519	445	374	232	262
Cabillaud .....	678	852	715	870	764	662	834	653	689
Plie .....	337	421	378	392	379	427	451	381	390
Sole .....	453	502	465	323	299	289	315	257	350
Raie .....	306	277	241	312	314	356	337	342	323
Hareng .....	1.168	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260	528
Crevettes .....	217	164	122	178	266	84	64	89	39

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles* (F.A.O.).

## IV. — INDUSTRIE

### 1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P. 1		Source : Agefi	Source : F.I.B.
	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général 2	Indice général
1954 .....	104	106	106	108	105	104
1955 .....	112	116	116	120	111	111
1956 .....	119	125	123	128	120	118
1957 .....	120	126	124	129	123	121
1958 .....	114	121	116	122	116	110
1959 .....	117	128	122	131	121	111
1960 .....	125	139	p 129	p 140	132	p 121
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	124	138	129	140	131	122
2 <sup>e</sup> trimestre .....	127	141	133	145	134	122
3 <sup>e</sup> trimestre .....	120	134	124	135	129	p 117
4 <sup>e</sup> trimestre .....	129	144	p 131	p 142	132	p 122
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	p 122	p 137	p 126	p 137	130	
2 <sup>e</sup> trimestre .....	p 134	p 150	p 142	p 155	145	
3 <sup>e</sup> trimestre .....					p 139	
1960 Octobre .....	136	152	135	147	137	p 120
Novembre .....	132	146	p 138	p 149	135	p 125
Décembre .....	121	134	p 119	p 129	124	p 121
1961 Janvier .....	p 98	p 111	p 98	p 107	104	
Février .....	p 125	p 140	p 138	p 149	134	
Mars .....	p 144	p 161	p 141	p 154	152	
Avril .....	p 130	p 146	p 141	p 153	142	
Mai .....	p 133	p 148	p 143	p 156	145	
Juin .....	p 139	p 156	p 143	p 156	147	
Juillet .....			p 119	p 130	p 126	
Août .....			129 <sup>3</sup>		p 142	
Septembre .....					p 148	
Octobre .....					148 <sup>3</sup>	

<sup>1</sup> L'indice a été élargi à partir de 1954 (cf. *Recherches économiques de Louvain* du 2 novembre 1961).

<sup>2</sup> La pondération de l'indice a été changée à partir de janvier 1960.

<sup>3</sup> Programme.

### IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs) <sup>1</sup>

Base 1953 = 100

Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).

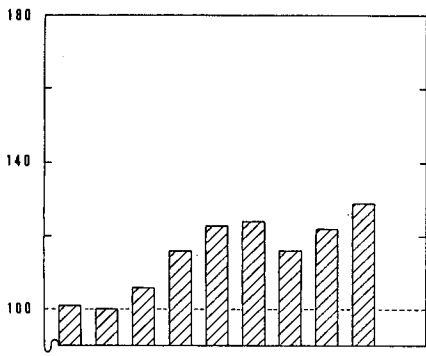
Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	dont :														
		Combustible et énergie	Matériaux de construction					Siderurgie et métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Industries alimentaires	Industrie textile					
			Total	dont : verre plat	Total	Filatures					Tissages			Bonne- terie		
						Total	Coton				Laine	Total	Coton		Laine	
1952 .....	101	97	92	66	110	105	98	90	88	91	77	93	92	93	89	
1953 .....	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
1954 .....	106	99	106	108	109	107	104	106	110	111	102	108	112	106	107	
1955 .....	116	103	119	136	127	126	109	110	109	105	110	108	108	112	120	
1956 .....	123	105	124	151	137	135	112	118	115	109	120	115	116	121	137	
1957 .....	124	104	121	130	131	135	113	122	121	113	126	119	125	118	139	
1958 .....	116	99	117	148	126	127	115	101	99	89	102	96	99	93	128	
1959 .....	122	88	131	186	136	132	116	113	115	102	126	108	110	108	139	
1960 .....	p 129	89	143	212	148	p 140	122	121	125	108	138	118	126	110	149	
1959 4 <sup>e</sup> trim. .	131	94	144	196	148	142	120	127	128	106	146	121	124	117	158	
1960 1 <sup>er</sup> trim. .	129	93	133	214	152	144	111	120	129	113	142	115	124	104	141	
2 <sup>e</sup> trim. .	133	88	155	225	152	147	125	122	126	105	142	119	126	112	145	
3 <sup>e</sup> trim. .	124	84	146	211	148	131	129	110	112	97	120	108	115	103	143	
4 <sup>e</sup> trim. .	p 131	89	139	198	142	p 141	124	133	134	116	149	127	137	122	168	
1961 1 <sup>er</sup> trim. .	p 126	86	124	180	126	p 140	p 115	p 128	p 134	117	152	p 120	127	122	p 159	
2 <sup>e</sup> trim. .	p 142	91	p 147	169	162	p 162	p 129	p 133	p 136	117	153	p 125	127	130	p 159	
1960 Août .....	124	84	148	214	151	127	128	107	109	97	112	100	106	96	150	
Septembre ..	137	91	149	203	159	149	132	127	128	109	141	126	132	125	174	
Octobre ...	135	91	148	201	156	143	129	137	141	133	148	129	142	121	172	
Novembre ...	p 138	94	146	203	155	p 147	132	137	138	116	155	130	142	126	182	
Décembre ...	p 119	82	124	191	115	p 133	112	124	123	94	145	121	128	119	151	
1961 Janvier ...	p 98	66	105	182	52	p 107	110	119	127	108	144	112	120	113	140	
Février ...	p 138	96	128	181	159	p 155	115	132	138	124	155	125	131	126	167	
Mars .....	p 141	95	138	176	168	p 156	p 119	p 133	p 137	119	156	p 125	131	127	p 169	
Avril .....	p 141	92	p 140	168	161	p 161	p 120	p 132	p 136	120	152	p 123	127	129	p 160	
Mai .....	p 143	91	p 150	171	161	p 163	p 124	p 135	p 138	119	156	p 126	127	132	p 161	
Juin .....	p 143	89	p 151	170	166	p 161	p 145	p 132	p 134	113	151	p 125	127	129	p 155	
Juillet ...	p 119	73	p 136	p 179	137	p 131	p 124	p 103	102	91					p 118	
Août .....	p 129	p 83		p 182	p 147										p 165	

<sup>1</sup> A partir de 1954, l'indice général, les indices des combustibles et énergie, des matériaux de construction et des industries alimentaires ont été élargis (cf. *Recherches économiques de Louvain* du 2 novembre 1961).

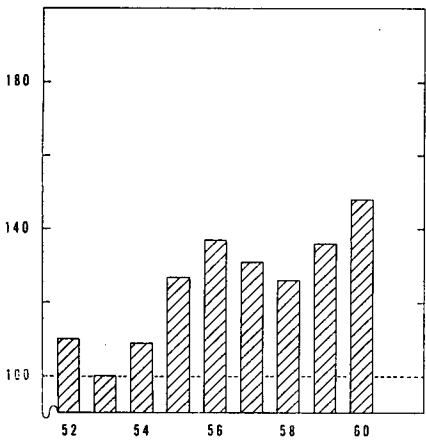
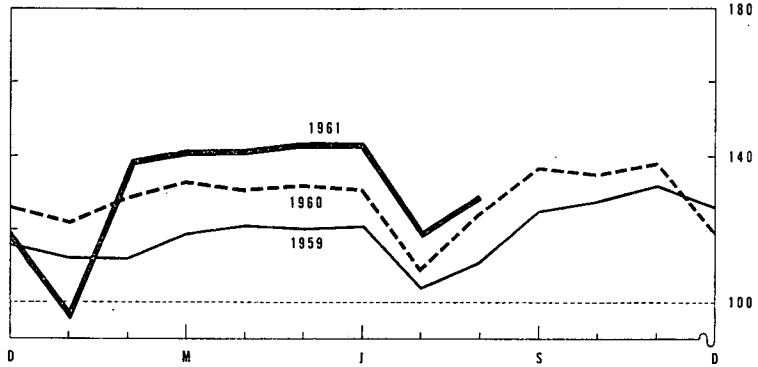


### IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)

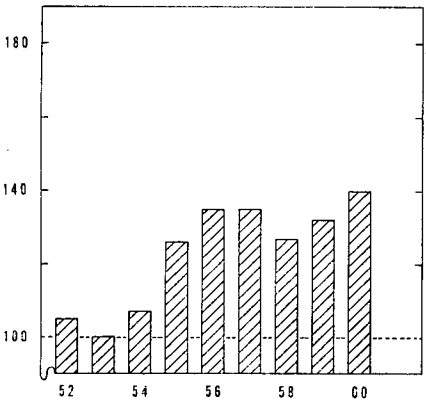
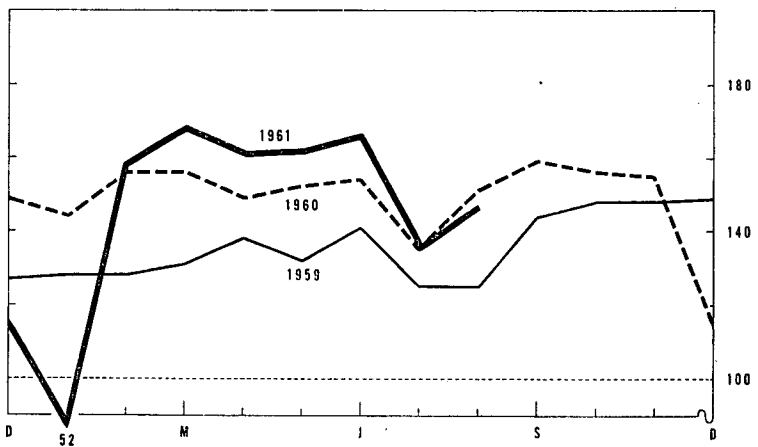
Base 1953 = 100



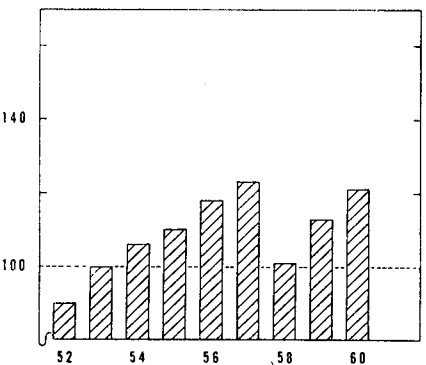
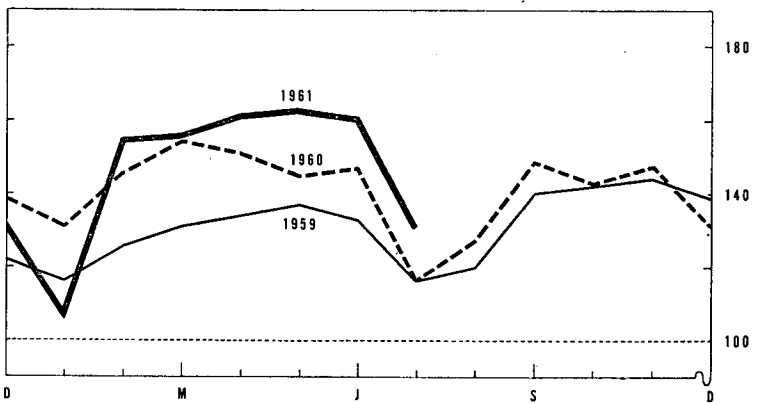
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



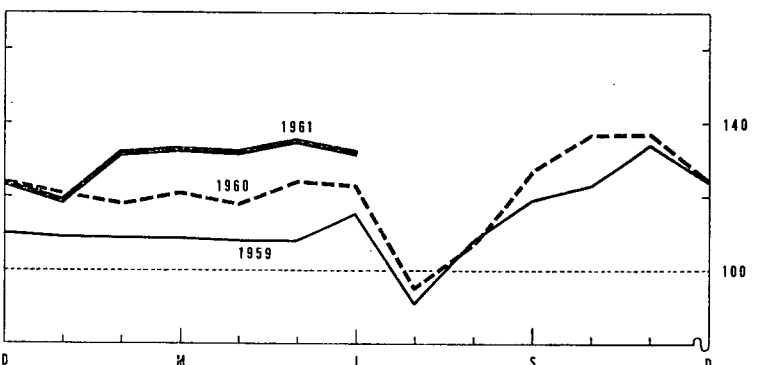
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cruë 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1952	2.532	1.673	— 35	2.621	739	772	255	77	146
1953	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	169
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	183
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.177	669	109	200
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	1.961	7.440	152	2.505	980	1.211	694	111	210
2 <sup>e</sup> trimestre	1.873	7.417	185	2.408	1.004	1.122	652	111	196
3 <sup>e</sup> trimestre	1.757	6.979	135	2.419	1.021	1.132	725	113	197
4 <sup>e</sup> trimestre	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	1.761	6.505	162	2.326	1.071	1.194	712	88	187
2 <sup>e</sup> trimestre	1.914	6.203	116	2.530	1.104	1.199	768	115	201
3 <sup>e</sup> trimestre	p 1.654	p 5.366			p 1.077	1.188	836	106	187
1960 Octobre	1.944	6.794	82	2.532	1.051	1.262	537	114	207
Novembre	2.015	6.678	139	2.551	1.077	1.234	693	109	203
Décembre	1.731	6.565	228	2.535	1.087	1.218	586	79	183
1961 Janvier	1.338	6.491	121	1.913	1.041	1.080	629	38	136
Février	1.863	6.357	221	2.589	1.079	1.196	698	105	202
Mars	2.082	6.505	145	2.476	1.094	1.306	810	121	224
Avril	1.864	6.440	137	2.463	1.095	1.182	802	118	206
Mai	1.930	6.361	147	2.572	1.111	1.196	827	115	205
Juin	1.947	6.203	65	2.556	1.106	1.219	676	110	194
Juillet	1.386	5.957	134	2.128	1.054	1.072	818	102	175
Août	1.770	5.701	98	2.522	1.081	1.198	851	105	190
Septembre	p 1.807	p 5.366			p 1.095	1.295	838	112	195
Octobre	p 1.861	p 5.086							

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés, + la variation des stocks. (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue.)

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1952	417	314	2,43	1,58	4,01	4,11
1953	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	607	433	4,30	2,72	7,02	7,15
2 <sup>e</sup> trimestre	610	409	4,33	2,82	7,15	7,61
3 <sup>e</sup> trimestre	620	403	4,35	2,75	7,10	6,68
4 <sup>e</sup> trimestre	560	382	4,63	3,42	8,05	7,58
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	480	339	p 4,97	p 3,26	p 8,23	p 7,47
2 <sup>e</sup> trimestre	649	440	p 5,82	p 3,93	p 9,75	p 8,19
3 <sup>e</sup> trimestre	p 610					
1960 Octobre	638	435	4,70	2,80	7,50	7,49
Novembre	606	411	4,61	3,31	7,92	7,27
Décembre	436	299	4,58	4,16	8,74	7,99
1961 Janvier	130	118	p 4,45	p 2,72	p 7,17	p 5,58
Février	600	414	p 4,94	p 3,29	p 8,23	p 7,45
Mars	709	484	p 5,53	p 3,77	p 9,30	p 9,37
Avril	638	424	p 5,65	p 4,82	p 10,47	p 8,19
Mai	653	436	p 6,47	p 3,43	p 9,90	p 7,75
Juin	656	461	p 5,35	p 3,53	p 8,88	p 8,63
Juillet	559	350	p 4,97	p 2,98	p 7,95	p 7,84
Août	624	408				
Septembre	646					
Octobre	629					

1 Estimation sur base chiffre Agefi.

**IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles**

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		
	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )	Nombre	Volume à construire (milliers de m <sup>3</sup> )
Nombre										
1952	28.622	18.584	8.080	1.110	—	2.566	5.204	1.624	2.027	—
1953	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530

**IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles**

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	3.227	2.395	492	356
2 <sup>e</sup> trimestre	4.093	3.568	661	521
3 <sup>e</sup> trimestre	3.370	3.131	618	531
4 <sup>e</sup> trimestre	3.096	2.506	529	436
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	3.824	2.780	575	440
2 <sup>e</sup> trimestre	4.262	3.922	731	602
3 <sup>e</sup> trimestre	3.547	3.454	665	578
1960 Septembre	3.554	3.269	655	492
Octobre	3.499	2.879	500	478
Novembre	2.705	2.596	518	427
Décembre	3.083	2.044	570	403
1961 Janvier	3.265	1.674	447	317
Février	3.646	2.718	549	458
Mars	4.560	3.947	730	546
Avril	4.018	3.901	675	585
Mai	4.270	4.157	695	572
Juin	4.497	3.707	824	648
Juillet	3.693	3.450	724	546
Août	3.708	3.395	668	620
Septembre	3.239	3.516	604	568

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annales des Mines de Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Bulletin de Fabrimétal. — Bulletin statistique mensuel de Fédéchar. — Bulletin mensuel du M.A.E. (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — Energie. — Figas, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — Agence économique et financière. — La Construction.

## V. — SERVICES

### 1. — TRANSPORTS

#### a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées <sup>2</sup>	SABENA		
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives <sup>1</sup>	Tonnage total	dont				
	combustible et huiles minérales				Minerais				
(millions)	(milliers de tonnes)	(milliers)							
1952	629	506	5.501	2.153	661	2.608	28,7	4,2	
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,3	5,4	
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0	
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0	
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2	
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0	
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2	
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3	
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8	
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	695	545	5.189	2.001	1.170	182	66,3	9,7	
2 <sup>e</sup> trimestre	717	521	5.053	1.913	1.156	216	141,3	16,6	
3 <sup>e</sup> trimestre	736	516	4.972	1.871	1.206	198	123,7	14,2	
4 <sup>e</sup> trimestre	711	518	5.065	1.957	1.090	581	103,5	14,6	
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	p 668	468	4.415	1.733	930	117	76,9	11,2	
2 <sup>e</sup> trimestre	p 737	557	5.360	2.031	1.251	154	98,1	15,2	
3 <sup>e</sup> trimestre	p 759	543	5.153	1.913	1.270	196			
1960 Septembre	745	541	5.209	1.942	1.268	218	134,3	16,3	
Octobre	765	578	5.623	2.052	1.267	703	119,6	17,8	
Novembre	725	567	5.587	2.172	1.209	753	87,2	12,0	
Décembre	644	410	3.985	1.646	794	286	103,8	14,0	
1961 Janvier	p 577	282	2.624	1.200	355	68	85,2	11,8	
Février	p 675	552	5.158	2.076	1.122	132	65,8	10,0	
Mars	p 752	570	5.462	1.924	1.314	150	79,7	11,8	
Avril	p 712	536	5.143	1.952	1.210	132	87,6	12,0	
Mai	p 760	553	5.304	2.039	1.193	138	92,6	12,6	
Juin	p 739	582	5.632	2.103	1.351	193	114,1	14,6	
Juillet	p 749	526	4.828	1.767	1.243	147	153,4	18,4	
Août	p 769	539	5.199	1.928	1.264	218			
Septembre	p 759	563	5.433	2.045	1.304	223			

1 Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

2 Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

#### V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1952	2.335	1.304	986	126	130	78
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	3.981	1.993	1.468	146	125	91
2 <sup>e</sup> trimestre	3.764	1.698	1.266	146	163	89
3 <sup>e</sup> trimestre	3.864	1.856	1.187	168	202	62
4 <sup>e</sup> trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	3.567	1.674	1.160	121	154	51
2 <sup>e</sup> trimestre	3.872	1.960	1.275	146	153	67
3 <sup>e</sup> trimestre	3.935			161		
1960 Septembre	3.755	1.888	1.146	175	243	62
Octobre	4.167	1.798	1.254	165	207	64
Novembre	3.642	1.923	1.280	156	103	47
Décembre	2.653	1.434	1.163	99	208	63
1961 Janvier	2.816	1.425	768	109	190	33
Février	3.875	1.887	1.226	131	124	61
Mars	4.011	1.709	1.486	124	147	60
Avril	3.788	1.893	1.328	115	163	60
Mai	3.916	2.156	1.221	148	164	53
Juin	3.911	1.831	1.276	175	132	87
Juillet	3.868	2.036	1.316	151	200	48
Août	4.021			170		
Septembre	3.917			161		

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

#### V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics <sup>1</sup>	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.295	282
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
4.780	404
5.223	449
5.327	458
5.056	431
4.645	393
5.702	491
5.408	460
5.537	492
5.149	425
4.483	376
3.899	320
4.327	364
5.710	494
5.445	475
5.691	484
5.971	514
5.860	489

### V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1952	670	516	30	25	37	8	15
1953	761	577	41	28	45	14	16
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	19
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1959 4 <sup>e</sup> trimestre	343	216	22	18	14	17	15
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	302	170	19	16	11	15	10
2 <sup>e</sup> trimestre	1.193	862	57	32	107	36	32
3 <sup>e</sup> trimestre	3.334	2.618	176	64	261	62	41
4 <sup>e</sup> trimestre	373	235	23	19	15	18	15
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	347	226	23	16	13	16	9
2 <sup>e</sup> trimestre	1.187	874	50	32	93	39	26
1960 Juillet	4.477	3.732	132	68	318	63	51
Août	4.517	3.479	321	88	351	90	43
Septembre	1.009	643	74	35	113	32	30
Octobre	422	249	27	23	22	24	24
Novembre	351	224	24	17	12	17	13
Décembre	346	231	19	17	12	12	9
1961 Janvier	278	189	14	12	7	10	7
Février	303	193	19	16	10	14	9
Mars	461	296	37	19	22	23	12
Avril	971	707	54	26	63	35	20
Mai	897	598	45	34	81	38	28
Juin	1.692	1.316	51	37	136	45	30
Juillet	4.574	3.864	197	64	238	63	42

### V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Grossistes	Entreprises à succursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)			
	Indice général	Alimentation	Habillement	Ameublement	Ménage 1		Hommes 2	Sous-vêtements et accessoires 3	Alimentation générale			Alimentation	Grands magasins	Coopératives	Grossistes en alimentation générale
1952	99	97	103	99	97	97	103	104	95	98	98	96	96		
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104		
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109		
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126		
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122		
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129		
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132		
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142		
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	139	158	134	139	149	135	124	94	143	139	139	123	137		
2 <sup>e</sup> trimestre	153	152	168	141	155	135	174	109	153	140	145	126	141		
3 <sup>e</sup> trimestre	154	152	153	152	172	136	122	105	166	141	148	127	146		
4 <sup>e</sup> trimestre	179	173	180	133	172	144	157	118	159	157	140	124	143		
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	146	155	148	152	156	p 142	146	120	p 154	p 144	145	p 129	p 148		
2 <sup>e</sup> trimestre	156	154	169	144	162	p 142	212	109	p 159	p 151	146	p 132	p 145		
3 <sup>e</sup> trimestre	154	152	151	147	169						144				
1960 Septembre	156	152	157	168	177	136	127	83	156	136	150	122	138		
Octobre	168	165	189	140	168	140	173	117	147	140	146	122	135		
Novembre	179	164	168	132	154	132	148	109	158	149	144	124	156		
Décembre	191	191	184	126	193	161	149	128	173	183	129	127	138		
1961 Janvier	129	136	139	132	126	p 143	131	168	p 154	p 142	125	p 128	p 147		
Février	142	154	131	157	167	p 134	126	72	p 147	p 144	153	p 128	p 148		
Mars	168	175	174	168	175	p 148	181	121	p 162	p 147	158	p 131	p 150		
Avril	153	159	162	141	156	p 136	232	112	p 147	p 147	139	p 126	p 136		
Mai	154	156	162	145	164	p 146	231	97	p 163	p 156	143	p 134	p 150		
Juin	161	148	182	147	165	p 144	173	119	p 167	p 151	157	p 135	p 150		
Juillet	165	149	179	154	179	p 134	161	194	p 158	p 146	144	p 124	p 138		
Août	143	149	128	134	163	p 141	110	71	p 180	p 145	144	p 133	p 151		
Septembre	153	158	145	152	166						145				

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédit en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.179	524	130	525	8,31	1,55	3,37	3,99	3,96	1,10	1,36	1,50
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 <sup>e</sup> semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,50	1,83
1961 1 <sup>er</sup> semestre ...	1.418	643	159	616	11,36	2,82	3,72	4,82	5,14	1,68	1,58	1,88

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 <sup>er</sup> semestre .....	58	25	1	32	72,6	29,2	7,0	36,4
2 <sup>e</sup> semestre .....	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 <sup>er</sup> semestre .....	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0
2 <sup>e</sup> semestre .....	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5
1961 1 <sup>er</sup> semestre .....	55	27	1	27	87,1	31,4	6,3	49,4

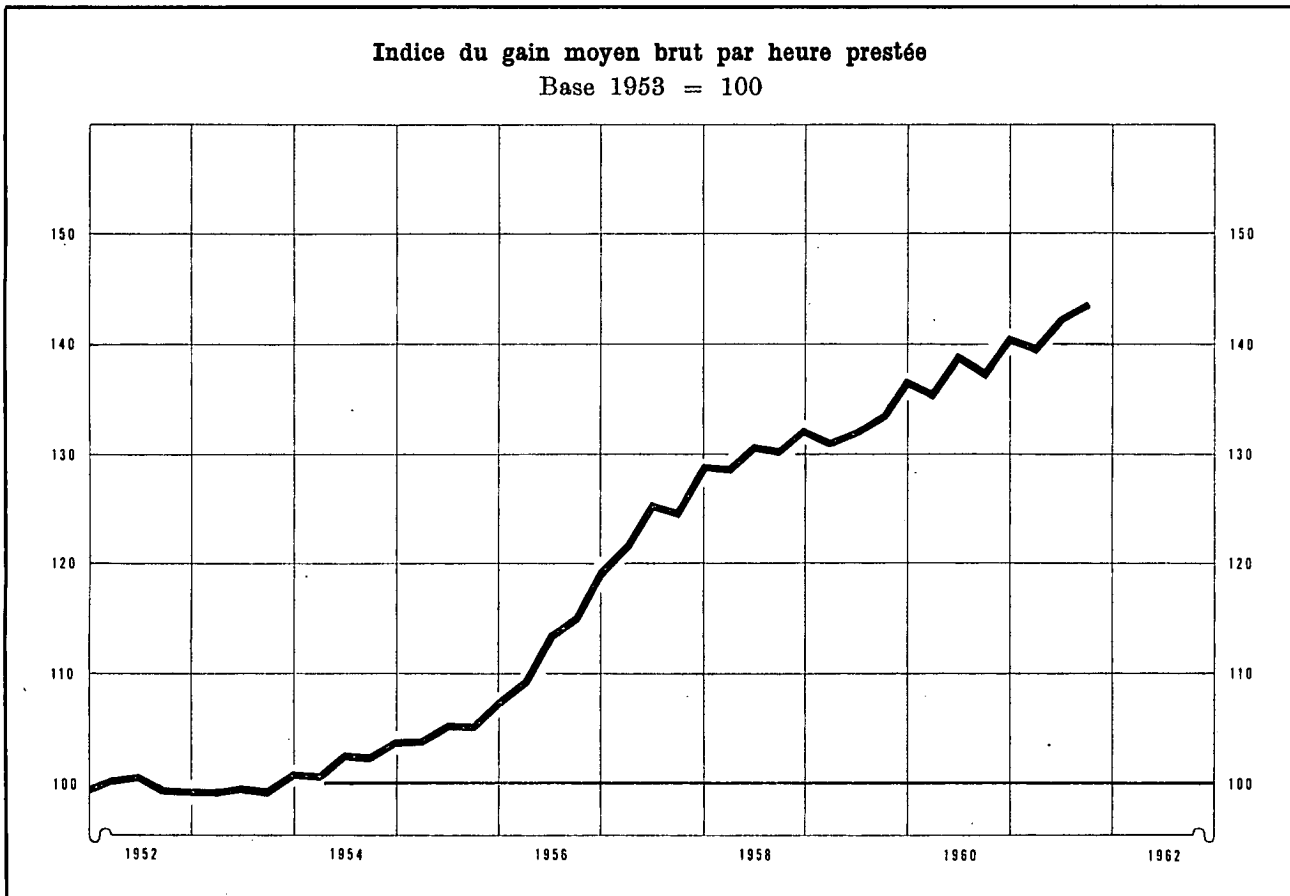
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes, excepté autobus		Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités ci-dessus	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1959 1 <sup>er</sup> semestre ...	552	3,8	1,1	2,5	19,7	11,9	16,4	239,2	18,2	8,6	227,6	3,2
2 <sup>e</sup> semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 <sup>e</sup> semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
1961 1 <sup>er</sup> semestre ...	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
Crédit accordé (millions de francs)												
1959 1 <sup>er</sup> semestre ...	3.956	367	53	93	1.016	292	144	276	34	331	1.926	24
2 <sup>e</sup> semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.693	37
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 <sup>e</sup> semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
1961 1 <sup>er</sup> semestre ...	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1959 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	9,3	1,3	2,3	25,7	7,4	3,6	7,0	0,9	8,4	33,5	0,6
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,5	37,7	0,9
1960 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 <sup>e</sup> semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9
1961 1 <sup>er</sup> semestre ...	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique du Transport (bimensuelle). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.E.C.E.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes).

## VI. — REVENUS

### 1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



#### Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type <sup>1</sup>		Indice de la masse salariale <sup>2</sup>	Indice du coût de la main-d'œuvre <sup>3</sup>
		Ouvrier qualifié	Ouvrier non-qualifié		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1952 .....	100	100	100	100	98
1953 .....	100	100	100	100	100
1954 .....	103	103	102	102	103
1955 .....	106	105	106	108	106
1956 .....	115	114	114	118	114
1957 .....	125	125	125	129	125
1958 .....	131	129	129	125	132
1959 .....	133	131	132	121	135
1960 .....	138	135	137	128	p 141
1960 Mars .....	136	133	135		p 138
Juin .....	139	135	137		p 143
Septembre .	138	135	136		p 141
Décembre .	141	136	138		p 144
1961 Mars .....	p140	p137	p139		p 144
Juin .....	p142	p139	p140		p 147
Septembre .	p144	p141	p142		

#### Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

4	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas
1952 .....	28,11	83,5	86,7	59,0
1953 .....	28,25	85,8	91,0	61,2
1954 .....	28,74	86,2	94,3	67,5
1955 .....	29,91	90,6	98,4	69,2
1956 .....	32,68	90,2	97,6	69,6
1957 .....	35,67	90,6	93,7	70,1
1958 .....	37,03	94,0	95,0	69,2
1959 .....	38,30	95,9	95,0	68,8
1960 .....	39,70	101,3	98,4	73,0
1957 Août-Octobre .	36,12	92,1	94,4	70,9
1958 Février-Avril .	36,54	93,7	95,4	70,1
Août-Octobre .	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril .	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre .	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril .	39,48	97,5	97,3	73,5
Août-Octobre .	39,93	105,0	99,5	72,6

<sup>1</sup> Non compris les ouvriers du transport.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

<sup>3</sup> Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

<sup>4</sup> Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

<sup>5</sup> La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Rapports annuels de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents nouvelle série, no 52, 1959 (B.I.T.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

## VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

### 1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 645 au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York - Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par barril
1952 .....	284	54,0	126	39,7	28	259	964	44,0	2,40
1953 .....	271	57,9	147	33,8	20	256	732	41,1	2,54
1954 .....	278	78,1	128	35,1	20	249	719	29,8	2,65
1955 .....	271	56,8	107	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956 .....	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957 .....	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958 .....	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959 .....	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960 .....	252	36,5	89	33,2	32	246	797	33,0	2,77
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	259	36,7	93	30,3	34	259	791	40,7	2,77
2 <sup>e</sup> trimestre .....	252	37,1	95	30,5	38	254	789	33,2	2,77
3 <sup>e</sup> trimestre .....	244	36,1	84	34,0	30	245	807	30,5	2,77
4 <sup>e</sup> trimestre .....	252	36,1	83	32,3	26	226	800	27,2	2,77
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	255	37,2	85	32,7	25	223	797	32,3	2,78
2 <sup>e</sup> trimestre .....	247	37,5	95	34,1	25	236	865	36,3	2,89
3 <sup>e</sup> trimestre .....	254	35,3		35,1	25	230	937		
1960 Octobre .....	249	36,2	81	32,2	28	222	804	28,5	2,77
Novembre .....	253	36,0	84	32,3	26	226	801	27,0	2,77
Décembre .....	253	36,0	83	32,3	25	231	795	27,0	2,77
1961 Janvier .....	257	36,5	82	32,3	25	220	784	30,0	2,77
Février .....	256	37,3	86	32,4	24	223	793	32,0	2,77
Mars .....	252	37,7	87	33,3	25	226	815	35,0	2,79
Avril .....	250	37,0	93	33,7	26	229	837	37,0	2,89
Mai .....	246	37,6	96	34,1	26	242	862	35,0	2,89
Juin .....	246	37,8	95	34,5	25	236	894	37,0	2,89
Juillet .....	249	37,2	93	34,8	25	230	914	36,0	2,89
Août .....	255	36,1	94	35,2	25	231	945	36,0	2,89
Septembre .....	257	32,7	91	35,4	25	229	951		
Octobre .....	p 257	p 33,1		p 35,6	p 24	p 228	945		

### VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) <sup>1 2</sup>
			général	industriel	alimentaire	
1952 .....	110	105	103	104	102	129
1953 .....	100	100	100	100	100	100
1954 .....	99	103	102	101	104	111
1955 .....	100	98	103	105	99	165
1956 .....	98	102	105	108	100	203
1957 .....	93	100	104	107	98	145
1958 .....	84	96	98	100	96	87
1959 .....	84	93	100	103	94	93
1960 .....	85	90	99	104	90	95
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	87	91	101	105	92	100
2 <sup>e</sup> trimestre .....	87	92	100	105	90	95
3 <sup>e</sup> trimestre .....	85	89	98	103	90	89
4 <sup>e</sup> trimestre .....	82	86	98	103	90	96
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	83	88	99	103	91	100
2 <sup>e</sup> trimestre .....	85	89	100	104	90	104
3 <sup>e</sup> trimestre .....	84	91	99	104	90	103
1960 Octobre .....	83	87	98	102	90	91
Novembre .....	82	86	98	103	90	95
Décembre .....	82	86	98	103	90	101
1961 Janvier .....	82	87	98	102	91	99
Février .....	83	88	99	103	91	101
Mars .....	84	90	99	104	91	99
Avril .....	85	89	100	104	91	102
Mai .....	86	89	100	105	91	106
Juin .....	85	90	99	104	89	104
Juillet .....	85	90	99	104	90	101
Août .....	84	91	100	104	91	103
Septembre .....	84	92	99	104	90	106
Octobre .....	83	90				

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.



VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

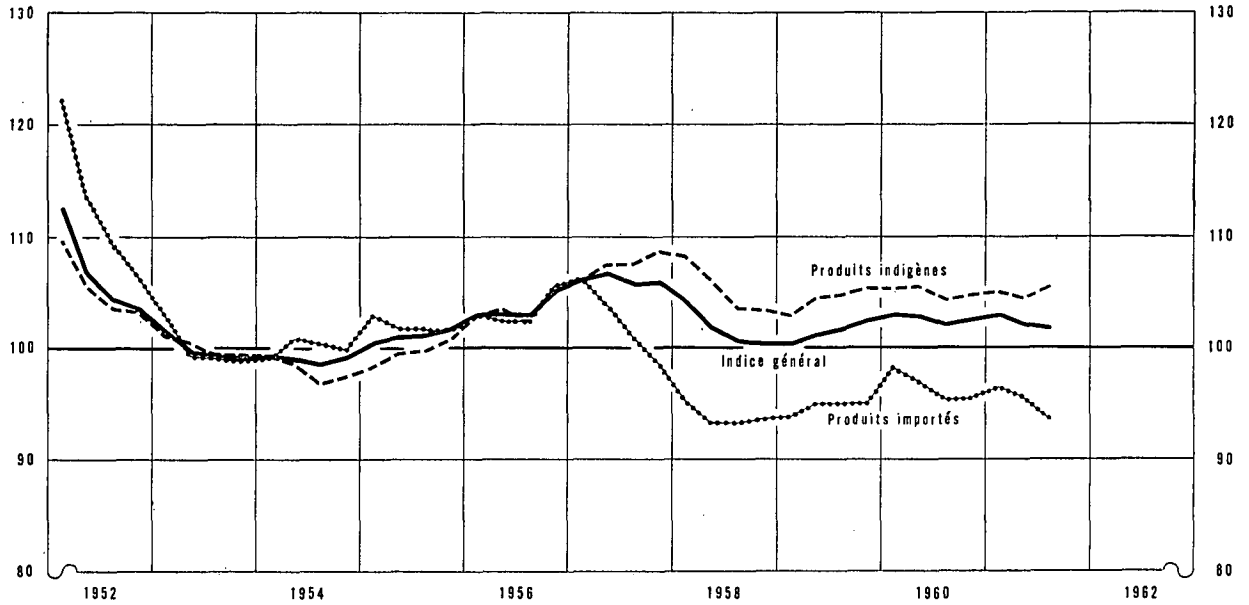
Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques											Source : I.R.E.S.P.			
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis
1952	107,0	105,5	113,0	103,1	103,9	102,1	108,0	110,0	108,9	107,3	114,2	98,9	113,2	110,6	104,7
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957	106,1	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958	101,7	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959	101,3	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	95,7	99,3	105,5
1960	102,5	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	102,9	105,4	98,1	91,3	94,0	88,5	106,1	102,3	110,5	92,3	109,5	121,3	96,1	100,6	107,9
1960 2 <sup>e</sup> trimestre	102,7	105,7	97,1	91,7	91,9	91,3	105,7	100,8	110,1	93,4	107,6	121,3	95,2	99,5	106,8
1960 3 <sup>e</sup> trimestre	102,0	104,3	95,4	92,8	100,4	85,9	104,6	101,2	110,7	90,0	105,5	121,4	94,1	98,9	107,0
1960 4 <sup>e</sup> trimestre	102,4	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	92,8	98,1	106,7
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	102,8	105,0	96,5	93,2	109,8	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,5	98,2	106,9
1961 2 <sup>e</sup> trimestre	102,0	104,5	95,8	91,4	110,1	76,8	105,0	99,7	109,6	94,5	104,6	121,7	92,1	98,2	106,3
1961 3 <sup>e</sup> trimestre	101,8	105,5	93,5	94,3	111,3	80,9	103,9	98,4	109,0	92,3	103,2	121,8	91,5	96,7	105,2
1960 Octobre	102,4	104,7	95,5	93,3	105,4	82,9	104,9	101,6	109,6	92,7	104,9	121,7	92,6	98,3	106,4
1960 Novembre	102,5	104,8	95,7	93,2	108,0	80,8	105,1	101,6	109,8	93,5	105,6	121,7	92,7	97,9	106,8
1960 Décembre	102,2	104,5	95,3	92,4	106,7	80,6	105,0	101,4	109,6	93,2	105,6	121,7	93,2	98,2	107,0
1961 Janvier	102,4	105,0	95,6	93,4	106,5	82,5	104,9	100,9	109,1	94,0	105,3	121,7	91,1	97,8	106,8
1961 Février	102,8	105,0	96,9	92,9	109,3	79,6	105,6	101,6	109,4	95,6	106,3	121,5	91,3	98,1	106,9
1961 Mars	103,1	105,1	97,1	93,3	113,7	77,5	105,7	101,2	109,6	95,6	106,6	121,5	92,1	98,6	107,0
1961 Avril	102,2	104,0	97,0	90,7	110,1	75,6	105,4	100,0	109,8	95,3	105,6	121,7	91,8	98,4	106,1
1961 Mai	101,9	104,0	95,8	90,8	111,4	74,9	105,0	99,8	109,6	94,8	104,3	121,7	92,3	98,3	106,2
1961 Juin	101,9	105,4	94,5	92,8	108,8	79,8	104,5	99,3	109,4	93,5	104,0	121,7	92,3	97,8	106,6
1961 Juillet	102,2	105,7	94,2	94,3	113,4	79,4	104,2	98,4	109,1	93,5	104,0	121,7	91,8	96,9	105,5
1961 Août	101,4	105,0	93,2	93,0	112,7	77,7	103,7	98,4	109,1	91,7	102,3	121,7	91,9	96,7	105,2
1961 Septembre	101,9	105,8	93,2	95,7	107,8	85,5	103,7	98,4	108,7	91,7	103,3	121,9	90,9	96,5	104,8
1961 Octobre	102,2	106,4	93,1	97,2	108,3	87,6	103,7	98,1	108,4	91,7	103,6	121,9	90,7	96,3	104,8

### VII . 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

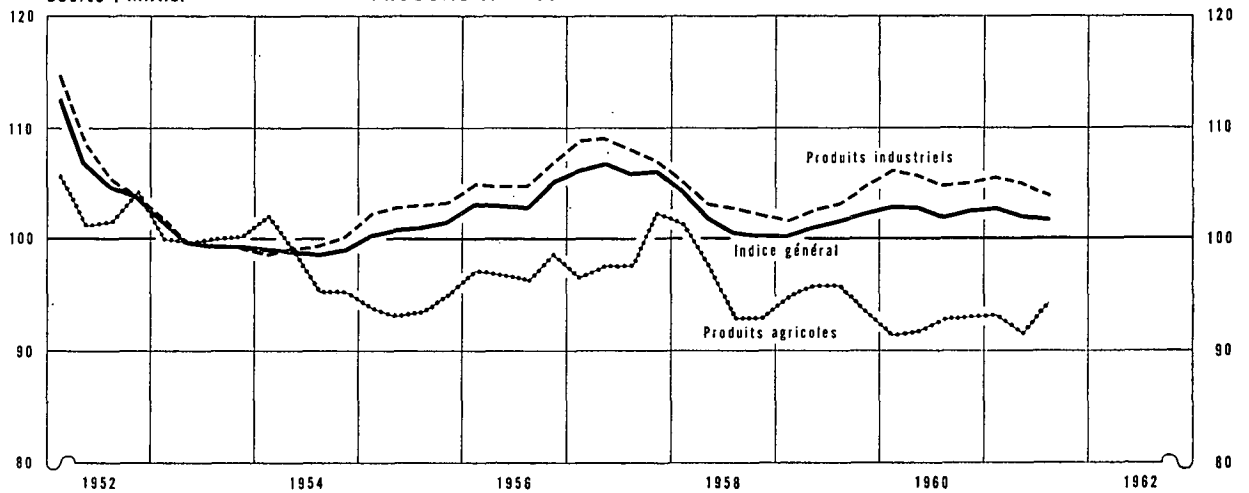
Source : M.A.E.

#### PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



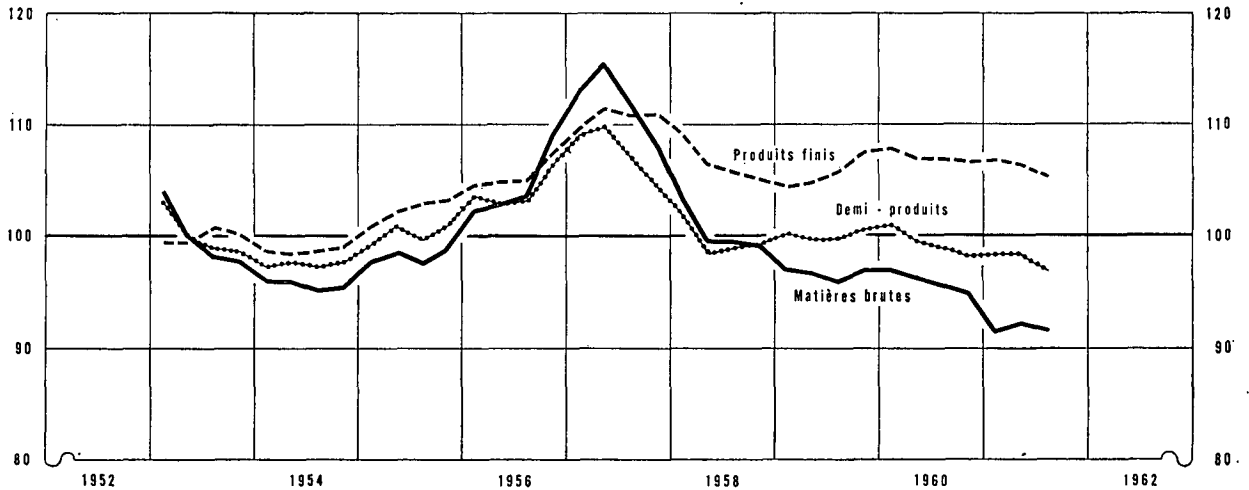
Source : M.A.E.

#### PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source : I.R.E.S.P.

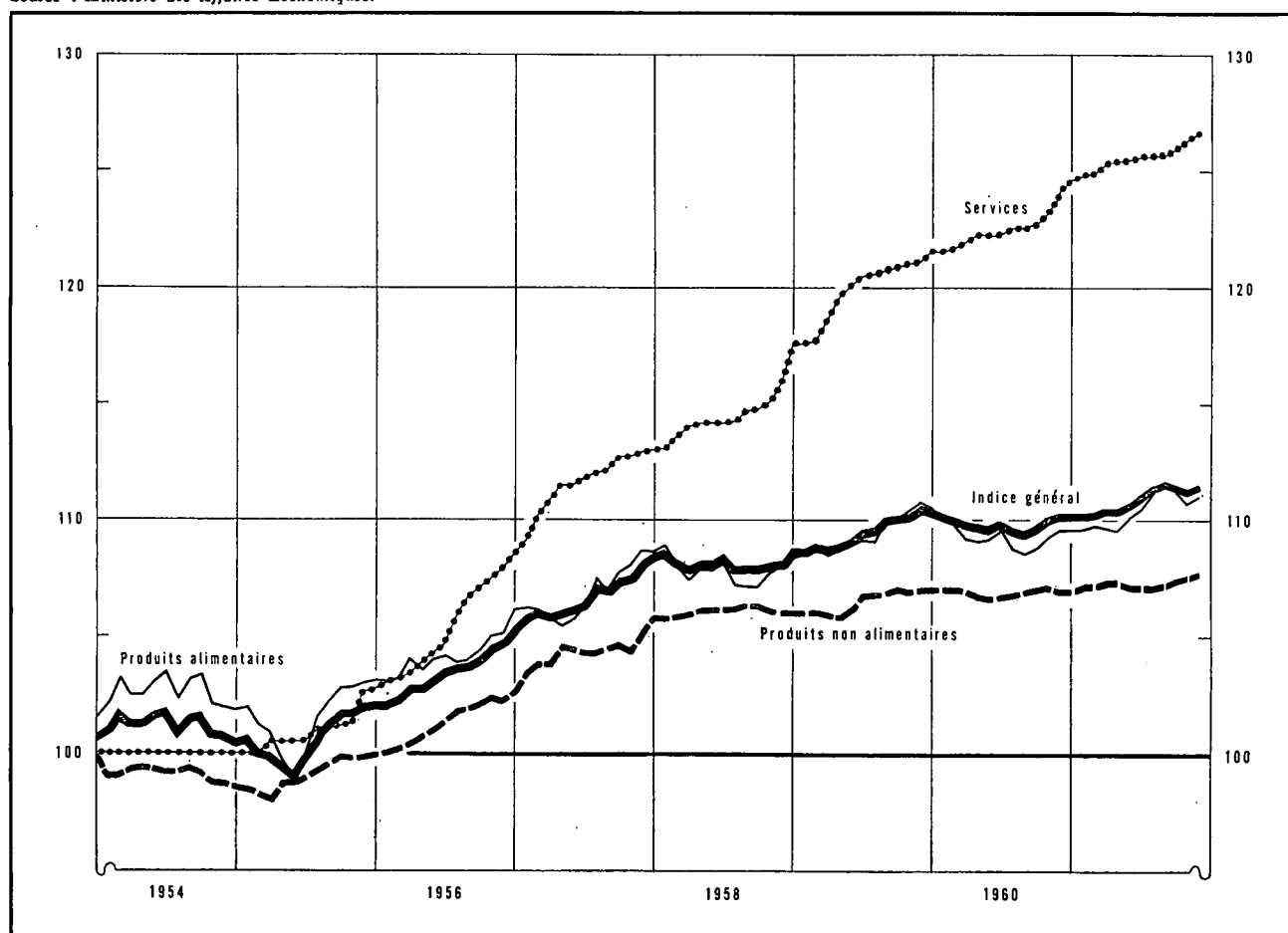
#### PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

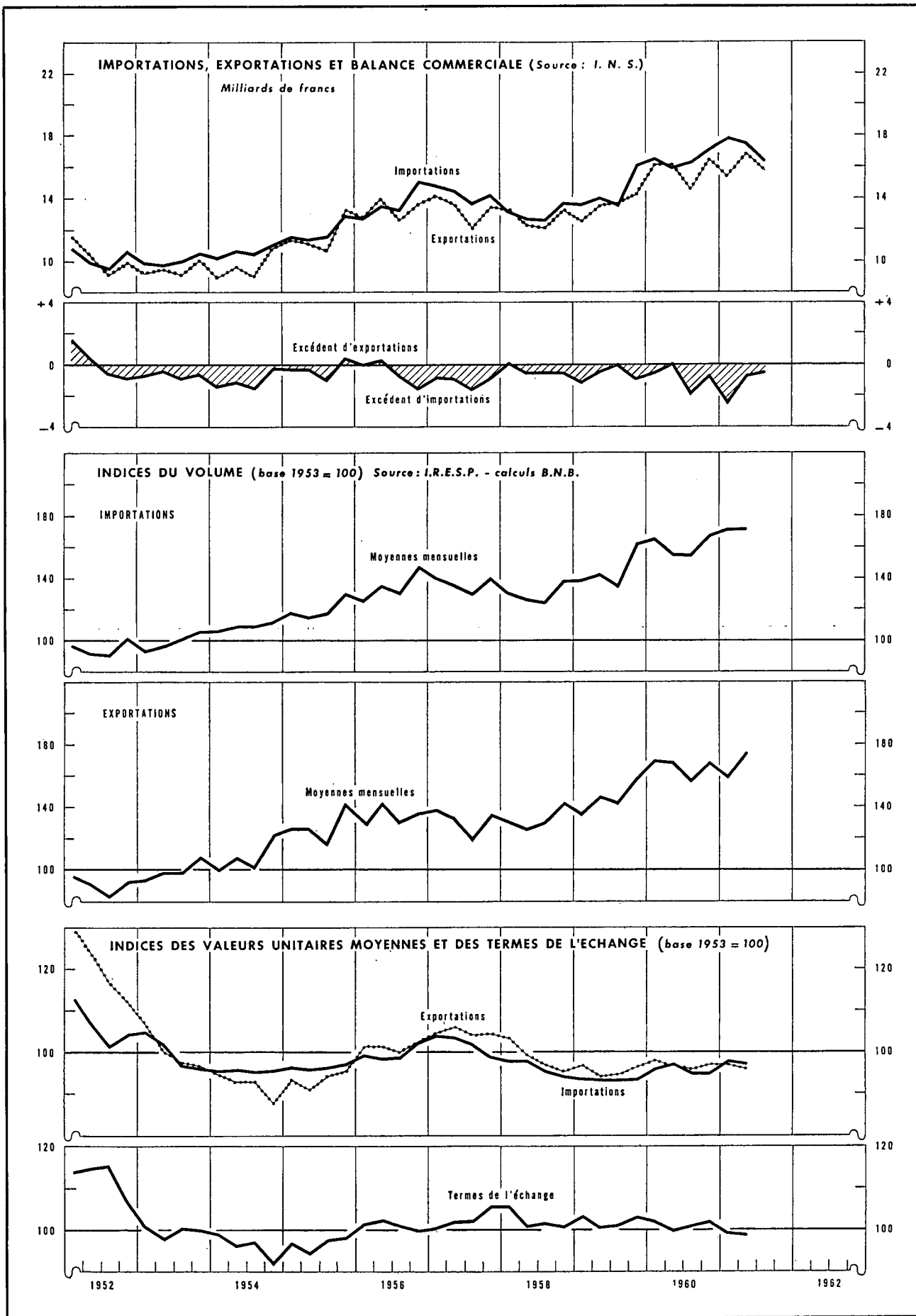
Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 85 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1953 .....	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954 .....	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955 .....	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956 .....	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957 .....	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958 .....	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959 .....	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960 .....	109,97		109,3		107,0		122,6	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	110,11	110,48	109,7	109,7	107,1	107,2	121,7	125,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	109,84	110,81	109,3	110,0	106,8	107,2	122,3	125,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	109,66	111,54	108,7	111,4	107,0	107,3	122,6	125,8
4 <sup>e</sup> trimestre .....	110,27		109,5		107,2		124,0	
Janvier .....	110,28	110,43	110,1	109,6	107,1	107,2	121,5	124,8
Février .....	110,17	110,49	109,8	109,8	107,1	107,2	121,7	124,9
Mars .....	109,89	110,53	109,3	109,6	107,0	107,3	122,0	125,3
Avril .....	109,79	110,55	109,1	109,5	106,8	107,3	122,3	125,4
Mai .....	109,76	110,83	109,3	110,1	106,7	107,2	122,2	125,5
Juin .....	109,96	111,06	109,6	110,5	106,8	107,2	122,3	125,6
Juillet .....	109,67	111,45	108,8	111,3	106,9	107,2	122,5	125,6
Août .....	109,56	111,68	108,6	111,7	107,0	107,3	122,5	125,7
Septembre .....	109,76	111,48	108,8	111,3	107,1	107,5	122,7	126,0
Octobre .....	110,14	111,32	109,3	110,8	107,3	107,6	123,3	126,3
Novembre .....	110,34	111,49	109,6	111,0	107,1	107,8	124,2	126,6
Décembre .....	110,34		109,6		107,1		124,5	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieels Dagblad, The Financial Times, L'Information.

### VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



**VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL**

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1953 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
1952	10,3	10,2	- 0,1	100	96	92	107	120	113
1953	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	100
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	161	166	96	97	101
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	16,6	16,1	- 0,5	97	165	170	96	98	102
2 <sup>e</sup> trimestre	15,9	16,0	+ 0,1	100	155	169	97	97	100
3 <sup>e</sup> trimestre	16,3	14,5	- 1,8	89	155	157	95	96	101
4 <sup>e</sup> trimestre	17,1	16,4	- 0,7	96	168	169	95	97	102
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86	171	160	98	97	99
2 <sup>e</sup> trimestre	17,5	16,8	- 0,7	96	171	175	97	96	99
3 <sup>e</sup> trimestre	16,3	15,8	- 0,5	93					
1960 Septembre	16,5	14,8	- 1,7	90	161	162	95	95	100
Octobre	16,8	16,4	- 0,4	98	166	178	95	96	101
Novembre	16,9	15,7	- 1,2	93	170	173	95	97	103
Décembre	16,5	15,8	- 0,7	96	167	157	95	97	103
1961 Janvier	16,5	12,0	- 4,5	73	171	160	98	97	99
Février	18,1	15,8	- 2,3	87					
Mars	18,8	18,2	- 0,6	97					
Avril	17,0	16,9	- 0,1	100					
Mai	17,7	16,5	- 1,2	93	171	175	97	96	99
Juin	17,7	17,0	- 0,7	96					
Juillet	16,3	15,7	- 0,6	96					
Août	16,1	14,4	- 1,7	90					
Septembre	16,6	17,4	+ 0,8	105					

1 Termes de l'échange =  $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

**VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS**

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1952	2,7	1,9	1,1	1,6	0,8	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	1,0	10,2
1953	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	3,6	3,2	1,7	2,4	1,3	0,2	0,5	0,5	0,6	0,4	1,7	16,1
2 <sup>e</sup> trimestre	3,6	3,5	1,3	2,3	1,2	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3	2,0	16,0
3 <sup>e</sup> trimestre	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
4 <sup>e</sup> trimestre	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
1960 Septembre	3,6	2,7	1,1	2,3	1,2	0,2	0,4	0,5	0,4	0,5	1,9	14,8
Octobre	3,5	3,2	1,5	2,6	1,1	0,3	0,4	0,5	0,6	0,6	2,1	16,4
Novembre	3,6	3,0	1,3	2,5	1,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	2,1	15,7
Décembre	3,1	3,4	1,2	2,4	1,0	0,2	0,3	0,4	1,3	0,5	2,0	15,8
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,3	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,7	15,7
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	2,78	3,44	1,43	2,50	1,23	0,19	0,37	0,42	0,62	0,52	1,82	15,32
2 <sup>e</sup> trimestre	3,37	4,07	1,32	2,54	1,24	0,22	0,43	0,45	0,81	0,42	1,93	16,80
3 <sup>e</sup> trimestre	3,15	3,62	1,22	2,42	1,20	0,24	0,49	0,45	0,78	0,45	1,93	15,95
1961 Janvier	1,57	2,55	1,24	2,30	1,00	0,15	0,25	0,27	0,60	0,50	1,56	11,99
Février	2,99	3,43	1,46	2,48	1,24	0,22	0,40	0,48	0,67	0,52	1,88	15,77
Mars	3,76	4,34	1,60	2,72	1,46	0,19	0,45	0,50	0,59	0,55	2,05	18,21
Avril	3,38	4,53	1,29	2,42	1,30	0,16	0,38	0,46	0,59	0,48	1,91	16,90
Mai	3,29	3,69	1,31	2,61	1,15	0,22	0,48	0,46	1,03	0,42	1,86	16,52
Juin	3,43	3,97	1,40	2,58	1,28	0,27	0,44	0,44	0,79	0,37	2,04	17,01
Juillet	3,09	3,77	1,18	2,38	1,19	0,22	0,42	0,42	0,69	0,41	1,92	15,69
Août	2,91	2,79	1,20	2,14	1,17	0,24	0,56	0,43	0,73	0,46	1,80	14,43
Septembre	3,46	4,31	1,28	2,75	1,23	0,27	0,49	0,49	0,92	0,48	2,05	17,73

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

— Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXIV<sup>e</sup> année, vol. II, no 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, no 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI<sup>e</sup> année, vol. II, no 1, juillet 1961.

### VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Total général		
	Total	aux industries métallurgiques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 3	à divers secteurs de la production				Total	non durables				durables	Biens d'équipement
											huiles minérales	combustibles solides	produits chimiques	autres produits		produits alimentaires	autres 4				
																		produits animaux			
1952	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73		478	329	208	966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76		484	340	202	856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74		541	439	250	983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74		649	474	306	1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78		809	612	367	1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88		1.022	717	401	1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94		957	700	410	1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244 <sup>5</sup>	98	111	897	677	445	1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244 <sup>5</sup>	105	227	946	652	666	1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488
1953 1 <sup>er</sup> semestre	6.407	1.831	1.261	874	264	114	130	71	74		487	295	194	812	2.364	392	647		1.325	1.089	9.860
2 <sup>e</sup> semestre	6.897	1.897	1.210	1.043	294	204	99	98	77		480	386	209	900	2.259	389	570		1.300	1.172	10.328
1954 1 <sup>er</sup> semestre	6.978	1.915	1.236	1.016	286	135	121	103	73		528	409	237	919	2.331	350	727		1.254	1.167	10.476
2 <sup>e</sup> semestre	7.417	2.000	1.187	1.050	300	253	115	103	76		554	470	263	1.046	2.194	347	561		1.286	1.161	10.772
1955 1 <sup>er</sup> semestre	7.830	2.351	1.255	847	408	169	123	119	71		622	451	291	1.123	2.346	348	664		1.334	1.282	11.458
2 <sup>e</sup> semestre	8.499	2.585	1.167	977	426	312	109	133	75		676	498	320	1.221	2.387	390	610		1.387	1.356	12.242
1956 1 <sup>er</sup> semestre	9.043	3.000	1.297	1.004	485	138	135	112	77		810	486	353	1.146	2.445	344	715		1.386	1.638	13.126
2 <sup>e</sup> semestre	9.643	2.946	1.257	1.175	529	255	114	150	80		808	737	382	1.210	2.662	427	754		1.481	1.840	14.145
1957 1 <sup>er</sup> semestre	10.189	2.937	1.613	1.048	568	188	138	143	87		1.009	757	407	1.294	2.819	395	782		1.642	1.650	14.658
2 <sup>e</sup> semestre	9.440	2.717	1.241	1.042	496	265	111	152	89		1.035	677	395	1.220	2.869	412	752		1.705	1.636	13.945
1958 1 <sup>er</sup> semestre	8.412	2.420	975	1.033	378	137	112	112	91		955	648	416	1.135	2.827	335	813		1.679	1.686	12.925
2 <sup>e</sup> semestre	8.781	2.455	894	1.086	524	249	100	131	97		958	753	405	1.129	2.689	369	670		1.650	1.680	13.150
1959 1 <sup>er</sup> trimestre	9.239	2.623	1.025	1.243	656	114	134	206 <sup>5</sup>	95	84	1.013	728	390	928	2.802	354	717	257	1.474	1.557	13.598
2 <sup>e</sup> trimestre	9.366	2.777	1.033	957	664	190	164	240 <sup>5</sup>	102	117	911	700	464	1.047	2.905	314	801	269	1.521	1.739	14.010
3 <sup>e</sup> trimestre	9.236	2.771	1.026	1.024	672	280	129	256 <sup>5</sup>	96	119	713	621	433	1.096	2.841	335	690	286	1.530	1.559	13.636
4 <sup>e</sup> trimestre	10.886	3.260	1.268	1.455	708	240	140	275 <sup>5</sup>	97	124	950	660	494	1.215	3.328	500	794	290	1.744	1.905	16.119
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	11.464	3.598	1.444	1.505	633	163	191	210 <sup>5</sup>	96	225	1.102	635	631	1.031	3.042	352	822	309	1.559	2.123	16.629
2 <sup>e</sup> trimestre	10.931	3.770	1.207	1.173	635	238	159	183 <sup>5</sup>	109	219	893	629	639	1.077	3.083	325	874	311	1.573	1.883	15.897
3 <sup>e</sup> trimestre	11.549	3.813	1.126	1.181	981	367	158	290 <sup>5</sup>	104	236	982	675	660	976	3.040	359	756	309	1.616	1.736	16.325
4 <sup>e</sup> trimestre	11.864	4.049	1.302	1.252	842	316	181	296 <sup>5</sup>	111	227	806	670	732	1.080	3.178	401	767	321	1.639	2.059	17.101

1 Y compris les pièces détachées d'automobiles.

2 Y compris les céréales.

3 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

4 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

5 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

VIII - 4. — INDICES DU VOLUME ET DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	INDICES DU VOLUME								INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES							
	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<b>IMPORTATIONS (C.I.F.)</b>																
Biens de production .....	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5
Biens de consommation ...	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3
Biens d'équipement .....	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1
<b>Ensemble ...</b>	<b>96,8</b>	<b>110,6</b>	<b>119,7</b>	<b>133,8</b>	<b>135,7</b>	<b>132,4</b>	<b>147,5</b>	<b>163,9</b>	<b>106,2</b>	<b>95,1</b>	<b>96,7</b>	<b>99,1</b>	<b>102,8</b>	<b>96,1</b>	<b>93,6</b>	<b>95,6</b>
<b>EXPORTATIONS (F.O.B.)</b>																
Sidérurgie .....	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1
Fabrications métalliques ...	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8
Métaux non ferreux .....	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5
Textiles .....	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1
Produits chimiques .....	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2
Combustibles .....	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	128,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8
Industrie pétrolière .....	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4
Verres et glaces .....	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	100,0	97,9	101,2	103,2	110,1	111,3	111,4	110,7
Produits agricoles .....	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7
Ciments .....	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0
Carrières .....	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3
Céramiques .....	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5
Bois et meubles .....	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5
Peaux et cuirs .....	76,0	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1
Papier et livre .....	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3
Tabacs .....	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3
Caoutchouc .....	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1
Industries alimentaires ...	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5
Divers .....	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7
<b>Ensemble ...</b>	<b>94,4</b>	<b>109,4</b>	<b>125,7</b>	<b>135,3</b>	<b>131,8</b>	<b>134,7</b>	<b>150,3</b>	<b>168,3</b>	<b>115,7</b>	<b>92,8</b>	<b>96,6</b>	<b>101,5</b>	<b>105,8</b>	<b>98,3</b>	<b>94,8</b>	<b>97,1</b>
									<b>INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE <sup>1</sup></b>							
<b>Ensemble ...</b>									<b>108,9</b>	<b>97,6</b>	<b>99,9</b>	<b>102,4</b>	<b>102,9</b>	<b>102,3</b>	<b>101,3</b>	<b>101,6</b>

<sup>1</sup> Indices des termes de l'échange :  $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale <sup>1</sup>			France <sup>1</sup>			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	1,11	0,98	- 0,13	1,04	0,76	- 0,28	1,35	1,56	+ 0,21
1953	1,24	0,88	- 0,36	1,12	0,75	- 0,37	1,38	1,68	+ 0,30
1954	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	2,71	2,40	- 0,31	2,19	1,50	- 0,69	2,38	3,30	+ 0,92
2 <sup>e</sup> trimestre	2,60	2,53	- 0,07	2,30	1,62	- 0,68	2,30	3,31	+ 1,01
3 <sup>e</sup> trimestre	2,91	2,44	- 0,47	2,11	1,53	- 0,57	2,48	3,11	+ 0,63
4 <sup>e</sup> trimestre	3,00	2,57	- 0,43	2,37	1,88	- 0,49	2,63	3,66	+ 1,03
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	3,10	2,41	- 0,69	2,76	1,78	- 0,98	2,72	3,67	+ 0,95
2 <sup>e</sup> trimestre	3,15	2,45	- 0,70	2,69	1,98	- 0,71	2,65	4,12	+ 1,47
3 <sup>e</sup> trimestre		2,52			1,64			3,59	
1960 Septembre	3,12	2,53	- 0,59	2,27	1,55	- 0,72	2,86	3,33	+ 0,47
Octobre	2,98	2,59	- 0,39	2,45	2,05	- 0,40	2,61	3,67	+ 1,06
Novembre	2,66	2,64	- 0,02	2,32	1,84	- 0,48	2,67	3,56	+ 0,89
Décembre	3,04	2,35	- 0,69	2,29	1,66	- 0,63	2,53	3,65	+ 1,07
1961 Janvier	2,57	2,19	- 0,38	2,09	1,46	- 0,63	2,48	3,29	+ 0,81
Février	3,41	2,50	- 0,91	2,95	1,83	- 1,12	2,65	3,59	+ 0,94
Mars	3,33	2,56	- 0,77	3,20	2,04	- 1,16	3,04	4,12	+ 1,08
Avril	3,00	2,46	- 0,54	2,53	1,97	- 0,56	2,60	4,48	+ 1,88
Mai	3,26	2,45	- 0,81	2,79	1,93	- 0,86	2,67	3,80	+ 1,13
Juin	3,18	2,45	- 0,73	2,75	2,04	- 0,71	2,70	4,10	+ 1,40
Juillet	3,01	2,56	- 0,45	2,38	1,77	- 0,61	2,27	3,64	+ 1,37
Août	3,00	2,31	- 0,69	2,24	1,43	- 0,81	2,62	3,15	+ 0,53
Septembre		2,68			1,74			4,00	

Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. <sup>2</sup>		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	0,14	0,28	+ 0,14	3,64	3,58	- 0,06	5,35	6,35	+ 1,00
1953	0,15	0,31	+ 0,16	3,89	3,62	- 0,27	5,67	5,72	+ 0,05
1954	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1960 1 <sup>er</sup> trimestre	0,38	0,43	+ 0,05	7,66	7,63	- 0,03	10,26	10,48	+ 0,22
2 <sup>e</sup> trimestre	0,42	0,47	+ 0,05	7,62	7,93	+ 0,31	9,95	10,72	+ 0,77
3 <sup>e</sup> trimestre	0,38	0,49	+ 0,11	7,88	7,57	- 0,31	10,18	10,16	- 0,02
4 <sup>e</sup> trimestre	0,39	0,55	+ 0,16	8,39	8,66	+ 0,27	11,02	11,76	+ 0,74
1961 1 <sup>er</sup> trimestre	0,46	0,45	- 0,01	9,04	8,30	- 0,74	11,58	11,10	- 0,48
2 <sup>e</sup> trimestre	0,49	0,52	+ 0,03	8,98	9,07	+ 0,09	11,46	12,00	+ 0,54
3 <sup>e</sup> trimestre		0,50			8,25			11,29	
1960 Septembre	0,37	0,57	+ 0,20	8,62	8,00	- 0,62	11,08	10,48	- 0,60
Octobre	0,41	0,54	+ 0,13	8,47	8,85	+ 0,38	10,97	11,70	+ 0,73
Novembre	0,37	0,54	+ 0,17	8,02	8,58	+ 0,56	10,68	11,37	+ 0,69
Décembre	0,36	0,49	+ 0,13	8,27	8,15	- 0,12	10,84	11,28	+ 0,44
1961 Janvier	0,38	0,35	- 0,03	7,52	7,30	- 0,22	9,64	9,38	- 0,26
Février	0,44	0,49	+ 0,05	9,46	8,40	- 1,06	11,99	11,23	- 0,76
Mars	0,56	0,49	- 0,07	10,12	9,20	- 0,92	13,12	12,67	- 0,45
Avril	0,50	0,50	...	8,63	9,41	+ 0,78	11,14	12,14	+ 1,00
Mai	0,48	0,51	+ 0,03	9,20	8,69	- 0,51	11,72	11,67	- 0,05
Juin	0,48	0,55	+ 0,07	9,11	9,14	+ 0,03	11,52	12,22	+ 0,70
Juillet	0,45	0,47	+ 0,02	8,11	8,44	+ 0,33	10,65	11,14	+ 0,49
Août	0,51	0,41	- 0,10	8,37	7,30	- 1,07	10,67	10,11	- 0,56
Septembre		0,60			9,02			12,61	

<sup>1</sup> La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2<sup>e</sup> semestre 1959.

<sup>2</sup> Y compris l'Espagne à partir de 1960.



## VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952 .....	1,50	0,77	- 0,73	0,84	1,13	+ 0,29	0,95	0,62	- 0,33
1953 .....	1,04	0,96	- 0,08	0,91	0,73	- 0,18	1,00	0,56	- 0,44
1954 .....	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955 .....	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956 .....	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957 .....	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958 .....	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959 .....	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960 .....	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1,78	1,92	+ 0,14	1,23	0,85	- 0,38	1,13	0,85	- 0,28
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1,64	1,44	- 0,20	1,20	0,85	- 0,35	0,90	0,83	- 0,07
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1,48	1,29	- 0,19	1,14	0,76	- 0,38	0,92	0,73	- 0,19
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1,61	1,31	- 0,30	1,29	1,02	- 0,27	0,86	0,91	+ 0,05
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	1,64	1,23	- 0,41	1,32	0,86	- 0,46	1,01	0,90	- 0,11
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1,55	1,56	+ 0,01	1,24	0,87	- 0,37	0,87	0,85	- 0,02
3 <sup>e</sup> trimestre .....		1,57			0,79			0,69	
1960 Septembre .....	1,35	1,33	- 0,02	1,28	0,68	- 0,60	0,92	0,74	- 0,18
Octobre .....	1,45	1,44	- 0,01	1,25	0,86	- 0,39	0,84	0,92	+ 0,08
Novembre .....	1,69	1,05	- 0,54	1,29	0,95	- 0,34	0,95	0,85	- 0,10
Décembre .....	1,75	1,38	- 0,37	1,29	0,98	- 0,31	0,79	0,92	+ 0,13
1961 Janvier .....	1,73	1,05	- 0,68	1,09	0,67	- 0,42	1,13	0,42	- 0,71
Février .....	1,57	1,11	- 0,46	1,27	0,83	- 0,44	0,98	1,06	+ 0,08
Mars .....	1,61	1,55	- 0,06	1,58	1,09	- 0,49	0,93	1,22	+ 0,29
Avril .....	1,58	1,50	- 0,08	1,31	0,82	- 0,49	0,87	0,90	+ 0,03
Mai .....	1,40	1,66	+ 0,26	1,22	0,86	- 0,36	0,88	0,86	- 0,02
Juin .....	1,66	1,51	- 0,15	1,20	0,92	- 0,28	0,86	0,79	- 0,07
Juillet .....	1,18	1,56	+ 0,38	1,44	0,89	- 0,55	0,93	0,74	- 0,19
Août .....	1,37	1,38	+ 0,01	1,07	0,71	- 0,36	0,99	0,65	- 0,34
Septembre .....		1,79			0,79			0,69	

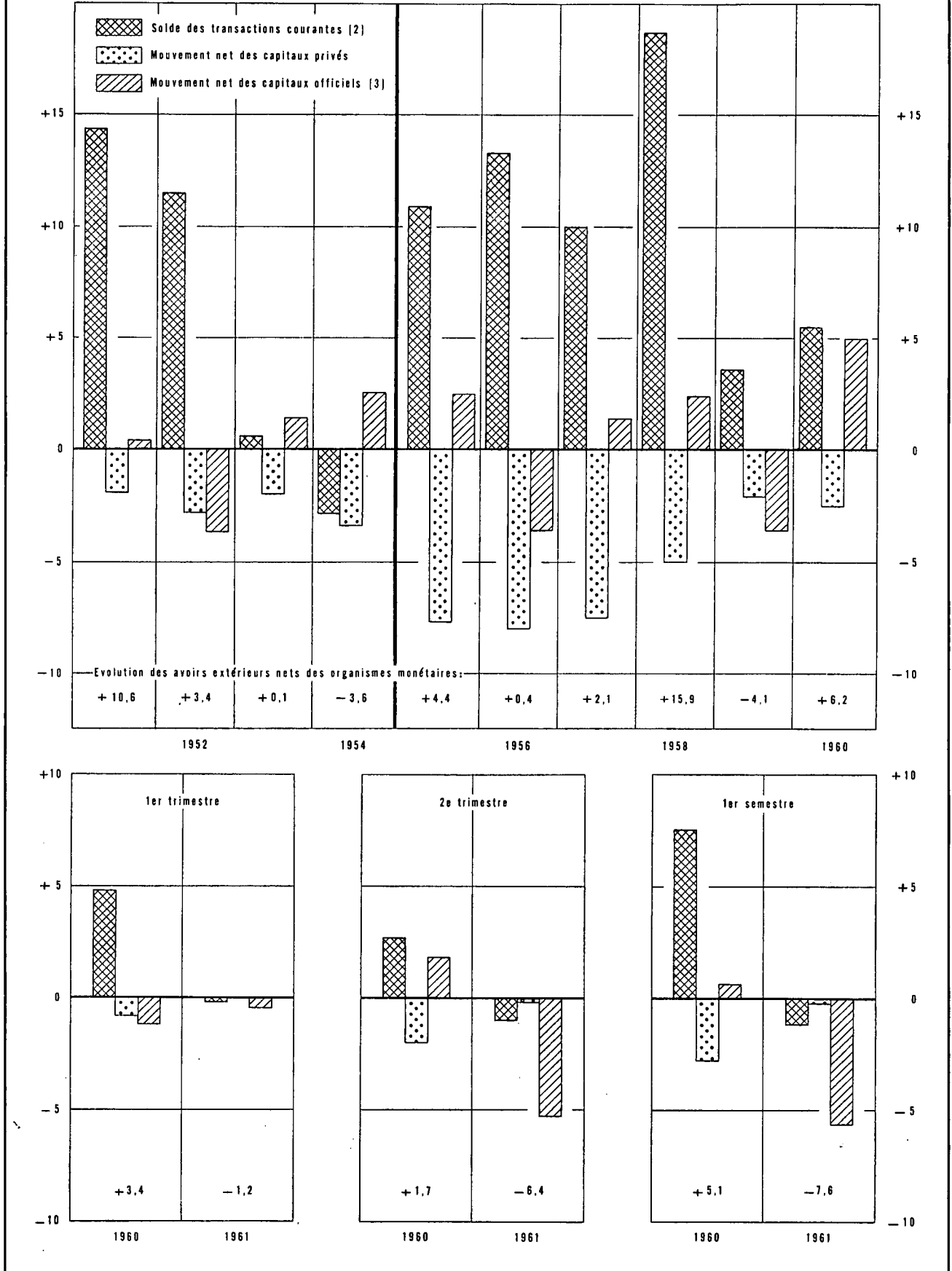
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952 .....	0,68	0,63	- 0,05	0,82	0,60	- 0,22	0,24	0,42	+ 0,18
1953 .....	0,78	0,38	- 0,40	0,75	0,55	- 0,20	0,24	0,38	+ 0,14
1954 .....	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955 .....	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956 .....	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957 .....	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958 .....	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959 .....	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960 .....	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	0,71	0,80	+ 0,09	1,00	0,38	- 0,62	0,40	0,57	+ 0,17
2 <sup>e</sup> trimestre .....	0,81	0,64	- 0,17	1,01	0,37	- 0,64	0,43	0,60	+ 0,17
3 <sup>e</sup> trimestre .....	0,79	0,60	- 0,19	1,08	0,15	- 0,93	0,61	0,54	- 0,07
4 <sup>e</sup> trimestre .....	0,65	0,68	+ 0,03	1,32	0,13	- 1,19	0,56	0,58	+ 0,02
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	0,73	0,55	- 0,18	1,02	0,17	- 0,85	0,48	0,53	+ 0,05
2 <sup>e</sup> trimestre .....	0,76	0,61	- 0,15	0,93	0,21	- 0,72	0,44	0,60	+ 0,16
3 <sup>e</sup> trimestre .....		0,69			0,19			0,52	
1960 Septembre .....	0,68	0,63	- 0,05	0,69	0,07	- 0,62	0,51	0,48	- 0,03
Octobre .....	0,72	0,66	- 0,06	1,23	0,10	- 1,13	0,57	0,49	- 0,08
Novembre .....	0,65	0,66	+ 0,01	1,39	0,10	- 1,29	0,53	0,58	+ 0,05
Décembre .....	0,60	0,62	+ 0,02	1,01	0,17	- 0,84	0,52	0,59	+ 0,07
1961 Janvier .....	0,76	0,31	- 0,45	1,56	0,10	- 1,46	0,39	0,27	- 0,12
Février .....	0,73	0,54	- 0,19	0,92	0,23	- 0,69	0,56	0,60	+ 0,04
Mars .....	0,71	0,79	+ 0,08	0,60	0,19	- 0,41	0,53	0,73	+ 0,20
Avril .....	0,66	0,61	- 0,05	0,74	0,20	- 0,54	0,42	0,47	+ 0,05
Mai .....	0,86	0,51	- 0,35	0,78	0,26	- 0,52	0,40	0,67	+ 0,27
Juin .....	0,77	0,70	- 0,07	1,26	0,17	- 1,09	0,51	0,67	+ 0,16
Juillet .....	0,71	0,65	- 0,06	1,10	0,22	- 0,88	0,54	0,43	- 0,11
Août .....	0,64	0,65	+ 0,01	0,58	0,19	- 0,39	0,54	0,50	- 0,04
Septembre .....		0,77			0,17			0,62	

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur, Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.) — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N. B. du tableau VIII - 2.

## IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L.<sup>1</sup>  
(milliards de francs)



1 Les balances des années 1961 à 1964 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.  
 2 Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.  
 3 Mouvement net des capitaux des pouvoirs publics et des organismes paraétatiques de crédit et d'exploitation.

**IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres annuels  
(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<b>A. Transactions sur biens et services.</b>									
1. Opérations sur marchandises <sup>1</sup> .....									
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) <sup>2</sup> .....	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9
1.2. Travail à façon .....	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6
1.3. Opérations d'arbitrage .....	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6
2. Or non monétaire .....	- 0,1	...	...	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6
3. Transports <sup>2</sup> .....	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2
4. Primes et indemnités d'assurances .....	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9
5. Déplacements à l'étranger <sup>1</sup> .....	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4
6. Revenus d'investissements .....	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs .....	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4
8. Autres .....	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,1	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	+ 0,2	- 3,5	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9
<b>B. Transferts.</b>									
9. Transferts privés .....	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1
10. Transferts publics .....	+ 0,4	+ 0,2	...	...	...	...	...	- 0,8	- 2,5
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6
<b>C. Mouvement des capitaux.</b>									
11. Etat .....				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 <sup>a</sup>	+ 1,2	- 3,2	+ 3,2
12. Autres pouvoirs publics .....				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7
13. Organismes paraétatiques d'exploitation .....	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	...	...	...	+ 1,8	+ 0,7	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit .....				...	...	+ 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,1
15. Autres .....									
15.1 Papier commercial ...	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2
15.2 Autres <sup>1</sup> .....	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 <sup>a</sup>	- 4,9	- 0,9	- 2,7
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,6	+ 2,4
<b>D. Opérations non déterminées <sup>1</sup></b>	-	-	-	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1
<b>E. Erreurs et omissions .....</b>	- 1,6	+ 0,1	...	...	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4
<b>Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....</b>	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2

<sup>1</sup> Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.2) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

<sup>2</sup> La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

<sup>3</sup> Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.2 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels  
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1960				1961			
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
1. Transactions sur biens et services et transferts privés .....	+ 6,0	+ 3,2	- 1,9	+ 0,7	- 0,2	- 1,0	+ 2,9	
2. Transferts de l'Etat .....	- 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	...	...	+ 0,6	
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation .....	- 1,2	+ 1,8	- 1,9	+ 6,2	- 0,4	- 5,3	- 0,6	
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme <sup>1</sup> .....	- 0,9	- 0,4	- 0,3	+ 1,8	- 0,3	+ 0,4	- 0,2	
4.2 Autres .....	+ 0,1	- 1,6	- 1,7	+ 0,5	+ 0,3	- 0,6	- 0,8	
5. Opérations non déterminées et erreurs et omissions .....	+ 0,6	- 0,8	...	- 1,5	- 0,6	+ 0,1	- 0,1	
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....	+ 3,4	+ 1,7	- 6,0	+ 7,1	- 1,2	- 6,4	+ 1,8	

<sup>1</sup> Papier commercial plus, à partir de 1961, l'évolution des avoirs en francs belges des sociétés du Congo et du Ruanda-Urundi auprès de leurs sièges en U.E.B.L.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS  
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE  
AVEC LES PAYS AUTRES QUE LE CONGO ET LE RUANDA-URUNDI**

Chiffres annuels  
(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Opérations sur marchandises <sup>1 2</sup> .....	+12,5	- 0,8	- 4,1	+ 3,9	+ 4,0	- 4,4	+ 2,8	- 2,4	+ 2,2
2. Transactions invisibles <sup>1 2</sup> .....	- 8,3	- 6,6	- 7,7	- 3,7	- 4,0	- 0,5	+ 2,9	- 6,8	- 5,9
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2) .....	+ 4,2	- 7,4	-11,8	+ 0,2	...	- 4,9	+ 5,7	- 9,2	- 3,7
4. Transferts :									
Privés .....	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Etat .....	+ 0,4	+ 0,2	...	...	...	...	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,5	- 1,1
5. Mouvement des capitaux :									
Etat .....				+ 2,6	- 1,3	+ 4,2 <sup>3</sup>	+ 1,3	+ 1,3	+ 5,8
Autres pouvoirs publics .....				+ 0,2	...	...	...	- 0,8	+ 1,7
Organismes paraétatiques d'exploitation .....	- 1,2	+ 4,5	+ 2,4	...	...	...	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1
Organismes paraétatiques de crédit .....				...	...	+ 0,8	- 0,6	- 0,1	...
Autres :									
Papier commercial .....	- 1,3	- 0,5	- 0,2	+ 0,5	- 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,3	+ 0,2
Autres <sup>1</sup> .....	- 0,8	- 2,8	- 2,6	- 4,8	- 7,8	- 6,7 <sup>3</sup>	- 1,2	- 5,1	- 5,7
Total ...	- 3,3	+ 1,2	- 0,4	- 1,5	- 9,2	- 1,5	- 0,7	- 4,4	+ 1,9
6. Règlements multilatéraux ..	+ 2,0	+ 6,8	+ 9,4	+ 8,3	+ 9,6	+ 9,3	+10,5	+13,6	+10,8
7. Opérations non déterminées et erreurs et omissions <sup>1</sup> ..	+ 0,8	+ 0,1	...	- 1,4	- 1,5	- 1,9	- 0,2	- 2,1	- 2,0
8. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires .....	+ 3,9	+ 0,7	- 2,6	+ 6,1	- 0,7	+ 1,3	+16,6	- 2,6	+ 5,9

<sup>1</sup> Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 2) et des mouvements de capitaux (rubrique 5 « Autres ») sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

<sup>2</sup> La rubrique « Opérations sur marchandises » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

<sup>3</sup> Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 5 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 5 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**Références bibliographiques :** *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : voir XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, n° 6, page 305 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1959 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.F.C.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

## X. — MARCHÉ DES CHANGES

### 1. — COURS OFFICIELS ARRETÉS PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 liras italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1952 .....	50,29	14,27	139,86	—	11,45	—	—	—	—	—	51,38	—	173,98 <sup>1</sup>	—
1953 .....	49,96	14,27	140,14	13,19 <sup>1</sup>	11,47	11,97 <sup>1</sup>	—	9,67 <sup>1</sup>	6,99 <sup>1</sup>	7,24 <sup>1</sup>	50,81	—	174,04	—
1954 .....	50,05	14,27	140,05	13,18	11,46	11,94	—	9,64	7,00	7,21	51,44	—	174,04	—
1955 .....	50,23	14,27	139,56	13,15	11,41	11,89	7,97 <sup>1</sup>	9,64	6,98	7,21	50,94	—	174,04	—
1956 .....	49,92	14,19	139,48	13,11	11,41	11,91	7,96	9,63	6,98	7,21	50,73	—	174,03	—
1957 .....	50,24	{ 14,27 <sup>2</sup> 11,89 <sup>3</sup>	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 <sup>5</sup>	52,396 <sup>5</sup>	174,02	193,10 <sup>1</sup>
1958 .....	49,89	11,84 <sup>4</sup>	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959 .....	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960 .....	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .	49,88	10,16	139,81	13,22	11,51	11,96	8,03	9,63	6,98	7,22	52,401	52,398	174,24	191,89
2 <sup>e</sup> trimestre .	49,85	10,17	139,89	13,22	11,53	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,180	51,178	174,30	191,66
3 <sup>e</sup> trimestre .	49,97	10,20	140,44	13,25	11,60	11,98	8,05	9,69	7,01	7,26	51,324	51,323	174,97	193,35
4 <sup>e</sup> trimestre .	49,73	10,14	139,76	13,18	11,55	11,92	8,01	9,62	6,97	7,22	50,776	50,774	174,11	191,49
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .	49,87	10,18	139,70	{ 13,19 <sup>6</sup> 13,86 <sup>7</sup>	11,56	{ 11,95 <sup>8</sup> 12,56 <sup>7</sup>	8,02	9,65	6,98	7,22	50,373	50,373	174,12	191,53
2 <sup>e</sup> trimestre .	50,00	10,20	139,71	13,91	11,56	12,59	8,06	9,68	6,99	7,22	{ 50,587 <sup>11</sup> 48,332 <sup>10</sup>	{ 50,586 <sup>11</sup> 48,313 <sup>10</sup>	174,33	192,03
3 <sup>e</sup> trimestre .	49,79	10,14	139,42	13,82	11,53	12,48	8,02	9,63	6,97	7,21	48,237	48,234	173,83	192,92
1960 Octobre .....	49,84	10,16	140,10	13,22	11,57	11,95	8,03	9,65	6,99	7,24	50,918	50,916	174,53	192,29
Novembre ...	49,67	10,13	139,74	13,16	11,53	11,91	8,00	9,61	6,97	7,21	50,857	50,856	174,08	191,09
Décembre .....	49,67	10,13	139,43	13,17	11,54	11,91	8,00	9,60	6,96	7,21	50,552	50,550	173,71	191,09
1961 Janvier .....	49,80	10,16	139,75	13,20	11,56	11,94	8,02	9,63	6,97	7,22	50,132	50,134	174,11	191,37
Février .....	49,93	10,19	139,81	13,18	11,56	11,97	8,03	9,66	6,98	7,23	50,454	50,451	174,05	191,64
Mars .....	49,89	10,18	139,54	{ 13,16 <sup>6</sup> 13,86 <sup>7</sup>	11,55	{ 11,99 <sup>8</sup> 12,56 <sup>7</sup>	8,02	9,66	6,98	7,22	50,534	50,534	174,19	191,59
Avril .....	50,03	10,21	140,00	13,92	11,57	12,60	8,06	9,68	7,00	7,24	50,603	50,602	174,66	191,95
Mai .....	50,03	10,21	139,78	13,92	11,56	12,60	8,06	9,70	6,99	7,22	50,672	50,670	174,33	191,99
Juin .....	49,95	10,19	139,34	13,90	11,56	12,57	8,05	9,67	6,97	7,21	{ 50,444 <sup>9</sup> 48,332 <sup>10</sup>	{ 50,445 <sup>9</sup> 48,313 <sup>10</sup>	173,99	192,16
Juillet .....	49,79	10,16	138,76	13,86	11,54	12,51	8,02	9,64	6,94	7,18	48,150	48,145	173,17	192,80
Août .....	49,79	10,13	139,54	13,83	11,53	12,47	8,02	9,64	6,97	7,21	48,267	48,264	173,91	192,99
Septembre ...	49,78	10,12	139,97	13,78	11,53	12,46	8,02	9,62	6,99	7,23	48,295	48,294	174,40	192,96
Octobre .....	49,78	10,13	140,13	13,80	11,52	12,45	8,02	9,63	7,00	7,23	48,313	48,311	174,66	192,76

<sup>1</sup> Moyenne calculée depuis la date de cotation jusqu'au 31 décembre.

<sup>2</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 10 août 1957.

<sup>3</sup> Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957.

<sup>4</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 28 décembre 1958.

<sup>5</sup> Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957.

<sup>6</sup> Moyenne du 1 au 3 mars 1961.

<sup>7</sup> Moyenne du 6 au 30 mars 1961.

<sup>8</sup> Moyenne du 1 janvier au 3 mars 1961.

<sup>9</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> au 20 juin 1961.

<sup>10</sup> Moyenne du 21 au 30 juin 1961.

<sup>11</sup> Moyenne du 1<sup>er</sup> avril au 20 juin 1961.

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

## XI. — FINANCES PUBLIQUES

### 1. — SITUATION DE TRESORERIE <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (8) + (6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (8) = (2) - (1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5) - (4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieure (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse (augmentation - diminution) (12)
1957 .....	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 0,2	+ 2,5	- 2,1	- 0,9
1958 .....	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959 .....	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960 .....	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1959 6 prem. mois	55,0	47,2	- 7,8	8,5	0,1	- 8,4	-16,2	+12,0	- 0,9	+ 3,5	+ 0,9	+ 0,7
9 prem. mois	80,4	74,3	- 6,1	13,3	0,1	-13,2	-19,3	+20,2	- 7,3	+ 5,4	- 0,4	+ 1,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,6	- 1,1
1961 3 prem. mois	34,1	29,1	- 5,0	3,5	...	- 3,5	- 8,5	+ 0,4	+ 6,0	+ 4,7	- 1,5	- 1,1
6 prem. mois	66,8	58,3	- 8,5	6,2	0,1	- 6,1	-14,6	+ 7,2	+ 3,2	+ 5,7	- 1,7	+ 0,2
1960 Juillet .....	9,1	12,5	+ 3,4	2,1	...	- 2,1	+ 1,3	...	- 0,3	- 0,4	- 1,2	+ 0,6
Août .....	8,0	8,6	+ 0,6	1,6	0,1	- 1,5	- 0,9	...	+ 1,1	+ 0,3	- 0,4	- 0,1
Septembre ...	8,6	9,4	+ 0,8	2,0	...	- 2,0	- 1,2	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,5	- 0,2
Octobre .....	8,5	8,3	- 0,2	1,8	...	- 1,8	- 2,0	...	+ 2,1	+ 1,6	- 2,2	+ 0,5
Novembre ...	8,0	8,2	+ 0,2	1,2	...	- 1,2	- 1,0	+ 2,6	- 3,5	+ 1,3	+ 0,6	...
Décembre .....	10,7	9,7	- 1,0	3,2	0,1	- 3,1	- 4,1	+ 4,1	- 3,7	+ 3,8	+ 0,9	- 1,0
1961 Janvier .....	13,7	11,4	- 2,3	1,8	...	- 1,8	- 4,1	+ 0,4	+ 3,5	+ 2,0	- 1,5	- 0,3
Février .....	11,0	8,1	- 2,9	1,0	...	- 1,0	- 3,9	...	+ 1,8	+ 2,9	- 0,9	+ 0,1
Mars .....	9,4	9,6	+ 0,2	0,7	...	- 0,7	- 0,5	...	+ 0,7	- 0,2	+ 0,9	- 0,9
Avril .....	11,9	8,0	- 3,9	0,7	...	- 0,7	- 4,6	...	+ 3,2	+ 0,7	- 0,1	+ 0,8
Mai .....	9,5	9,6	+ 0,1	0,9	...	- 0,9	- 0,8	...	+ 0,3	+ 0,5	- 0,4	+ 0,4
Juin .....	11,2	11,4	+ 0,2	1,0	0,1	- 0,9	- 0,7	+ 6,8	- 6,3	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2
Juillet .....	10,9	13,0	+ 2,1	0,8	...	- 0,8	+ 1,3	...	- 0,9	- 0,2	- 0,2	...

<sup>1</sup> Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

### XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles	Contributions directes <sup>2</sup>	Douanes et accises	Enregistrement <sup>3</sup>	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1952 .....	2,7	1,1	2,1	5,9	0,32
1953 .....	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954 .....	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955 .....	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956 .....	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957 .....	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958 .....	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959 .....	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960 .....	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1959 9 premiers mois	3,5	1,6	2,9	8,0	0,51
1960 3 premiers mois	3,6	1,7	3,0	8,3	0,52
6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
6 premiers mois	3,6	2,0	3,6	9,2	0,35
9 premiers mois	3,7	2,0	3,6	9,3	0,69
1960 Septembre .....	3,4	2,0	3,6	9,0	0,01
Octobre .....	2,7	1,8	3,4	7,9	0,03
Novembre .....	2,5	1,8	3,3	7,6	0,01
Décembre .....	2,0	2,1	3,4	7,5	0,05
1961 Janvier .....	5,9	1,9	3,2	11,0	1,10
Février .....	2,3	1,8	3,2	7,3	0,02
Mars .....	2,7	2,2	4,3	9,2	0,04
Avril .....	2,4	1,9	3,3	7,6	0,06
Mai .....	3,8	1,9	3,7	9,4	0,04
Juin .....	4,8	2,2	3,8	10,8	0,86
Juillet .....	6,9	1,9	3,6	12,4	4,06
Août .....	2,4	2,0	3,6	8,0	...
Septembre .....	2,5	2,0	3,7	8,2	0,01

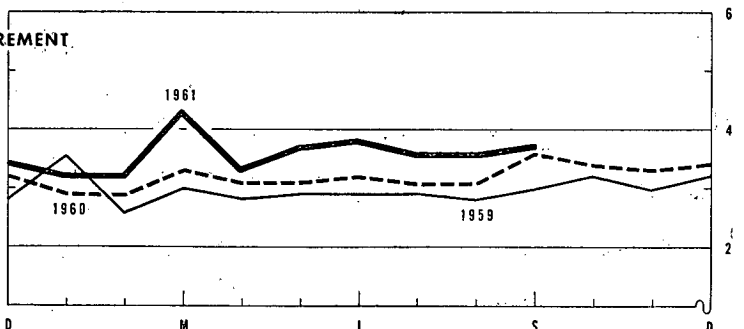
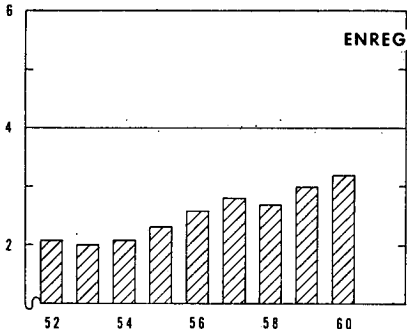
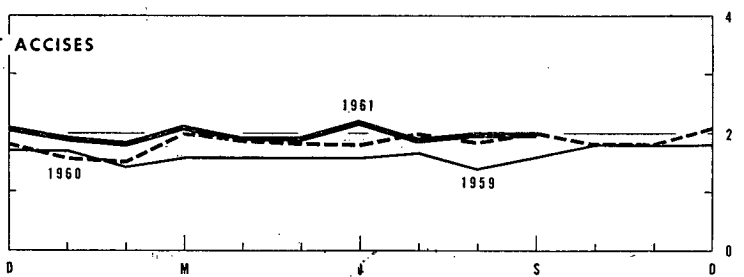
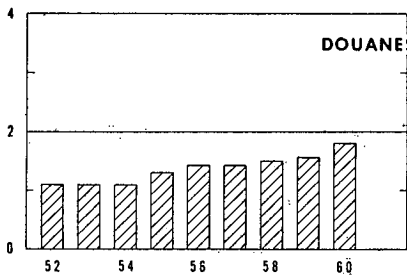
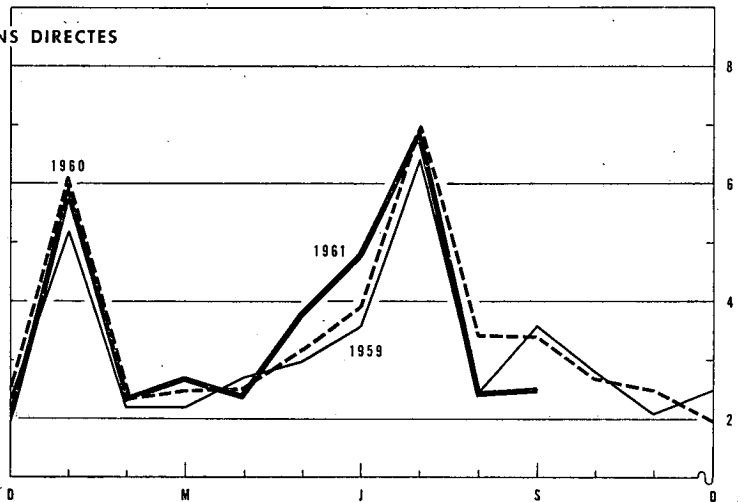
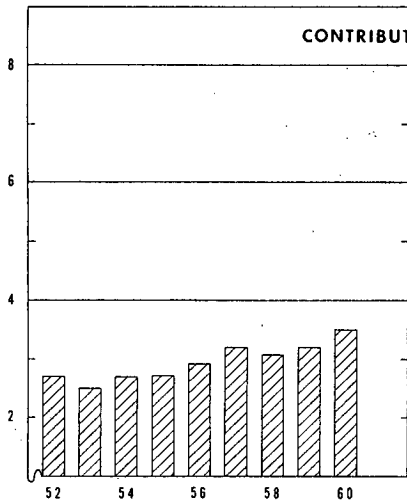
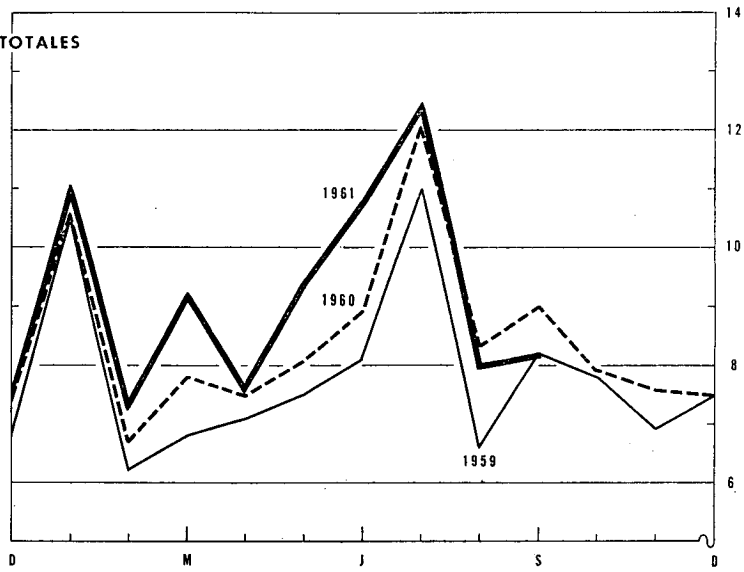
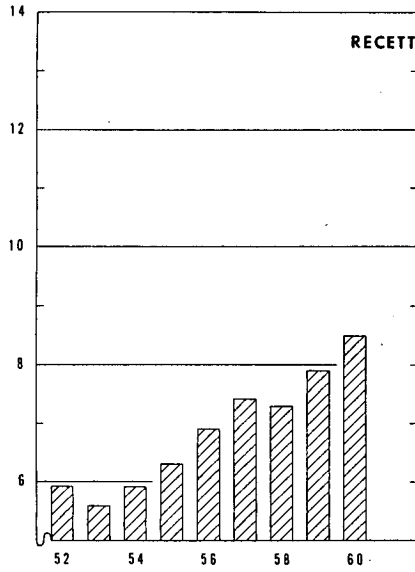
<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

<sup>3</sup> La taxe de transmission a été portée le 5 mai 1961 de 5 p.c. à 6 p.c. (Loi du 14 février 1961 - *Moniteur belge* du 15 février 1961, p. 938, mise en vigueur par l'A.R. du 8 mai 1961, *Moniteur belge* du 5 mai 1961, *Moniteur belge*, p. 8.940).

### XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



**XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.  
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes <sup>2</sup>		Douanes et accises		Enregistrement		Total			
	A	B	A	B	A	B	A	B		
1952 .....	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1		
1953 .....	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3		
1954 .....	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6		
1955 .....	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6		
1956 .....	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5		
1957 .....	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7		
1958 .....	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1		
1959 .....	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4		
1960 .....	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1		
1960 9 premiers mois .....	28,6	+ 1,2	15,9	- 0,6	28,3	- 0,1	72,8	+ 0,5		
1961 9 premiers mois .....	28,2	- 0,4	17,3	+ 0,9	32,4	- 1,8	77,9	- 1,3		
Exercice 1960	1960 Juin .....	3,9	+ 0,2	1,8	...	3,2	...	8,9	+ 0,2	
	Juillet .....	7,0	+ 0,3	2,0	...	3,1	...	12,1	+ 0,3	
	Août .....	3,4	+ 0,4	1,8	...	3,1	+ 0,1	8,3	+ 0,5	
	Septembre .....	3,4	...	2,0	...	3,6	+ 0,3	9,0	+ 0,3	
	Octobre .....	2,7	+ 0,1	1,8	- 0,2	3,4	...	7,9	- 0,1	
	Novembre .....	2,5	+ 0,1	1,8	...	3,3	...	7,6	+ 0,1	
	Décembre .....	2,0	- 0,4	2,1	...	3,4	- 0,1	7,5	- 0,5	
	1961 Janvier .....	3,7	- 0,1	0,4	...	...	...	4,1	- 0,1	
	Février .....	1,0	- 0,1	...	...	...	...	1,0	- 0,1	
	Mars .....	0,7	...	...	...	0,1	+ 0,1	0,8	+ 0,1	
	Ex. 1961	1961 Janvier .....	2,2	- 0,1	1,4	+ 0,1	3,2	- 0,5	6,8	- 0,5
		Février .....	1,3	- 0,1	1,8	+ 0,2	3,2	- 0,3	6,3	- 0,2
Mars .....		2,0	...	2,1	+ 0,2	4,3	+ 0,2	8,4	+ 0,4	
Avril .....		2,4	...	1,9	- 0,1	3,3	- 0,5	7,6	- 0,6	
Mai .....		3,8	+ 0,2	1,9	+ 0,1	3,7	- 0,1	9,4	+ 0,2	
Juin .....		4,8	+ 0,7	2,2	+ 0,3	3,8	...	10,8	+ 1,0	
Juillet .....		6,9	- 0,8	1,9	- 0,1	3,6	- 0,1	12,4	- 1,0	
Août .....		2,4	- 0,1	2,0	+ 0,1	3,6	- 0,1	8,0	- 0,1	
Septembre .....		2,5	- 0,1	2,0	...	3,7	- 0,4	8,2	- 0,5	

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

<sup>2</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

**XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES <sup>1</sup>**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1960 <sup>2</sup>		Exercice 1960 : septembre 1960		Exercice 1961 : septembre 1961	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes <sup>3</sup> .....	41,4	40,5	3,4	3,5	2,5	2,6
contribution foncière .....	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1
taxe mobilière .....	4,2	3,5	0,1	0,1	0,2	0,2
taxe professionnelle <sup>3</sup> .....	27,3	26,4	2,4	2,5	1,6	1,7
impôt complémentaire personnel ...	4,1	3,9	0,6	0,6	0,4	0,3
contribution nationale de crise ...	2,2	1,9	0,1	0,1	0,1	0,2
taxe de circulation sur les véhicules automobiles .....	2,7	2,7	...	...	...	...
divers <sup>4</sup> .....	0,4	1,6	0,1	0,1	0,1	0,1
II. Douanes et accises .....	22,0	22,9	2,0	2,0	2,0	2,0
dont : douanes .....	6,0	5,7	0,5	0,5	0,5	0,5
accises .....	14,9	17,0	1,4	1,5	1,4	1,5
taxes spéciales de consomm. ...	0,8	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement .....	38,5	38,6	3,6	3,2	3,7	4,1
dont : enregistrement .....	4,0	3,9	0,3	0,3	0,3	0,3
successions .....	2,0	2,4	0,2	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ...	32,0	31,9	3,0	2,7	3,2	3,5
<b>Total ...</b>	<b>101,9</b>	<b>102,0</b>	<b>9,0</b>	<b>8,7</b>	<b>8,2</b>	<b>8,7</b>
Différence par rapport aux éval. budgét.		- 0,1		+ 0,3		- 0,5

<sup>1</sup> Non compris les additionnels provinciaux et communaux et les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

<sup>2</sup> L'exercice 1960 commencé le 1er janvier 1960 a été clôturé le 31 mars 1961. Non compris les sommes attribuées au Congo et au Ruanda-Urundi.

<sup>3</sup> Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

<sup>4</sup> Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, no 6, décembre 1960 : « Les budgets de 1960 et 1961 ».



# XIII. — ORGANISMES MONÉTAIRES

## 1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONÉTAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi-monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi-monétaires	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1954 Septembre .....	180,2	20,2	1,4	0,1	201,9	47,9	120,7	...	2,1	122,8	38,8	47,0	- 2,7	+ 0,8	- 5,7
Décembre .....	183,6	21,3	2,0	0,1	207,0	48,3	119,9	1,2	2,8	123,9	41,7	49,8	- 2,9	+ 1,0	- 5,0
1955 Mars .....	184,7	22,3	1,7	0,1	208,8	51,4	120,4	0,1	2,5	123,0	41,4	49,6	- 3,2	+ 1,3	- 5,1
Juin .....	187,6	22,4	1,7	0,1	211,8	50,8	121,1	0,9	3,3	125,3	43,0	50,1	- 3,4	+ 1,3	- 5,2
Septembre .....	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre .....	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2
1956 Mars .....	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6
Juin .....	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1
Septembre .....	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2
Décembre .....	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,1
1957 Mars .....	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8
Juin .....	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,8	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4
Septembre .....	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre .....	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6
<i>Nouvelle série 3</i>															
1958 Mars .....	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin .....	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre 4 .....	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre .....	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,7	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,8
1959 Mars .....	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin .....	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre .....	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre .....	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars .....	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin .....	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre .....	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre .....	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5	75,0	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,2
1961 Mars .....	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9
Juin .....	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5
Septembre ..... p	228,6	41,1	8,4	...	278,1	70,6	154,6	3,5	4,6	162,7	54,6	69,7	- 8,4	+ 5,8	- 7,2

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

3 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; Total des créances sur les pouvoirs publics » ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

4 Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi-monétaires détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV<sup>e</sup> année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX<sup>e</sup> année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII<sup>e</sup> année, vol. II, n° 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE  
DES ORGANISMES PUBLICS MONÉTAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

**Actif**

	Banque Nationale de Belgique		Organismes publics monétaires <sup>1</sup>		Banques de dépôts		Total	
	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961
<i>A. Créances sur l'étranger :</i>								
1. Or .....	56,6	53,7	—	—	—	—	56,6	53,7
2. Participation au F.M.I. ....	4,4	4,4	—	—	—	—	4,4	4,4
3. Actions et obligations .....	0,1	0,1	—	—	1,2	1,3	1,3	1,4
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,9	2,7	1,7	1,2	0,6	0,5	3,2	4,4
5. Créance sur l'U.E.P. <sup>2</sup> .....	3,1	2,4	—	—	—	—	3,1	2,4
6. Autres :								
a) en monnaies étrangères convertibles ...	15,5	19,9	—	—	12,2	14,0	27,7	33,9
b) en francs belges convertibles .....	...	...	—	—	1,8	1,7	1,8	1,7
c) en monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges sur les pays U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres .....	...	0,2	—	—	0,4	0,7	0,4	0,9
7. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	-0,5	-0,2	-0,5	-0,2
Total des créances sur l'étranger .	80,6	83,4	1,7	1,2	15,7	18,0	98,0	102,6
dont : à vue <sup>3</sup> .....	75,2	76,2	—	—	9,9	12,5	85,1	88,7
autres <sup>4</sup> .....	5,4	7,2	1,7	1,2	5,8	5,5	12,9	13,9
<i>B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :</i>								
1. Pièces et billets .....	0,7	0,6	...	...	2,2	2,1	2,9	2,7
2. Autres :								
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	...	...	1,8	0,2	1,8	0,2
b) sur les organismes publics .....	...	...	...	...	2,1	1,5	2,1	1,5
c) sur les banques de dépôts .....	...	0,1	...	...	2,3	2,7	2,3	2,8
<i>C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :</i>								
1. Sur l'Etat :								
a) à un an au plus .....	8,4	7,2	33,3	33,4	39,0	46,1	80,7	86,7
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public .....	2,4	2,3	5,1	5,1	18,3	19,3	25,8	26,7
— autres .....	34,0	34,0	—	—	3,2	2,0	37,2	36,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :								
a) à un an au plus .....	—	—	1,5	2,1	—	—	1,5	2,1
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public .....	0,1	0,1	0,2	0,2	1,6	1,5	1,9	1,8
— autres .....	—	—	—	—	0,9	0,9	0,9	0,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :								
a) acceptations .....	0,4	0,4	0,8	1,2	1,2	1,1	2,4	2,7
b) effets commerciaux .....	2,3	1,7	0,1	...	19,7	21,0	22,1	22,7
c) avances .....	...	...	0,5	0,6	26,4	28,0	26,9	28,6
d) obligations :								
— généralement accessibles au public .....	...	...	—	—	1,9	2,0	1,9	2,0
— autres .....	—	—	—	—	0,7	1,0	0,7	1,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus <sup>5</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :								
a) à un an au plus .....	...	...	—	—	...	...	...	...
b) à plus d'un an :								
— obligations généralement accessibles au public .....	...	...	—	—	5,6	5,9	5,6	5,9
— autres .....	—	—	0,2	0,2	...	0,3	0,2	0,5
D. Autres .....	25,5	26,6	3,8	3,6	30,3	33,6	59,6	63,8
<b>TOTAL DE L'ACTIF ...</b>	<b>154,4</b>	<b>156,4</b>	<b>47,0</b>	<b>47,6</b>	<b>172,9</b>	<b>187,2</b>	<b>374,3</b>	<b>391,2</b>

<sup>1</sup> Office des Chèques postaux, Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actif à court terme), Crédit Communal de Belgique (actif formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (actifs financés par un recours aux organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

<sup>2</sup> Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

<sup>3</sup> B.N.B. : total des rubriques A1, 5 et 6.

<sup>4</sup> B.N.B. : total des rubriques A2, 3 et 4.

<sup>5</sup> Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE  
DES ORGANISMES PUBLICS MONÉTAIRES ET DES BANQUES DE DÉPÔTS**

(Milliards de francs)

**Passif**

	Banque Nationale de Belgique		Organismes publics monétaires <sup>1</sup>		Banques de dépôts		Total	
	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961	31 mars 1961	30 juin 1961
<b>A. Engagements envers l'étranger :</b>								
1. Envers le F.M.I. ....	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P. ....	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :								
a) en monnaies étrangères convertibles ...	...	...	—	—	12,4	22,4	12,4	22,4
b) en francs belges convertibles .....	0,2	0,2	—	—	7,0	6,5	7,2	6,7
c) en monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges envers les pays U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres <sup>2</sup> .....	0,4	0,3	1,3	1,3	3,8	4,0	5,5	5,6
4. Ajustement statistique .....	—	—	—	—	-0,7	-0,5	-0,7	-0,5
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,7	1,3	1,3	22,5	32,4	24,6	34,4
dont : à vue .....	0,8	0,7	1,3	1,3	20,5	30,0	22,6	32,0
autres .....	—	—	—	—	2,0	2,4	2,0	2,4
<b>B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :</b>								
1. Pièces et billets <sup>3</sup> .....	2,2	2,1	0,7	0,6	—	—	2,9	2,7
2. Autres :								
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	...	...	...	0,1	...	0,1
b) envers les organismes publics .....	—	—	...	...	...	...	...	...
c) envers les banques de dépôts .....	1,8	0,2	2,1	1,5	2,3	2,7	6,2	4,4
<b>C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :</b>								
1. Monnaie fiduciaire <sup>4</sup> .....	120,4	122,6	5,2	5,3	—	—	125,6	127,9
2. Monnaie scripturale :								
a) détenue par les entreprises et particuliers <sup>5</sup> .....	0,5	0,4	27,2	28,6	60,7	61,4	88,4	90,4
b) détenue par les pouvoirs publics .....	—	—	8,7	8,5	—	—	8,7	8,5
3. Liquidités quasi monétaires :								
a) détenues par les entreprises et particuliers :								
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .....	—	—	—	—	21,7	22,3	21,7	22,3
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets .....	—	—	—	—	15,8	15,7	15,8	15,7
— dépôts en devises .....	—	—	—	—	7,9	7,9	7,9	7,9
b) détenues par le Trésor .....	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
4. Emprunts obligataires .....	—	—	—	—	7,9	8,2	7,9	8,2
5. Autres :								
a) envers le Fonds des Rentes <sup>6</sup> .....	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit .....	—	—	...	...	0,4	0,2	0,4	0,2
c) envers le Trésor .....	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres .....	28,5	30,2	2,0	1,8	33,7	36,3	64,2	68,3
<b>TOTAL DU PASSIF ...</b>	<b>154,4</b>	<b>156,4</b>	<b>47,0</b>	<b>47,6</b>	<b>172,9</b>	<b>187,2</b>	<b>374,3</b>	<b>391,2</b>

<sup>1</sup> Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passif à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passif à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (passif envers les organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des passifs recensés sur les actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

<sup>2</sup> B.N.B. : y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; Organismes publics monétaires et Banques de dépôts : y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

<sup>3</sup> B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

<sup>4</sup> Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

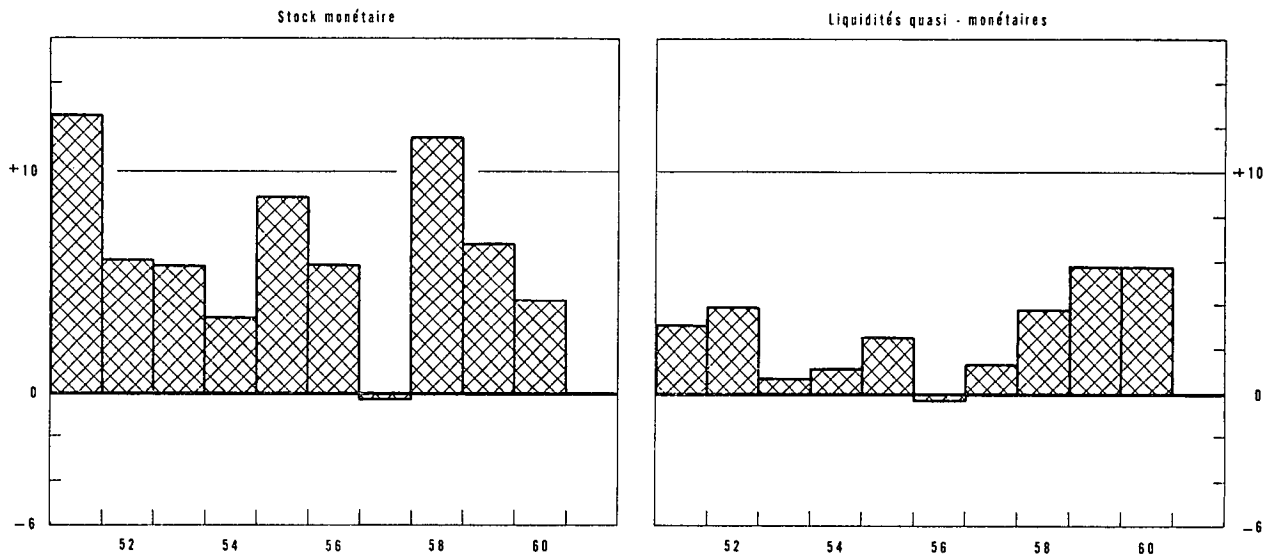
<sup>5</sup> B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C. 5a ou D « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

<sup>6</sup> Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

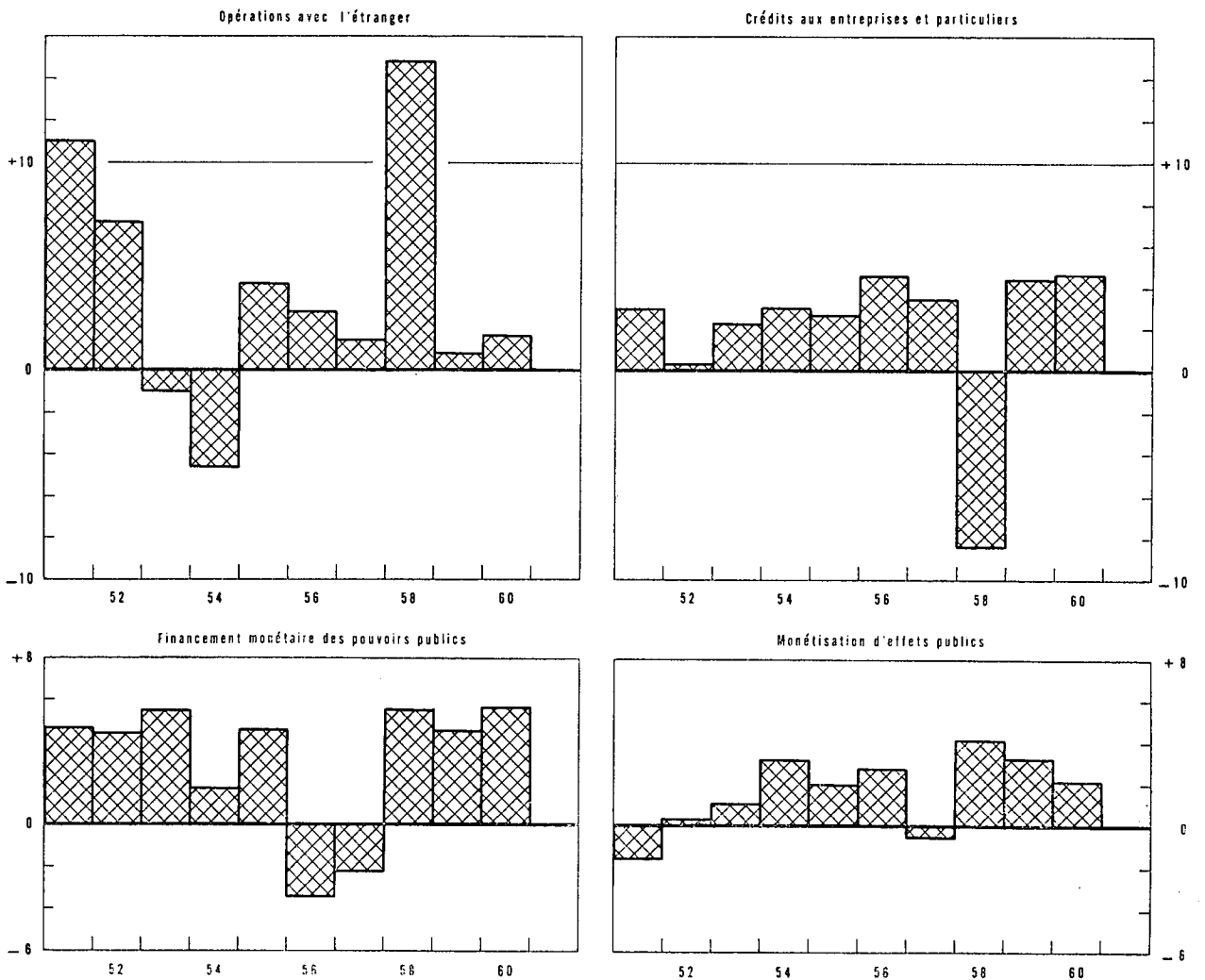
### XIII - 3. — STOCK MONETAIRE ET LIQUIDITES QUASI-MONETAIRES

(variations en milliards de francs)

#### A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



#### B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1955 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 1,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 0,4	+ 1,8	- 0,6	+ 0,4	- 1,0	- 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 2,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	...	- 1,1	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,7	- 0,2	+ 0,1	- 0,2
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 0,2	...	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	...	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 0,2	...	- 1,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 5,1	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,1	- 0,7	+ 2,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,2
Total ...	+ 8,9	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	+ 2,4	- 0,4	+ 2,7	- 0,9	+ 0,2	- 1,3
1956 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+ 11,5	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	...	...	- 1,0
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	...
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,7	- 0,7
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 <sup>e</sup> trimestre .....	- 5,7	+ 2,4	- 2,4 <sup>1)</sup>	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 2,5
4 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 6,3	+ 0,1	+ 6,1 <sup>1)</sup>	+ 1,9	- 5,2	+ 5,3	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 4,1	+ 5,8	+ 10,5 <sup>1)</sup>	+ 1,9	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	+ 0,2	- 3,5
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 <sup>1)</sup>	- 1,9	+ 5,3	+ 0,2	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,9
2 <sup>e</sup> trimestre .....	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,1	+ 5,9	- 6,1	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,6	- 0,3	+ 0,7	+ 0,8
3 <sup>e</sup> trimestre ... p	+ 1,8	+ 3,6	+ 5,3 <sup>1)</sup>	+ 3,4	+ 4,0	- 1,2	- 0,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	...	- 1,5

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

<sup>1</sup> Au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2 et 0,1 milliard, respectivement au 4<sup>e</sup> trimestre de 1960 et au 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent à la colonne (3) du présent tableau; par contre, elles n'ont pu être éliminées des variations du stock monétaire [col. (1)] ni de celles des liquidités quasi monétaires [col. (2)], car on ignore dans quelle mesure les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus, d'une part, à plus d'un mois, d'autre part.

### XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire <sup>2</sup>	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers <sup>1</sup>			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. <sup>2</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>2</sup>	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques <sup>2</sup>				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) : (10)	
1952 Juin .....	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre .....	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin .....	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre .....	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin .....	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre .....	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin .....	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre .....	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin .....	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre .....	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin .....	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre .....	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin .....	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre .....	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 <sup>3</sup>	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin .....	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre .....	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin .....	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
1960 Juillet .....	5,7	121,5	124,2	7,8	0,4	25,3	60,5	86,2	94,0	218,2	56,9
Août .....	5,7	120,1	123,0	7,8	0,5	25,0	58,6 <sup>4</sup>	84,1	91,9	214,9	57,2
Septembre .....	5,7	120,6	123,6	8,6	0,5	24,5	57,0 <sup>4</sup>	82,0	90,6	214,2	57,7
Octobre .....	5,7	120,5	123,4	7,4	0,4	24,8	57,9	83,1	90,5	213,9	57,7
Novembre .....	5,7	118,9	121,7	7,4	0,5	25,0	57,8 <sup>4</sup>	83,3	90,7	212,4	57,3
Décembre .....	5,8	124,1	126,8	7,3 <sup>5</sup>	0,7	26,9	58,7 <sup>4</sup>	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Janvier .....	5,8	122,0	124,9	7,7	0,6	27,7	58,9 <sup>4</sup>	87,2	94,9	219,8	56,8
Février .....	5,8	122,0	124,9	8,2	0,5	26,8	60,2 <sup>4</sup>	87,5	95,7	220,6	56,6
Mars .....	5,8	122,7	125,6	8,7	0,5	25,9	61,9	88,3	97,0	222,6	56,4
Avril .....	5,8	123,6	126,7	7,9	0,4	27,1	61,1	88,6	96,5	223,2	56,8
Mai .....	5,8	123,7	126,5	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4	225,9	56,0
Juin .....	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4
Juillet .....	5,9	125,6	128,5	7,7	0,4	27,5	61,3	89,2	96,9	225,4	57,0
Août .....	5,9	124,8	127,8	7,7	0,4	26,2	62,2	88,8	96,5	224,3	57,0
Septembre .....	5,9	125,9	129,2	9,7	0,4	27,0	62,3 <sup>4</sup>	89,7	99,4	228,6	56,5

<sup>1</sup> Y compris des organismes parastatutaires administratifs.

<sup>2</sup> Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

<sup>3</sup> Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4).

<sup>4</sup> En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août 1960 et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en novembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en décembre, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier 1961, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en février, et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre 1961. Dans une mesure qui n'est pas connue avec précision, mais qui est sans doute importante, les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus. Au cours de chacun des mois d'août — septembre 1960, de novembre 1960 à février 1961 et septembre 1961, la différence entre le chiffre de la colonne (7) du présent tableau et celui du mois précédent est donc influencée par les facteurs purement comptables.

<sup>5</sup> Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

**XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES**

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période				Evolution				Evolution	
	B.N.B. 1	Engagements nets à vue des autres organismes monétaires	Autres avoirs et engagements nets non à vue	Total (4) = (1) + (2) + (3)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique	Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics) (8) = (5) - (6) - (7)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (5)] et ceux de la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6 (10) 5 (9)	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6 (10)
						Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
1953 Année .....	52,4	- 4,8	2,7	50,3	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année .....	50,5	- 3,7	1,5	48,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 1 <sup>er</sup> trimestre .....	53,7	- 4,7	2,4	51,4	+ 3,2	+ 1,8	...	+ 1,4	- 0,2	+ 3,0
2 <sup>o</sup> trimestre .....	52,9	- 4,8	2,7	50,8	- 0,5	- 1,1	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 2,0
3 <sup>o</sup> trimestre .....	54,3	- 4,8	2,9	52,4	+ 1,7	...	...	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8
4 <sup>o</sup> trimestre .....	56,1	- 4,8	3,4	54,7	+ 2,3	+ 1,7	+ 0,1	+ 0,5	- 0,7	+ 1,6
					+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 <sup>er</sup> trimestre .....	58,8	- 4,9	3,6	57,5	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 <sup>o</sup> trimestre .....	59,2	- 3,8	3,1	58,5	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 <sup>o</sup> trimestre .....	59,2	- 5,1	2,3	56,4	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 <sup>o</sup> trimestre .....	56,9	- 6,1	3,2	54,0	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
					- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 <sup>er</sup> trimestre .....	53,2	- 6,2	3,4	50,4	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 <sup>o</sup> trimestre .....	53,3	- 4,8	3,0	51,5	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 <sup>o</sup> trimestre .....	51,4	- 4,7	2,6	49,3	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 <sup>o</sup> trimestre .....	57,0	- 3,9	3,0	56,1	+ 6,2	+ 1,1	...	+ 5,1	- 0,2	+ 6,0
					+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 <sup>er</sup> trimestre .....	60,5	- 2,4	2,1	60,2	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 <sup>o</sup> trimestre .....	67,5	- 3,8	2,5	66,2	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 <sup>o</sup> trimestre .....	70,8	- 4,1	3,4	70,1	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 <sup>o</sup> trimestre .....	74,1	- 5,4	3,4	72,1	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
					+16,3	+ 1,4	...	+14,9	- 0,4	+15,9
1959 1 <sup>er</sup> trimestre .....	70,2	- 2,9	3,0	70,3	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 <sup>o</sup> trimestre .....	72,2	- 6,5	4,0	69,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 <sup>o</sup> trimestre .....	70,3 <sup>6</sup>	- 5,8	6,7 <sup>7</sup>	71,2 <sup>7,8</sup>	- 0,7 <sup>7</sup>	+ 0,3	- 0,7 <sup>8</sup>	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 <sup>o</sup> trimestre .....	65,8 <sup>7</sup>	- 3,8	8,7 <sup>7</sup>	70,7	- 0,6	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
					- 4,1	- 4,0	- 0,8	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	69,5	- 5,2	8,5	72,8	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 <sup>o</sup> trimestre .....	71,9	- 5,5	8,1	74,5	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 <sup>o</sup> trimestre .....	64,7	- 6,2	8,7	67,2 <sup>9</sup>	- 6,3 <sup>9</sup>	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 <sup>o</sup> trimestre .....	73,6	- 9,0	10,4	75,0 <sup>9</sup>	+ 7,4 <sup>9</sup>	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,9	- 0,3	+ 7,1
					+ 4,6 <sup>9</sup>	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,9	+ 1,6	+ 6,2
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	74,4	-11,8	10,7	73,3 <sup>9</sup>	- 2,0 <sup>9</sup>	+ 0,2	- 0,3	- 1,9	+ 0,8	- 1,2
2 <sup>o</sup> trimestre .....	75,4	-18,8	11,6	68,2	- 5,7	- 6,1	+ 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 6,4
3 <sup>o</sup> trimestre ... p	77,4	-20,4	13,6	70,6 <sup>9</sup>	+ 2,2	- 1,2	...	+ 3,4	- 0,4	+ 1,8

1 A l'exclusion des effets en francs belges sur l'étranger et de la créance sur le F.M.I., qui sont compris dans les « Autres avoirs et engagements nets non à vue » [col. (8)] (voir note 7 ci-dessous).

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 3.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 3.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960 les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2<sup>e</sup> trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser dans ses écritures, comme avoir propre, la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. La créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures en vertu de ces dispositions législatives figure à la colonne (8) « Autres avoirs et engagements nets non à vue » à concurrence de 2,8 milliards le 30 septembre 1959 et à concurrence de 4,4 milliards à partir de la fin de 1959. Les 2,8 milliards comptabilisés au cours du troisième trimestre de 1959 représentent une simple reprise de créance à l'Etat; en conséquence, l'évolution des avoirs extérieurs nets après ajustement statistique [col. (5)] en fait abstraction. Par contre presque toute l'augmentation de 1,6 milliard au cours du quatrième trimestre de 1959 résulte de la majoration de la quote-part belge au Fonds Monétaire International et a eu pour contrepartie une diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. repris à la colonne (1).

8 A la suite de la Convention du 1<sup>er</sup> juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influences sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (8); en effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (7).

9 Au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) à (4) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,3 milliard au 3<sup>e</sup> trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2 et 0,1 milliard respectivement au 4<sup>e</sup> trimestre de 1960, au 1<sup>er</sup> trimestre et au 3<sup>e</sup> trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5)].

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse en or .....	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger .....	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir .....	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P. ....	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P. ....	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays .....	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique .....	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement .....	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952) .....	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor .....	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics .....	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public .....	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	2	2	1	1	1	2
Compte A .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Compte B .....	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir .....	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier .....	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires .....	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique .....	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	692
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics .....	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique .....	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin. ....	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers .....	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer .....	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P. ....	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E. ....	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays .....	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952) .....	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public .....	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I. ....	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer .....	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel .....	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires .....	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire .....	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision .....	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier .....	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir .....	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. -- Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.



### XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 9 janvier	1961 10 avril	1961 10 juillet	1960 10 octobre	1961 9 octobre	1960 7 novembre	1961 6 novembre
<b>ACTIF</b>									
Encaisse en or .....	56.693	58.525	58.516	56.582	53.827	54.701	58.697	55.808	61.114
Monnaies étrangères .....	4.407	12.605	13.032	17.140	20.673	7.841	20.246	8.994	20.552
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	7.357	5.981	4.030	3.541	6.802	5.735	6.670
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) U.E.P. ....	5.536	3.509	3.509	3.081	2.413	4.109	697	3.846	422
b) A.M.E. ....	...	...	...	10	...	20	...	10	...
c) F.M.I. ....	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	7.388	4.388	7.988
d) autres accords .....	...	...	...	40	47	...	...	...	...
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	12.166	16.934	20.162	6.969	18.711	7.757	18.233
Effets de commerce .....	7.560	6.773	3.361	2.612	3.631	4.119	2.398	2.644	2.317
Avances sur nantissement .....	102	51	26	84	190	2.204	134	1.320	96
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :									
a) certificats du Trésor .....	8.215	6.040	9.890	8.140	9.715	8.890	8.090	9.865	8.190
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
c) autres effets publics belges .....	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	591	683	561	658	568	655	562
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1	2	1	1	1
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948) .....	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.519	2.562	2.567	2.524	2.568	2.524	2.562
Immeubles, matériel et mobilier .....	1.508	1.519	1.508	1.519	1.519	1.508	1.519	1.508	1.519
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel .....	1.032	1.075	1.120	1.123	1.134	1.076	1.128	1.074	1.126
Divers .....	515	698	1.237	896	743	906	871	820	779
<b>Compte d'ordre :</b>	<b>128.531</b>	<b>150.916</b>	<b>153.222</b>	<b>155.777</b>	<b>159.601</b>	<b>137.456</b>	<b>163.818</b>	<b>140.949</b>	<b>166.131</b>
<b>Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15) .....</b>	<b>1.512</b>	<b>2.114</b>	<b>2.095</b>	<b>1.753</b>	<b>1.378</b>	<b>1.572</b>	<b>893</b>	<b>1.432</b>	<b>738</b>
<b>PASSIF</b>									
Billets en circulation .....	118.325	124.091	124.386	122.363	125.671	120.301	125.802	120.171	125.880
Comptes courants :									
{ compte ordinaire ...	7	24	19	12	20	10	20	13	6
{ taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	185	146	141	234	25	210	13
{ compte spécial liquidation U.E.P. ...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	296	327	320	286	475	265	1.003
Comptes courants divers .....	3.161	2.606	3.219	5.284	4.393	1.079	6.654	1.603	8.702
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) A.M.E. ....	344	249	273	223	173	180	134	278	165
b) autres accords .....	224	263	233	158	160	236	358	199	421
<b>Total des engagements à vue ...</b>	<b>122.808</b>	<b>127.726</b>	<b>128.611</b>	<b>128.513</b>	<b>130.878</b>	<b>122.326</b>	<b>133.468</b>	<b>122.739</b>	<b>136.190</b>
Monnaies étrangères et or à livrer .....	1.436	18.644	19.553	22.880	24.090	10.485	25.470	13.464	24.957
Caisse de Pensions du Personnel .....	1.032	1.075	1.120	1.123	1.134	1.076	1.128	1.074	1.126
Divers .....	767	938	1.414	692	930	1.045	1.183	1.148	1.289
Capital .....	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.124	2.169	2.169	2.124	2.169	2.124	2.169
<b>Compte d'ordre :</b>	<b>128.531</b>	<b>150.916</b>	<b>153.222</b>	<b>155.777</b>	<b>159.601</b>	<b>137.456</b>	<b>163.818</b>	<b>140.949</b>	<b>166.131</b>
<b>Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15) .....</b>	<b>1.512</b>	<b>2.114</b>	<b>2.095</b>	<b>1.753</b>	<b>1.378</b>	<b>1.572</b>	<b>893</b>	<b>1.432</b>	<b>738</b>

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

**XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES <sup>1</sup>**

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 31 août	1961 31 août	1960 30 septembre	1961 30 septembre	
<b>ACTIF</b>									
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Disponible et réalisable :									
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	5.908	6.031	5.972	5.933	3.042	3.299	2.935	3.122	
Prêts au jour le jour .....	848	1.415	1.013	1.277	2.099	2.742	2.552	3.020	
Banquiers .....	4.304	4.393	6.696	8.103	9.153	9.638	9.748	9.791	
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.066	1.005	2.345	3.236	3.387	4.536	2.974	4.677	
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.481	4.745	5.205	6.017	5.096	5.971	5.289	7.057	
Portefeuille-effets .....	44.270	51.103	52.469	55.155	55.545	64.382	55.992	66.204	
a) Portefeuille commercial <sup>2</sup> .....	15.596	18.353	18.128	21.528	18.165	22.792	18.239	23.438	
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	14.156	19.228	20.709	20.496	23.244	27.533	23.330	27.998	
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 % .....	14.518	13.522	13.632	13.131	14.136	14.057	14.423	14.768	
Reports et avances sur titres .....	1.114	1.222	1.364	1.168	1.160	1.164	1.144	1.147	
Débiteurs par acceptations .....	9.326	10.637	11.944	12.682	11.256	12.523	11.177	12.663	
Débiteurs divers .....	21.638	20.863	22.792	26.064	25.478	28.429	25.376	28.521	
Portefeuille-titres .....	24.474	29.276	34.988	39.274	38.293	52.737	39.576	54.398	
a) Valeurs de la réserve légale .....	295	340	366	401	397	425	397	425	
b) Fonds publics belges .....	21.692	26.575	32.021	36.199	35.180	49.337	36.389	50.990	
c) Fonds publics étrangers .....	78	67	231	275	272	540	244	494	
d) Actions de banques .....	1.113	1.196	1.340	1.291	1.339	1.234	1.309	1.236	
e) Autres titres .....	1.296	1.098	1.030	1.108	1.105	1.201	1.237	1.253	
Divers .....	976	1.060	1.730	1.570	1.150	1.663	1.303	1.715	
Capital non versé .....	5	6	7	7	7	7	7	7	
<b>Total disponible et réalisable ...</b>	<b>118.410</b>	<b>131.756</b>	<b>146.525</b>	<b>160.486</b>	<b>155.666</b>	<b>187.091</b>	<b>168.073</b>	<b>192.322</b>	
C. Immobilisé :									
Frais de constitut. et de premier établ.	21	23	23	20	21	24	21	24	
Immeubles .....	1.001	1.082	1.126	1.190	1.153	1.225	1.171	1.241	
Participation dans les filiales immobil.	267	267	257	258	257	272	258	273	
Créances sur filiales immobilières .....	340	355	350	345	339	310	344	313	
Matériel et mobilier .....	121	136	140	153	153	165	150	162	
<b>Total de l'immobilisé ...</b>	<b>1.750</b>	<b>1.863</b>	<b>1.896</b>	<b>1.966</b>	<b>1.923</b>	<b>1.996</b>	<b>1.944</b>	<b>2.013</b>	
<b>Total de l'actif ...</b>	<b>120.160</b>	<b>133.619</b>	<b>148.421</b>	<b>162.452</b>	<b>157.589</b>	<b>189.087</b>	<b>160.017</b>	<b>194.335</b>	
<b>PASSIF</b>									
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Exigible :									
Créanciers privilégiés ou garantis .....	296	283	415	330	2.083	313	2.275	1.180	
Emprunts au jour le jour .....	90	103	644	1.332	1.136	2.368	1.353	2.410	
a) Garantis par des sûretés réelles	—	—	571	1.247	970	2.283	1.240	2.320	
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	—	73	85	166	85	113	90	
Banquiers .....	6.786	8.186	8.568	14.208	11.247	27.065	13.301	28.986	
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.054	1.770	2.398	3.165	2.616	3.885	2.489	3.463	
Acceptations .....	9.326	10.637	11.945	12.683	11.256	12.524	11.178	12.664	
Autres valeurs à payer à court terme	2.255	2.574	2.690	2.382	2.821	2.785	3.020	3.264	
Créditeurs pour effets à l'encaissement	861	788	889	990	900	1.135	929	1.174	
<b>Dépôts et comptes courants .....</b>	<b>81.113</b>	<b>89.494</b>	<b>99.256</b>	<b>103.790</b>	<b>102.370</b>	<b>113.282</b>	<b>101.962</b>	<b>114.912</b>	
a) A vue .....	} 69.307 <sup>a</sup>	57.215	62.077	61.080	61.782	63.356	60.481	63.561	
b) A un mois au plus .....		3.540	3.319	4.873	3.748	5.485	4.139	5.849	
c) A plus d'un mois .....		12.223	14.800	19.200	18.096	25.072	18.693	25.878	
d) A plus d'un an .....		} 11.806	1.281	1.495	956	1.054	1.198	1.047	1.343
e) A plus de deux ans .....			2.023	2.097	1.975	1.957	2.234	1.917	2.290
f) Carnets de dépôts .....		3	11.448	13.730	14.115	14.134	14.212	14.098	14.257
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets .....	3	1.764	1.738	1.591	1.599	1.725	1.587	1.734	
Obligations et bons de caisse .....	4.938	6.607	6.891	7.573	7.186	8.376	7.257	8.438	
Montants à libérer sur titres et partic.	634	641	664	635	697	646	792	620	
Divers .....	3.622	3.589	4.451	4.940	5.052	5.868	5.235	6.379	
<b>Total de l'exigible ...</b>	<b>111.975</b>	<b>124.672</b>	<b>138.811</b>	<b>152.028</b>	<b>147.364</b>	<b>178.247</b>	<b>149.791</b>	<b>183.490</b>	
C. Non exigible :									
Capital .....	4.844	5.202	5.746	6.201	6.033	6.391	6.033	6.391	
Fonds indispos. par prime d'émission ...	139	193	283	284	284	286	284	286	
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	343	369	406	400	425	400	425	
Réserve disponible .....	2.825	3.103	3.106	3.363	3.355	3.634	3.355	3.638	
Provisions .....	78	106	106	170	153	104	154	105	
<b>Total du non exigible ...</b>	<b>8.185</b>	<b>8.947</b>	<b>9.610</b>	<b>10.424</b>	<b>10.225</b>	<b>10.840</b>	<b>10.226</b>	<b>10.845</b>	
<b>Total du passif ...</b>	<b>120.160</b>	<b>133.619</b>	<b>148.421</b>	<b>162.452</b>	<b>157.589</b>	<b>189.087</b>	<b>160.017</b>	<b>194.335</b>	

<sup>1</sup> La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

<sup>2</sup> Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions parafatitiques (millions de francs)

1957 31 décembre .....	12.804	1959 31 décembre .....	6.885	1960 31 août .....	7.878	1961 31 août .....	6.414
1958 31 décembre .....	5.555	1960 31 décembre .....	6.547	1960 30 septembre .....	6.581	1961 30 septembre .....	6.859

<sup>3</sup> Les dépôts inscrits en carnets ou livrets sont compris à fin 1957 dans les « Dépôts et comptes courants » sub a) et b).

## XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

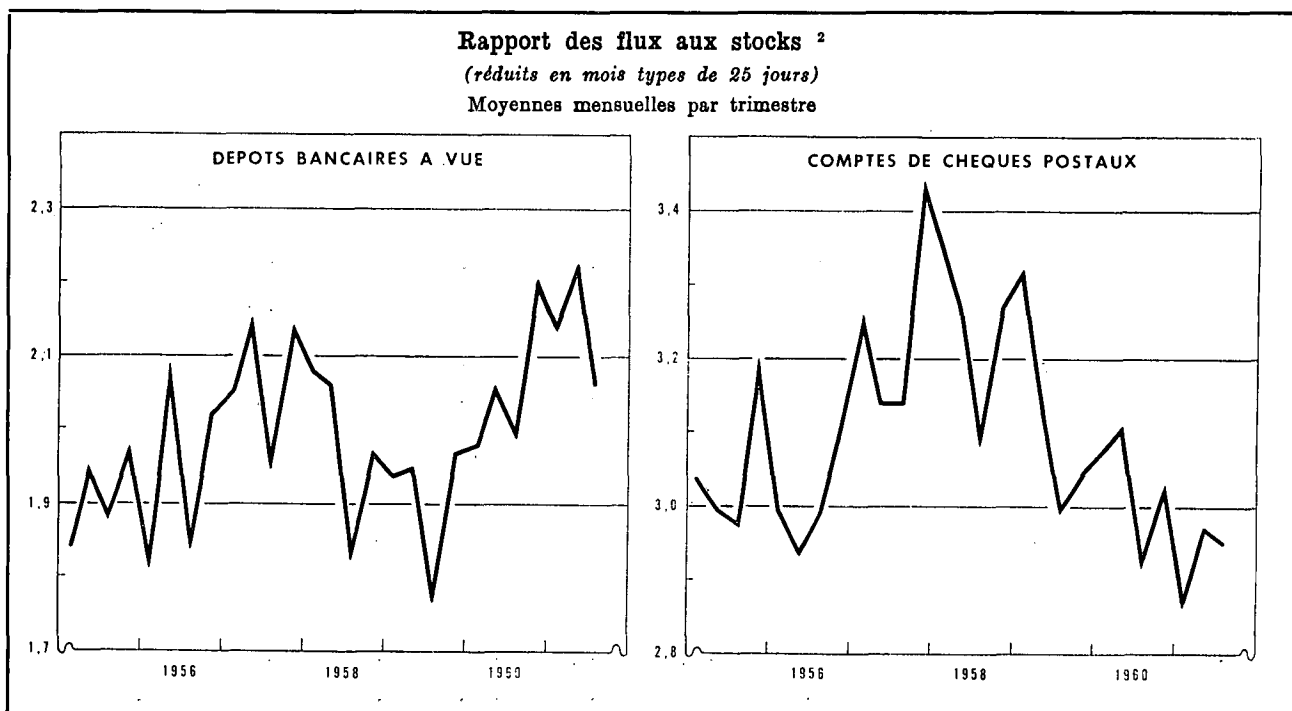
Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes journalières)					
(fin de période)	(milliards de francs)								
1952 .....	652	28,1	21,0	27,9	71,7	28,0	71,7	199,4	91
1953 .....	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954 .....	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955 .....	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956 .....	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957 .....	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958 .....	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959 .....	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960 .....	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	825	36,2	26,2	40,8	103,3	41,2	103,3	288,6	92
2 <sup>e</sup> trimestre .....	830	36,9	27,0	42,0	102,8	41,2	102,8	288,8	92
3 <sup>e</sup> trimestre .....	846	38,6	27,2	43,6	106,8	44,5	106,8	301,7	91
4 <sup>e</sup> trimestre .....	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	861	41,7	29,6	44,1	111,6	47,1	111,6	314,5	92
2 <sup>e</sup> trimestre .....	866	40,3	29,5	45,1	108,2	44,8	108,2	306,2	92
3 <sup>e</sup> trimestre .....	874	39,7	28,7	46,4	111,0	46,4	111,0	316,1	92
1960 Octobre .....	850	36,6	26,8	41,3	103,8	42,8	103,8	291,7	92
Novembre .....	853	35,9	26,7	40,3	99,0	39,1	99,0	277,3	93
Décembre .....	855	37,8	27,5	43,5	98,5	36,5	98,5	282,0	91
1961 Janvier .....	857	46,0	29,7	44,3	118,4	52,1	118,4	333,2	93
Février .....	859	39,5	29,6	42,8	107,2	44,6	107,2	301,9	92
Mars .....	861	39,6	29,4	45,1	109,4	44,7	109,4	308,5	92
Avril .....	863	38,6	29,6	43,2	102,6	41,4	102,6	289,8	92
Mai .....	864	41,7	29,7	45,2	109,7	46,6	109,7	311,3	92
Juin .....	866	40,5	29,2	46,8	112,2	46,3	112,2	317,4	92
Juillet .....	868	42,7	29,2	50,5	118,8	51,6	118,8	339,7	92
Août .....	871	38,8	28,7	44,6	109,7	46,1	109,7	310,1	92
Septembre .....	874	37,6	28,3	44,1	104,4	41,6	104,4	294,5	92
Octobre .....	878	40,0	28,6	46,6	115,7	48,1	115,7	326,0	92

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS  
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES  
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX <sup>1</sup>**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks <sup>2</sup>		
	dépôts bancaires à vue <sup>3</sup>	avoirs en C.C.P. <sup>4</sup>	Total	brut	réduit en mois types de 25 jours <sup>5</sup>	
				dépôts bancaires à vue	dépôts bancaires à vue	avoirs en C.C.P. <sup>4</sup>
(milliards de francs)						
1952 .....	61,1	62,7	123,8	1,75	1,73	2,94
1953 .....	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954 .....	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955 .....	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956 .....	83,5	70,3	153,8	1,98	1,95	3,01
1957 .....	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958 .....	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959 .....	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960 .....	100,9	87,2	188,1	2,09	2,06	3,04
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	97,4	86,0	183,4	2,04	1,98	3,08
2 <sup>e</sup> trimestre .....	104,3	89,3	193,6	2,03	2,06	3,11
3 <sup>e</sup> trimestre .....	98,7	86,5	185,2	2,05	2,00	2,93
4 <sup>e</sup> trimestre .....	103,3	86,9	190,2	2,22	2,20	3,03
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	102,5	90,4	192,9	2,17	2,14	2,87
2 <sup>e</sup> trimestre .....	109,1	94,4	203,5	2,19	2,22	2,97
3 <sup>e</sup> trimestre .....	103,4	91,0	194,5	2,11	2,06	2,95
1960 Septembre .....	95,5	81,8	177,3	2,05	1,97	2,83
Octobre .....	96,9	87,7	184,6	2,10	2,02	3,06
Novembre .....	102,5	90,9	193,4	2,19	2,28	3,22
Décembre .....	110,5	82,0	192,5	2,38	2,29	2,82
1961 Janvier .....	101,0	85,4	186,4	2,15	2,15	2,72
Février .....	94,3	96,4	190,7	2,02	2,10	3,06
Mars .....	112,2	89,4	201,6	2,33	2,16	2,83
Avril .....	100,7	95,8	196,5	2,08	2,17	3,01
Mai .....	110,2	96,5	206,7	2,20	2,29	3,01
Juin .....	116,3	91,0	207,3	2,30	2,21	2,88
Juillet .....	106,4	95,2	201,6	2,17	2,17	3,03
Août .....	103,6	91,8	195,4	2,12	2,04	3,02
Septembre .....	100,3	86,1	186,4	2,05	1,97	2,81

<sup>1</sup> Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

<sup>2</sup> Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

<sup>3</sup> Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

<sup>4</sup> Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

<sup>5</sup> De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV<sup>e</sup> année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge : situation globale des banques. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Bulletin d'Information et de Documentation* (cfr. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

## XIV. — INTERMEDIARIES FINANCIERS NON MONETAIRES

## 4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées <sup>1</sup>	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse <sup>2</sup>
1952	4.112	—	—	—	—	—	2.350	1.000	...	344
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	...	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	...	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	...	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	...	1.998
1957	4.112	1.242	—	...	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959 Janvier	4.298	90	—	...	—	3.893	107	—	...	45
Février	3.985	20	—	...	—	3.651	68	—	...	...
Mars	4.152	...	—	427	—	4.300	...	—	...	...
Avril	4.339	420	—	1.098	—	5.512	...	—	...	...
Mai	4.715	40	—	1.351	—	5.757	...	—	...	...
Juin	5.107	204	—	729	—	5.706	...	—	...	...
Juillet	4.044	160	—	1.072	—	4.949	...	—	...	...
Août	4.228	50	—	4.883	—	6.021	...	—	...	...
Septembre	4.784	453	—	3.479	—	5.514	...	—	...	...
Octobre	4.292	187	300	5.056	—	6.663	...	—	...	...
Novembre	4.368	184	1.000	3.342	1.510	7.211	...	—	...	...
Décembre	4.572	623	2.700	1	...	4.608	72	—	...	...
1960 Janvier	4.908	5	1.200	719	1.922	5.421	...	—	...	...
Février	5.030	37	100	1.476	2.413	5.760	...	—	...	...
Mars	4.767	85	...	2.683	1.910	6.147	...	—	...	...
Avril	4.992	64	1.200	3.925	1.239	8.099	...	—	...	...
Mai	5.105	228	...	3.545	2.640	8.163	...	—	...	...
Juin	5.085	201	100	2.862	2.644	7.508	...	—	...	...
Juillet	5.995	70	...	1.188	2.237	5.933	...	—	...	...
Août	5.936	6	450	3	1.211	4.242	...	—	...	...
Septembre	6.075	89	1.000	...	103	3.896	...	—	...	...
Octobre	6.097	11	600	75	1.332	4.773	...	—	...	...
Novembre	6.366	...	400	1.312	1.583	6.165	...	—	...	...
Décembre	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—	...	...

1 Y compris les opérations à réméré.

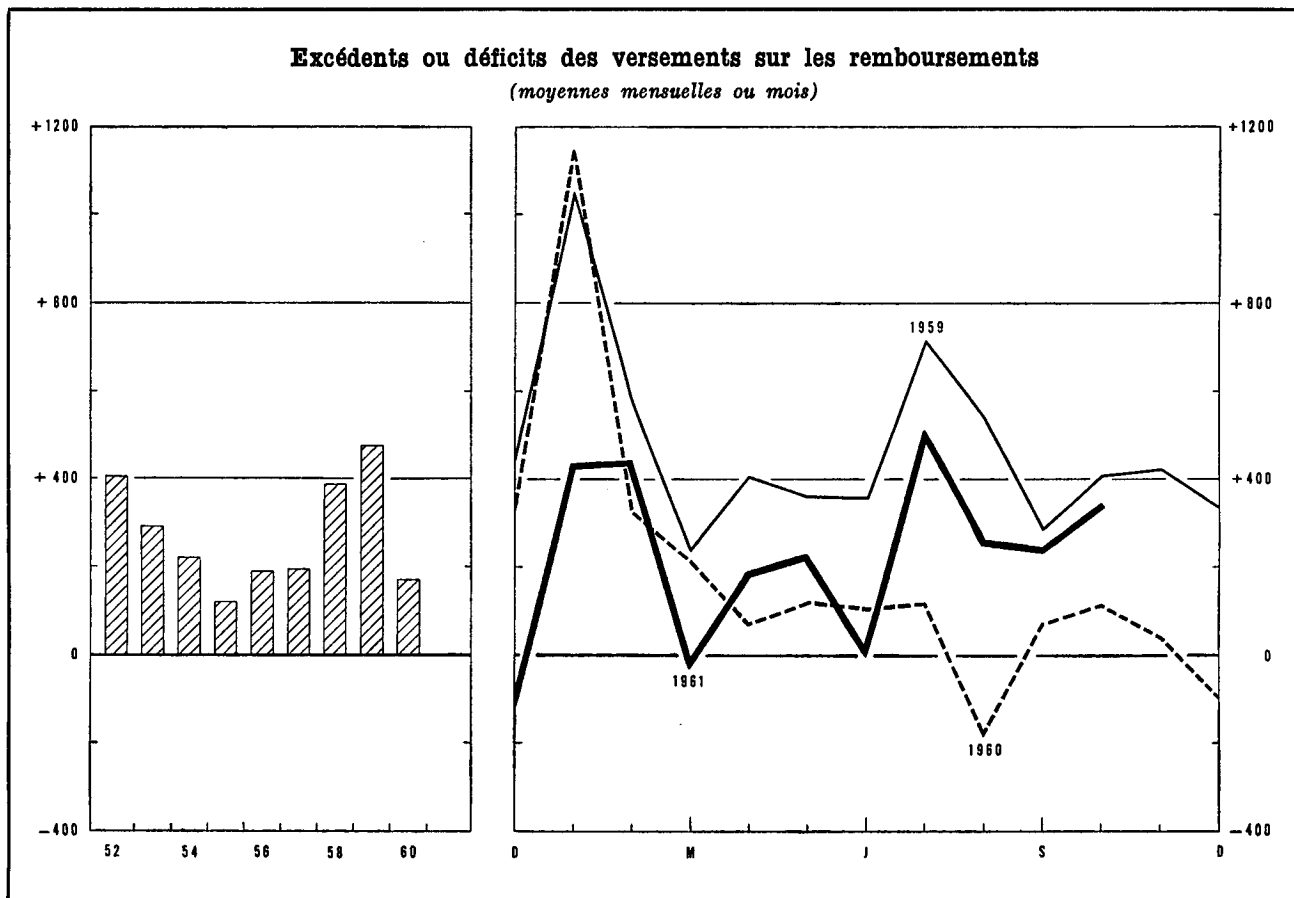
2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

**5 a. — Mouvements des dépôts**

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (-) (3) = (1) - (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
1951 .....	9.271		8.134		1.137		34.842 <sup>1</sup>	
1952 .....	12.958		8.127		4.831		40.748 <sup>1</sup>	
1953 .....	13.204		9.684		3.520		45.493 <sup>1</sup>	
1954 .....	13.983		10.764		2.619		49.459 <sup>1</sup>	
1955 .....	13.624		12.176		1.448		52.954 <sup>1</sup>	
1956 .....	14.518		12.295		2.223		56.192 <sup>1</sup>	
1957 .....	16.783		14.455		2.328		60.144 <sup>1</sup>	
1958 .....	18.912		14.316		4.596		66.700 <sup>1</sup>	
1959 .....	21.939		16.232		5.707		74.442 <sup>1</sup>	
1960 .....	21.837		19.784		2.053		78.887 <sup>1</sup>	
Janvier .....	2.326	1.994	1.185	1.561	1.141	433	75.583	79.320
Février .....	1.854	1.953	1.530	1.511	324	442	75.907	79.762
Mars .....	1.853	1.862	1.635	1.879	218	-17	76.125	79.745
Avril .....	1.787	p 1.867	1.717	p 1.681	70	p 186	76.195	p 79.931
Mai .....	1.778	p 1.909	1.658	p 1.680	120	p 229	76.315	p 80.160
Juin .....	1.799	p 1.927	1.694	p 1.920	105	p 7	76.420	p 80.167
Juillet .....	1.899	p 2.117	1.777	p 1.617	122	p 500	76.542	p 80.667
Août .....	1.646	p 1.752	1.825	p 1.502	-179	p 250	76.363	p 80.917
Septembre .....	1.722	p 1.794	1.649	p 1.550	73	p 244	76.436	p 81.161
Octobre .....	1.834	p 1.946	1.719	p 1.602	115	p 344	76.551	p 81.505
Novembre .....	1.680		1.637		43		76.594	
Décembre .....	1.659		1.758		-99		78.887 <sup>1</sup>	

<sup>1</sup> Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959
<b>ACTIF</b>					
Disponible <sup>1</sup> .....	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3
Placements provisoires :					
Effets sur la Belgique .....	5,3	6,5	7,6	7,7	9,1
Avances à l'industrie .....	—	—	—	2,0	3,3
Crédit d'exportation .....	—	—	—	...	0,2
Prêts sur nantissement .....	...	...	...	...	...
Acceptations bancaires .....	0,1	0,2	0,4	1,6	1,7
Certificats de Trésorerie .....	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3
Prêts au jour le jour .....	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7
Placements définitifs :					
Rentés belges directes .....	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7
Rentés belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo .....	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8
et communes .....	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges .....	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3
complémentaires aux prisonniers politiques, et	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3
guerre .....	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2
Prêts hypothécaires .....					
Crédit agricole .....					
Avances à la Société nationale du Logement, aux					
sociétés agréées et aux communes en vue de la					
construction d'habitations sociales .....					
Total des placements définitifs ...					

**PASSIF**

<i>Exigible :</i>					
Dépôts sur livrets <sup>2</sup> :					
Particuliers .....	52,2	55,9	60,0	66,5	74,3
Dotation des prisonniers .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres .....	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8
Dépôts pour timbres-retraite .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	56,8	61,1	65,0	71,8	78,5
Dépôts en comptes courants <sup>2</sup> .....	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7
<i>Non exigible :</i>					
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds					
de réserve .....	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3

<sup>1</sup> Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des chèques Postaux.

<sup>2</sup> Comprendent les intérêts capitalisés.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite \*

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959
<b>ACTIF</b>					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes .....	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat .....	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0
Valeurs garanties par le Congo .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes .....	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2
Obligations de sociétés belges .....	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2
Prêts hypothécaires .....	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitation sociales .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5
<b>PASSIF</b>					
Fonds des Rentes <sup>1</sup> .....	18,3	19,0	13,2	13,5	13,8
Réserves mathématiques <sup>2</sup> .....			6,7	7,4	8,2
Total ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0

\* Depuis 1957, la C.G.E.R. publie séparément :

- 1) un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres.
  - 2) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des Employés. Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
  - 3) un bilan se rapportant aux retraites des employés, telles qu'elles ont été fixées par la loi du 12-7-1957, conçue également selon le principe de la capitalisation.
  - 4) un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1956 relative à la pension des indépendants.
- <sup>1</sup> Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions.
- <sup>2</sup> Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

**XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959
<b>ACTIF</b>					
Portefeuille-titres :					
Rentes belges directes .....	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat .....	0,5	0,5	0,7	1,1	1,8
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges .....	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées .....	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5
<b>PASSIF</b>					
Réserves mathématiques et provisions .....	2,2	2,5	2,7	2,9	3,2
Fonds de réserve .....	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4



**XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES**

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956 .....	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957 .....	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958 .....	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959 .....	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 .....	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1959 3 <sup>e</sup> trimest.	17,5	4,8	4,3	26,6	2,2	15,3	0,3	17,8	4,9	0,3	0,1	0,3	0,4	5,3	11,3	29,1
4 <sup>e</sup> trimest.	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 1 <sup>er</sup> trimest.	19,0	5,2	4,5	28,7	2,4	16,2	0,4	19,0	5,4	0,2	0,1	0,4	0,3	5,7	12,1	31,1
2 <sup>e</sup> trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
3 <sup>e</sup> trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
4 <sup>e</sup> trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 1 <sup>er</sup> trimest.	20,9	5,8	4,9	31,6	2,4	18,3	0,4	21,1	6,2	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,4	34,5
2 <sup>e</sup> trimest.	21,4	5,9	5,1	32,4	2,3	19,0	0,5	21,8	6,5	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,7	35,5
3 <sup>e</sup> trimest.	22,1	6,1	5,1	33,3												

**XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE**

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
<b>ACTIF</b>						
<b>Portefeuille :</b>						
<b>Crédits d'investissement à long et moyen terme :</b>						
1 <sup>o</sup> garantis par l'Etat .....	2,0	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8
2 <sup>o</sup> garantis par Banques et Sociétés financières ...	4,0	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2
3 <sup>o</sup> autres que ceux visés sub 1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> 1 .....	4,6	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 <sup>er</sup> octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956) .....	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8
Crédits commerciaux à moyen terme .....	1,6	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,9	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2 .....	2,3	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7
<b>PASSIF</b>						
Obligations .....	12,9	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1
Bons de caisse .....	2,7	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3
<b>Etat Belge :</b>						
Fonds d'Aide Marshall .....	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8
Fonds de l'armement et des constructions maritimes	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

### XIV - 8. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
<b>ACTIF</b>										
Immeubles .....	0,6	0,7	1,0	1,4	1,7	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Prêts hypothécaires .....	4,4	5,1	6,2	7,1	7,8	1,1	1,3	1,6	1,8	2,0
Prêts sur police .....	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges .....	2,3	2,5	2,5	2,9	3,5	2,1	2,2	2,4	2,8	3,1
Valeurs étrangères .....	0,2	0,5	0,5	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Titres garantis par le Congo	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	...	...	...	...	...
Titres des organismes para-										
stataux de crédit .....	1,9	2,1	2,2	2,6	3,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Titres des autres organismes										
parastataux .....	1,5	1,5	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
Titres des provinces et com-										
munes .....	1,1	1,0	1,6	1,7	1,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Obligations de sociétés belges	4,8	5,5	6,0	6,4	7,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,8	2,0	2,3	2,5	1,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	13,7	15,3	16,3	17,8	19,6	4,7	5,1	5,2	5,9	6,5

### PASSIF

Cautionnements déposés .....	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques <sup>1</sup> ...	19,7	22,1	24,4	27,0	31,0	6,7	7,4	8,2	9,0	9,8

<sup>1</sup> Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

### XIV - 9. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs <sup>1</sup>
1952 .....	1,27
1953 .....	1,47
1954 .....	1,65
1955 .....	1,67
1956 .....	1,80
1957 .....	1,78
1958 .....	1,77
1959 .....	2,18
1960 .....	2,50
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .	2,14
2 <sup>e</sup> trimestre .	2,51
3 <sup>e</sup> trimestre .	2,76
4 <sup>e</sup> trimestre .	2,59
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .	2,65
2 <sup>e</sup> trimestre .	2,84
3 <sup>e</sup> trimestre .	2,75

<sup>1</sup> Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ¼ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

## XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Épargne et de Retraites.

Modalités d'épargne	1951		1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959	
<b>1. Epargne-dépôts <sup>1</sup> :</b>																		
Caisses d'épargne .....	4,7	8,2	6,4	5,5	5,1	6,3	5,6	10,9	10,4									
Banques .....	0,6	2,4	2,8	3,0	2,2	-0,7	1,1	4,6	5,1									
Institutions parastatales de crédit .	0,2	0,4	0,7	0,3	-0,2	0,3	-0,5	2,2	0,3									
<b>Total ...</b>	<b>5,5</b>	<b>11,0</b>	<b>9,9</b>	<b>8,8</b>	<b>7,1</b>	<b>5,9</b>	<b>6,2</b>	<b>17,7</b>	<b>15,8</b>									
<b>2. Epargne-réserves <sup>1</sup> :</b>																		
Organismes de pensions .....	2,8	3,1	3,1	3,4	3,8	3,6	5,2	4,0	3,1									
Organismes d'assurance contre les accidents du travail .....	0,6	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,0	1,1	0,9									
Caisses de vacances annuelles .....	0,8	0,6	0,5	0,1	0,3	0,1	0,4	-0,1	—									
Organismes d'assurance sur la vie .	2,3	2,7	2,9	3,1	3,4	3,5	3,5	3,8	5,4									
Organismes d'assurance de la responsabilité civile .....	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1									
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière .....	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4									
<b>Total ...</b>	<b>6,9</b>	<b>7,8</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>	<b>9,1</b>	<b>8,9</b>	<b>10,7</b>	<b>9,4</b>	<b>9,9</b>									
<b>3. Epargne hypothécaire et immobilière :</b>																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers .....	2,5	2,6	3,2	2,9	2,7	2,1	1,8	1,9	1,8									
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires .....	3,6	4,3	4,9	5,2	6,2	6,5	7,0	7,4	8,5									
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers) .....	6,3	5,4	6,4	7,3	7,9	7,4	8,9	9,2	10,3									
<b>Total ...</b>	<b>12,4</b>	<b>12,3</b>	<b>14,5</b>	<b>15,4</b>	<b>16,8</b>	<b>16,1</b>	<b>17,6</b>	<b>18,4</b>	<b>20,6</b>									
<b>4. Emissions de capitaux :</b>																		
Nouveaux placements du public ...	6,2	11,0	6,1	13,1	10,5	7,9	13,6	16,2	11,0									
<b>Total (1 à 4) .....</b>	<b>31,0</b>	<b>42,1</b>	<b>38,3</b>	<b>45,2</b>	<b>43,5</b>	<b>38,8</b>	<b>48,1</b>	<b>61,7</b>	<b>57,3</b>									
Doubles emplois <sup>2</sup> ...	-1,0	-0,8	-0,3	0,1	0,1	-0,8	0,3	-2,6	0,6									
<b>Total net (1 à 4) ...</b>	<b>30,0</b>	<b>41,3</b>	<b>38,0</b>	<b>45,3</b>	<b>43,6</b>	<b>38,0</b>	<b>48,4</b>	<b>59,1</b>	<b>57,9</b>									
<b>5. Epargne interne des entreprises :</b>																		
Amortissements .....	24,2	23,6	23,2	23,8	25,4	28,5	30,9	29,8	30,7									
Epargne nette .....	11,0 <sup>3</sup>	9,0 <sup>3</sup>	7,8 <sup>3</sup>	7,8 <sup>3</sup>	9,6 <sup>3</sup>	10,0	9,2	5,2	5,6									
<b>Total ...</b>	<b>35,2</b>	<b>32,6</b>	<b>31,0</b>	<b>31,6</b>	<b>35,0</b>	<b>38,5</b>	<b>40,1</b>	<b>35,0</b>	<b>36,7</b>									
<b>Total général (1 à 5) ...</b>	<b>65,2</b>	<b>73,9</b>	<b>69,0</b>	<b>76,9</b>	<b>78,6</b>	<b>76,5</b>	<b>88,5</b>	<b>94,1</b>	<b>94,6</b>									

<sup>1</sup> Accroissement de l'année.

<sup>2</sup> Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

<sup>3</sup> Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

## XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

### 1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME <sup>1</sup>

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement négociables <sup>2</sup>					Titres non généralement négociables			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) <sup>1</sup>	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet <sup>4</sup>	Emissions nettes totales	Emissions brutes <sup>5</sup>	Amortissements	Emissions nettes		
		Emissions brutes	Amortissements <sup>3</sup>	Emissions nettes (8) = (1) - (2)							(6)
(1)	(2)	(1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)			
1. Etat (dette directe uniquement)	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5	
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1	
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8	
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3	
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	- 0,9	15,8	
	1 <sup>er</sup> s. '61	7,3	3,2	4,1	—	4,1	...	0,8	- 0,8	3,3	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7	
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1	
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6	
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7	
	1960	0,6	1,3	- 0,7	...	- 0,7	3,0	0,4	2,6	1,9	
	1 <sup>er</sup> s. '61	0,4	0,9	- 0,5	...	- 0,5	0,9	0,3	0,6	0,1	
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8	
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	1,9	0,2	1,7	4,8	
	1958	...	...	...	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2	
	1959	2,8	0,6	2,2	3,3	5,5	2,3	0,6	1,7	7,2	
	1960	2,4	0,2	2,2	3,0	5,2	3,1	0,7	2,4	7,6	
	1 <sup>er</sup> s. '61	2,5	1,2	1,3	1,2	2,5	0,9	0,1	0,8	3,3	
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	...	...	...	2,4	
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	...	...	...	3,6	
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	...	...	...	5,6	
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2	
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	...	...	...	4,2	
	1 <sup>er</sup> s. '61	...	0,5	- 0,5	2,2	1,7	...	...	...	1,7	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1	
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8	
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3	
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	0,4	0,2	0,2	3,3	
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3	
	1 <sup>er</sup> s. '61	3,5	2,4	1,1	...	1,1	0,4	0,1	0,3	1,4	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1956	23,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5	
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	5,6	3,5	2,1	17,4	
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9	
	1959	32,7	11,4	21,3	7,4	28,7	6,0	3,0	3,0	31,7	
	1960	35,6	20,7	14,9	8,0	22,9	8,9	2,6	6,3	29,2	
	1 <sup>er</sup> s. '61	13,7	8,2	5,5	3,4	8,9	2,2	1,3	0,9	9,8	
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	...	...	...	1,8	
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	...	...	...	- 0,3	
	1958	4,0	0,3	3,7	...	3,7	...	...	...	3,7	
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	...	...	...	- 0,6	
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	...	...	...	- 1,5	
	1 <sup>er</sup> s. '61	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3	
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	5,6	3,5	2,1	17,1	
	1958	27,9	13,8	14,1	10,2	24,3	5,8	3,5	2,3	26,6	
	1959	32,7	12,0	20,7	7,4	28,1	6,0	3,0	3,0	31,1	
	1960	35,6	22,2	13,4	8,0	21,4	8,9	2,6	6,3	27,7	
	1 <sup>er</sup> s. '61	13,7	8,2	5,5	3,4	8,9	2,2	1,3	0,9	9,8	
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement négociables d'une part et des titres non généralement négociables d'autre part — correction :	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
	conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—	
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—	
	1 <sup>er</sup> s. '61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction :	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	- 0,6	—
	différence entre la valeur nominale et le prix d'émission <sup>6</sup>	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	- 0,5	—
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	...	
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	- 0,5	
1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	- 0,2		
1 <sup>er</sup> s. '61	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	- 0,2		

<sup>1</sup> Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : 4,0; en 1957 : 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : — 3,9; au 1<sup>er</sup> semestre 1961 : 3,2.

<sup>2</sup> Sont considérés comme titres généralement négociables, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

<sup>3</sup> Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

<sup>4</sup> Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

<sup>5</sup> Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

<sup>6</sup> La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

**XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC \***

**Emprunts en francs belges**

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement à l'émission
Mois	Jour						
1958	Septembre ...	Etat belge 1958-1968	5,00	99,00	10 ans	10.695	5,16
	Novembre ...	Emprunt à lots du Congo 1958	2,00 — 5,00 <sup>2</sup>	100,00	15 ans	2.000	5,41
1959	Janvier .....	Etat belge 1959-1971	4,75	98,25	12 ans	8.194	4,98
	Mars .....	S.N.C.B.	4,75	98,25	10 ans	700	5,02
	Avril .....	Fonds des Routes	4,75	98,25	12 ans	2.500	4,98
	Mai .....	R.T.T.	4,75	98,25	11 ans	1.500	4,99
	Juin .....	Etat belge 1959-1974	4,75	98,25	à 10 ou 15 ans	4.098	5,06 <sup>7</sup>
	Juillet .....	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	400	5,30
	Septembre ...	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166	5,14
	Octobre ...	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750	5,30
	Novembre ...	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
	Décembre .....	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
1960	Février .....	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848	5,25
	Mars .....	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500	5,31
	Avril .....	C.N.C.P.	5 — 5,25 <sup>3</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	325	5,27 <sup>7</sup>
	Avril .....	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 <sup>3</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752	5,19 <sup>7</sup>
	Juin .....	Crédit Communal	3 — 5,00 5,50 <sup>4</sup>	100,00	20 ans	1.338	5,53
	Juin .....	S.N.C.B.	5 — 5,25 <sup>3</sup>	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre .....	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67 <sup>7</sup>
	Novembre ...	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 — 5,50 — 5,75 <sup>6</sup>	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73 <sup>7</sup>
	Novembre ...	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72 <sup>7</sup>
1961	Janvier .....	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	1.597	5,76
	Février .....	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82 <sup>7</sup>
	Avril .....	R.T.T.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai .....	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 <sup>5</sup>	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82 <sup>7</sup>
	Juin .....	Etat belge 1961-73	5,25-5,50-5,75 <sup>8</sup>	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	Août .....	Ville d'Anvers	5,25 - 5,50 - 5,75 - 6,00 <sup>9</sup>	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,92 <sup>7</sup>
	Octobre .....	Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75 <sup>10</sup>	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000	5,75
	Novembre ...	S.N.C.I.	5,25-5,50-5,75 <sup>10</sup>	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.650	5,88 <sup>7</sup>

1 Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.  
 2 Après le 30 novembre 1968.  
 3 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.  
 4 Emprunt à lots; intérêts : 8 % pendant les 10 premières années, 5 % de la 11<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> année et 5,50 % de la 16<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année.  
 5 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.  
 6 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.  
 7 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.  
 8 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.  
 9 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, 5,75 % de la 11<sup>e</sup> à la 15<sup>e</sup> année et 6 % de la 16<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> année.  
 10 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

**Emprunts en monnaies étrangères**

Date de l'arrêté 1		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission
Mois	Jour						
1959	Novembre ...	Sabena	5,75		7 ans	U.S. \$ 20	n.d.
	Décembre .....	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
1960	Janvier .....	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février .....	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72 <sup>4</sup>
	Mars .....	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,13
	Mars .....	Otraco <sup>3</sup>	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars .....	Congo <sup>3</sup>	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars .....	Congo <sup>3</sup>	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10
1961	Mai .....	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50	4,50
	Mai .....	Etat belge 1961-81	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75	4,75
	Juillet .....	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet .....	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00
	Juillet .....	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 <sup>4</sup>
	Octobre .....	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre ...	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61
	Novembre ...	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88

1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtes, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.  
 2 Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.  
 3 Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.  
 4 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.  
 5 Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

**XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT**

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes									Dettes indirectes	Dettes totales <sup>2</sup>
	intérieure					extérieure					
	Consolidées y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidées <sup>2</sup>	à moyen et court terme	totale <sup>2</sup>	Total de la dette directe <sup>2</sup>		
1950 .....	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951 .....	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952 .....	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953 .....	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954 .....	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955 .....	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956 .....	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957 .....	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958 .....	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959 Octobre .....	191,9	22,7	75,5	27,0	317,1	17,8	16,2	34,0	351,1	20,7	371,8
Novembre .....	191,2	22,7	77,3	26,8	318,0	17,8	16,2	34,0	352,0	20,7	372,7
Décembre .....	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Janvier .....	189,6	24,3	77,6	27,0	318,5	17,7	16,2	33,9	352,4	22,0	374,4
Février .....	202,0	21,2	74,8	27,2	325,2	17,7	15,8	33,5	358,7	22,0	380,7
Mars .....	201,8	21,0	76,7	27,2	326,7	18,2	15,6	33,8	360,5	21,4	381,9
Avril .....	203,5	17,6	82,7	27,2	331,0	18,1	16,3	34,4	365,4	21,4	386,8
Mai .....	207,7	17,6	78,5	27,9	331,7	18,1	17,5	35,6	367,3	21,4	388,7
Juin .....	207,2	17,6	77,5	28,7	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Juillet .....	206,8	17,9	77,2	28,3	330,2	17,9	18,6	36,5	366,7	21,3	388,0
Août .....	206,6	17,9	73,6	27,9	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Septembre .....	206,5	18,1	73,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre .....	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre .....	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre .....	211,6	18,1	68,6	32,4	330,7	17,4	27,0	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier .....	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février .....	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars .....	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,8	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril .....	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai .....	209,3	17,4	80,3	30,3	337,3	17,4	33,0	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin .....	215,6	17,4	73,8	30,3	337,1	17,1	32,7	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet .....	215,2	17,4	72,8	30,4	335,8	18,0	31,9	49,9	385,7	22,4	408,1
Août .....	214,9	17,4	73,1	28,9	334,3	18,0	30,2	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre .....	214,7	17,4	74,1	29,5	335,7	17,9	30,2	48,1	383,8	22,4	406,2
Octobre .....	220,1	17,4	71,0	30,1	338,6	17,9	30,0	47,9	386,5	22,3	408,8

<sup>1</sup> E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

<sup>2</sup> Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

# XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

## a) Par émetteurs

A = généralement accessibles au public.  
B = non généralement accessibles au public.

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Emetteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956		1957		1958		1959	
								A	B	A	B	A	B	A	B
Etat <sup>2 3</sup> .....	146,6	141,0	140,2	146,8	160,0	179,7	181,8	136,5	53,8	143,6	50,9	154,9	46,4	169,8	43,7
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs <sup>3</sup> .....	14,8	18,5	18,2	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	20,0	8,8	22,1	11,2	24,6	13,5
Congo .....	2,4	4,6	4,6	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	9,0	1,3	12,7	1,3	12,2	1,3
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal .....	21,9	22,0	23,2	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	38,8	1,3	44,4	1,3	48,6	1,2
Organismes paraétatiques d'exploitation .....	16,4	19,9	21,9	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	31,7	4,1	29,9	4,6	33,0	4,9
Organismes paraétatiques de crédit .....	11,7	14,1	15,6	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	28,6	13,3	34,0	15,0	39,6	16,7
Total ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	271,7	79,7	298,0	79,8	327,8	81,3

<sup>1</sup> Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, les Caisses d'Épargne privées, les banques de droit belge et les filiales établies en Belgique de banques de droit étranger).

<sup>2</sup> Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt à p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale du Logement).

<sup>3</sup> En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,8 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'Etat et sont passés de ce fait de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI<sup>e</sup> année, vol. I, n° 8, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV<sup>e</sup> année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ».

## b) Par détenteurs

A = généralement accessibles au public.  
B = non généralement accessibles au public.

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959		
									A	B	Total	A	B	Total	A	B	Total
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. <sup>1 2</sup>	5,0	5,9	6,2	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,3	7,9	8,6	0,3	8,9	10,2	0,3	10,5
Fonds des Rentes .....	3,9	5,9	4,7	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	...	4,0	3,2	...	3,2	4,5	...	4,5
Organismes monétaires <sup>2</sup> .....	45,4	45,9	47,9	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																	
a) Caisses d'épargne .....	29,0	28,5	28,0	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,6	13,3	51,9
b) Organismes de sécurité sociale .....	23,0	25,1	27,6	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,1	56,9
c) Fonds de pensions spéciaux .....	1,9	2,0	2,1	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,2	0,3	2,5
d) Entreprises d'assurances .....	6,3	7,1	7,7	8,8	10,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	21,0	3,6	24,6
e) Entreprises de capitalisation .....	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
f) Total .....	60,3	62,8	65,5	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	98,7	37,3	136,0
Congo et Ruanda-Urundi <sup>3</sup> .....	2,3	2,4	2,5	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7
Entreprises et particuliers <sup>4</sup> .....	96,9	97,2	96,9	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	9,8	155,5	160,8	8,3	169,1	175,0	6,7	181,7
Total général ...	213,8	220,1	223,7	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	79,7	351,4	298,0	79,8	377,8	327,8	81,3	409,1

<sup>1</sup> A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

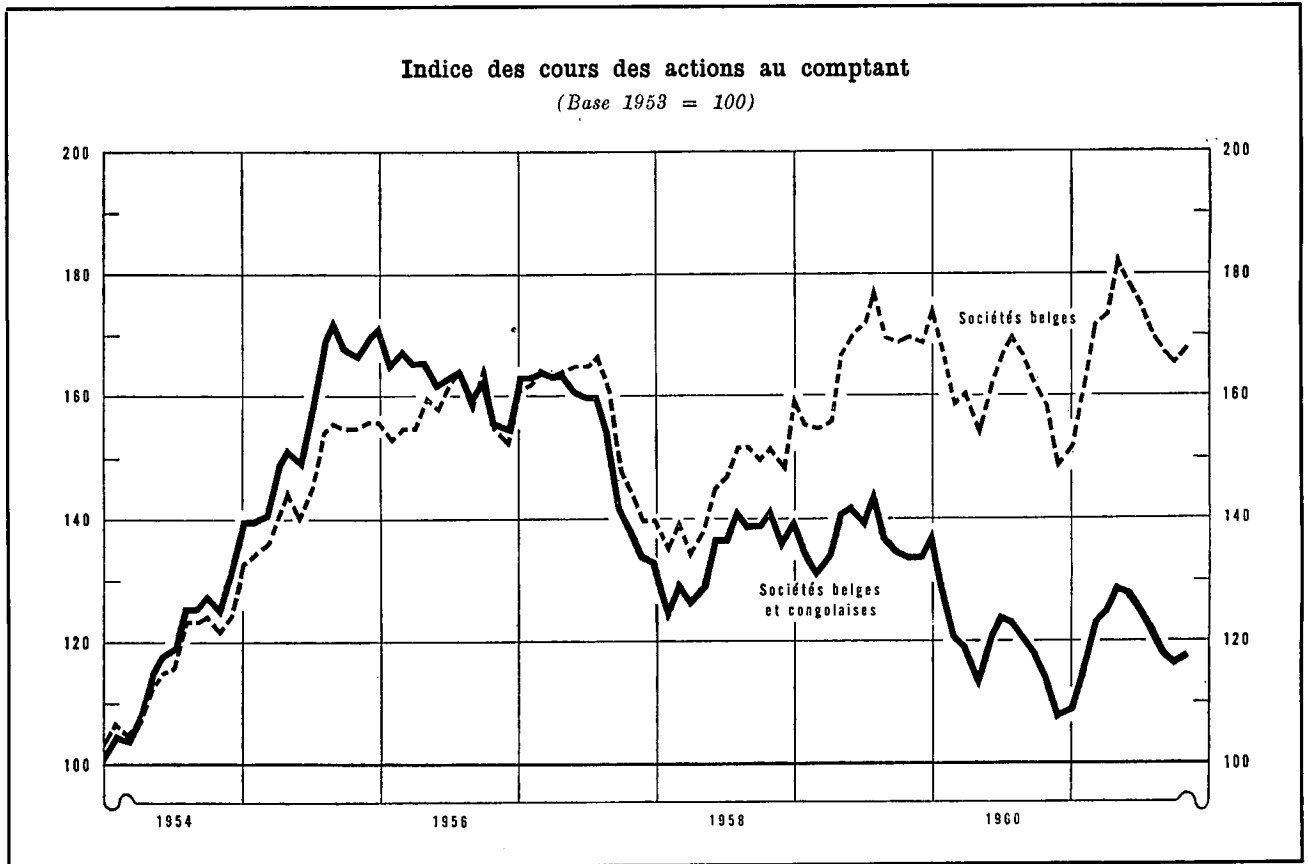
<sup>2</sup> A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

<sup>3</sup> Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Banque du Congo Belge (jusqu'en 1951), sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

<sup>4</sup> Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

## XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

### 1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séance - millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions			Taux de rendement % 3	
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4	Valeurs belges 5
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges			
(Base 1953 = 100) 2 4						
1952 Moyenne mensuelle .	79	99	98	104	4,7	n.d.
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	3,9	n.d.
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,0	n.d.
1955 Moyenne mensuelle .	152	167	146	141	2,9	n.d.
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,2	n.d.
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	4,1	n.d.
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,8	n.d.
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8

	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961	1960	1961
Janvier .....	102	75	138	109	175	152	134	109	3,4	5,8	2,6	2,9
Février .....	91	114	129	116	168	161	124	115	3,7	5,7	2,7	2,8
Mars .....	88	151	121	123	159	172	115	119	4,0	5,1	2,8	2,9
Avril .....	83	137	119	125	161	173	111	122	4,3	5,3	2,8	3,0
Mai .....	95	180	114	129	155	182	106	123	4,0	5,1	2,8	2,9
Juin .....	143	105	121	128	162	179	116	122	3,8	4,0	2,8	3,1
Juillet .....	116	77	124	125	167	175	118	117	4,9	4,2	2,8	3,1
Août .....	105	77	123	122	170	171	117	116	5,3	4,1	2,7	3,2
Septembre .....	87	73	121	118	167	168	117	112	4,6	3,9	2,8	3,3
Octobre .....	72	78	118	117	162	166	115	110	5,0	3,7	2,9	3,3
Novembre .....	66		114	118	158	168	113	112	5,1		3,0	
Décembre .....	67		108		149		108		5,4		3,1	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).  
 2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.  
 3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.  
 4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.  
 5 Bourse de Bruxelles.



**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup>**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique**

**Banques <sup>4</sup>**

1952 .....	52	2.623	2.270	593	—	259	35	912	24
1953 .....	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.845	50
1954 .....	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955 .....	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956 .....	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957 .....	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958 .....	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959 .....	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960 .....	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305

**Sociétés financières et immobilières <sup>5</sup>**

1952 .....	1.094	9.295	8.113	1.434	36	957	63	3.266	141
1953 .....	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.355	159
1954 .....	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955 .....	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956 .....	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957 .....	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958 .....	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959 .....	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960 .....	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	9.973	467

**Industrie des fabrications métalliques**

1952 .....	1.080	8.282	7.177	2.066	89	882	110	1.029	50
1953 .....	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.313	74
1954 .....	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955 .....	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956 .....	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957 .....	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958 .....	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959 .....	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960 .....	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.915	120

**Métallurgie du fer**

1952 .....	105	7.858	8.747	1.689	5	1.039	81	2.378	124
1953 .....	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.197	121
1954 .....	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955 .....	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956 .....	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957 .....	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958 .....	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959 .....	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960 .....	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.763	282

**Industrie textile**

1952 .....	1.033	7.654	11.158	1.146	183	507	100	479	27
1953 .....	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	463	27
1954 .....	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955 .....	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956 .....	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957 .....	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958 .....	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959 .....	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960 .....	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	457	26

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup> (suite)**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**Industrie alimentaire**

1952	718	6.219	4.020	709	82	396	54	586	31
1953	725	6.911	3.748	661	73	352	49	657	34
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	872	62

**Industrie chimique**

1952	489	8.001	5.414	1.509	66	624	57	1.059	50
1953	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.083	58
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.266	76

**Electricité**

1952	49	12.295	2.649	1.243	0,3	1.036	77	4.300	199
1953	53	12.395	2.779	1.304	...	1.115	84	4.597	246
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.643	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330

**Industrie du charbon**

1952	61	7.077	6.046	1.206	65	1.007	94	848	47
1953	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	956	42
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	780	50

**Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>6 7</sup>**

1952	11.706	94.884	75.821	16.827	892	8.950	1.012	17.446	827
1953	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.952	944
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.359	1.989

**XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup> (suite)**

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés <sup>3</sup>
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

**B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger**

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1952	409	22.094	12.226	7.557	134	3.829	277	1.183	49
1953	449	26.804	12.598	7.854	259	4.296	319	1.334	61
1954	487	29.262	16.173	8.246	156	4.917	429	1.659	73
1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	3.183	78

**C. — Total général des sociétés belges et congolaises <sup>6 7</sup>**

1952	12.115	116.978	88.047	24.384	1.026	12.779	1.289	18.629	876
1953	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	40.542	2.067

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

<sup>3</sup> Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

<sup>4</sup> Non compris la B.N.B.

<sup>5</sup> Non compris la S.N.C.I.

<sup>6</sup> Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

<sup>7</sup> Total général net, après déduction des doubles emplois.

**XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES <sup>1 5</sup>**

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes <sup>2</sup>	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts <sup>3</sup>
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

**A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique <sup>4</sup>**

1959	4 premiers mois	5.858	54,7	36,2	6,3	1,3	3,5	0,6
	5 premiers mois	9.535	99,3	60,9	11,7	2,5	6,5	0,7
	6 premiers mois	11.425	118,0	75,7	13,9	2,8	7,6	0,9
	7 premiers mois	11.990	124,2	80,5	14,6	2,9	8,0	1,0
	8 premiers mois	12.205	125,2	81,2	14,7	3,0	8,1	1,1
	9 premiers mois	12.558	127,4	83,0	15,1	3,1	8,2	1,2
	10 premiers mois	13.144	136,5	86,7	16,1	3,3	8,9	1,3
	11 premiers mois	13.566	149,9	95,1	17,5	3,4	9,9	1,5
	12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960	Janvier	146	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,2
	2 premiers mois	368	3,7	3,0	0,7	0,1	0,7	0,3
	3 premiers mois	2.266	19,6	12,5	2,7	0,4	1,8	0,5
	4 premiers mois	5.589	54,6	34,0	7,0	1,0	4,2	0,7
	5 premiers mois	9.358	102,7	63,2	13,1	2,4	7,4	0,8
	6 premiers mois	11.272	121,7	78,0	15,9	2,7	8,7	1,0
	7 premiers mois	11.929	129,8	83,6	16,8	2,8	9,2	1,2
	8 premiers mois	12.121	130,8	84,4	16,9	2,8	9,2	1,3
	9 premiers mois	12.507	133,3	86,2	17,4	2,9	9,4	1,4
	10 premiers mois	13.088	142,7	90,0	18,7	3,1	10,2	1,6
	11 premiers mois	13.480	156,3	97,8	20,8	3,2	11,3	1,8
	12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961	Janvier	p 101	3,0	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	p 270	3,8	2,7	0,7	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	p 1.739	21,8	13,5	3,3	0,3	2,1	0,5

**XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES <sup>1 5</sup> (suite)**

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts 3
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

**B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger**

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959	4 premiers mois	66	1,8	1,0	0,3	...	0,1	...
	5 premiers mois	174	20,6	11,4	4,3	0,1	3,5	...
	6 premiers mois	347	34,5	16,6	6,7	0,3	5,0	...
	7 premiers mois	436	42,6	20,7	7,7	0,3	5,9	0,1
	8 premiers mois	453	43,1	21,2	7,8	0,3	5,9	0,1
	9 premiers mois	467	43,4	21,2	7,8	0,4	6,0	0,1
	10 premiers mois	503	44,0	21,4	7,9	0,4	6,0	0,1
	11 premiers mois	541	47,9	21,8	8,2	0,4	6,3	0,1
	12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960	Janvier	4	0,1	0,1	...	—	...	0,1
	2 premiers mois	11	0,2	0,2	0,1	—	...	0,1
	3 premiers mois	27	1,4	0,2	0,2	...	...	0,1
	4 premiers mois	58	1,8	0,8	0,3	...	0,2	0,1
	5 premiers mois	158	22,9	12,7	7,2	...	5,0	0,1
	6 premiers mois	309	36,4	17,0	8,6	0,2	6,4	0,1
	7 premiers mois	364	42,3	20,6	9,4	0,2	7,1	0,1
	8 premiers mois	376	43,0	20,9	9,5	0,3	7,1	0,1
	9 premiers mois	384	43,2	21,0	9,5	0,3	7,1	0,1
	10 premiers mois	407	43,5	21,2	9,6	0,3	7,1	0,1
	11 premiers mois	424	45,6	21,6	9,7	0,3	7,2	0,1
	12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961	Janvier	3	0,7	0,4	...	...	...	...
	2 premiers mois	6	0,8	0,4	...	...	...	...
	3 premiers mois	14	1,0	0,4	0,1	...	...	...

**C. — Total général 4**

1959	4 premiers mois	5.924	56,5	37,2	6,6	1,3	3,6	0,6
	5 premiers mois	9.709	119,9	72,3	16,0	2,6	10,0	0,7
	6 premiers mois	11.772	152,5	92,3	20,6	3,1	12,6	0,9
	7 premiers mois	12.426	166,8	101,2	22,3	3,2	13,9	1,1
	8 premiers mois	12.658	168,3	102,4	22,5	3,3	14,0	1,2
	9 premiers mois	13.025	170,8	104,2	22,9	3,5	14,2	1,3
	10 premiers mois	13.647	180,5	108,1	24,0	3,7	14,9	1,4
	11 premiers mois	14.107	197,8	116,9	25,7	3,8	16,2	1,6
	12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960	Janvier	150	2,6	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	379	3,9	3,2	0,8	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	2.293	21,0	12,7	2,9	0,4	1,8	0,6
	4 premiers mois	5.647	56,4	34,8	7,3	1,0	4,4	0,8
	5 premiers mois	9.516	125,6	75,9	20,0	2,4	12,4	0,9
	6 premiers mois	11.581	158,1	95,0	24,5	2,9	15,1	1,1
	7 premiers mois	12.293	172,1	104,2	26,2	3,0	16,3	1,3
	8 premiers mois	12.497	173,8	105,3	26,4	3,1	16,3	1,4
	9 premiers mois	12.891	176,5	107,2	26,9	3,2	16,5	1,5
	10 premiers mois	13.495	186,2	111,2	28,3	3,4	17,3	1,7
	11 premiers mois	13.904	201,9	119,4	30,5	3,5	18,5	1,9
	12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961	Janvier	104	3,7	1,5	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	276	4,6	3,1	0,7	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	1.753	22,8	13,9	3,4	0,3	2,1	0,5

1 Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge.

2 Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

3 Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

4 Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

5 A partir de fin 1960, on a tenu compte dans la statistique, de la conversion graduelle des sociétés de droit congolais en sociétés de droit belge exploitant au Congo.

**XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup>**

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. 2).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

**Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique**

1952	18.047	2.755	1.398	est. 600 <sup>3</sup>	est. 798 <sup>3</sup>	n.d.	est. 798 <sup>3</sup>	est. 3.553 <sup>3</sup>	5.641 <sup>4</sup>
1953	4.660	1.561	1.068	est. 700 <sup>3</sup>	est. 368 <sup>3</sup>	n.d.	est. 368 <sup>3</sup>	est. 1.929 <sup>3</sup>	2.525 <sup>4</sup>
1954	7.546	3.500	1.777	879	898	529	1.427	4.927	8.331
1955	15.354	5.356	1.560	1.257	303	532	835	6.191	9.680
1956	17.965	4.560	1.701	1.404	297	389	686	5.246	7.619
1957	27.917	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	9.076	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.327	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	17.409	7.146	1.213	1.631	— 418	957	539	7.685	12.460

**Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo**

1952	7.369	2.457	212	n.d.	212	n.d.	212	2.669	1.811 <sup>4</sup>
1953	3.212	1.997	130	n.d.	130	n.d.	130	2.127	1.834 <sup>4</sup>
1954	2.572	1.753	391	46	345	...	345	2.098	1.465
1955	3.549	1.912	316	88	228	— 7	221	2.133	1.545
1956	7.222	2.089	341	110	231	5	236	2.325	1.580
1957	6.759	1.759	724	158	566	...	566	2.325	1.917
1958	2.007	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.342	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	5.099	399	20	167	— 147	— 21	— 168	231	131

**Total général (y compris les sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger)**

1952	25.416	5.212	1.610	est. 600 <sup>3</sup>	est. 1.010 <sup>3</sup>	n.d.	est. 1.010 <sup>3</sup>	est. 6.222 <sup>3</sup>	7.452 <sup>4</sup>
1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 <sup>3</sup>	est. 498 <sup>3</sup>	n.d.	est. 498 <sup>3</sup>	est. 4.056 <sup>3</sup>	4.359 <sup>4</sup>
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.796
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.225
1956	25.187	6.649	2.047	1.519	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.619	2.325	833	3.158	10.490	12.604
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.545	1.233	1.798	— 565	936	371	7.916	12.591

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

<sup>2</sup> Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

<sup>3</sup> Estimations B.N.B.

<sup>4</sup> Amortissements non déduits.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS BELGES ET CONGOLAISES <sup>1</sup>

Chiffres mensuels <sup>2</sup>

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. <sup>3</sup>).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1959 3 premiers mois ...	1.341	542	275	817	519	63	—	63
6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	—	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	—	460
12 mois .....	10.327	3.324	3.196	6.520	2.342	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.971	1.020	79	1.099	710	59	—	59
6 premiers mois ...	5.326	2.413	302	2.715	5.011	254	—	254
9 premiers mois ...	11.388	5.316	805	6.121	n.d.	n.d.	—	n.d.
12 mois .....	17.409	6.545	1.213	7.758	5.099	299	20	319
1961 3 premiers mois ...	2.957	645	176	821				
1960 Août .....	843	398	—	398				
Septembre .....	1.427	490	3	493				
Octobre .....	2.005	168	—	168	77	45	—	45
Novembre .....	810	291	103	394				
Décembre .....	3.215	771	—	771				
1961 Janvier .....	398	122	146	268				
Février .....	1.650	327	—	327				
Mars .....	909	196	30	226				
Avril .....	1.385	189	131	320				
Mai .....	767	347	—	347				
Juin .....	2.080	664	—	664				
Juillet .....	729	256	—	256				
Août .....	448	215	—	215				
Septembre .....	630	238	—	238				
Octobre .....	1.493	283	72	355				

<sup>1</sup> Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.  
<sup>2</sup> Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.  
<sup>3</sup> Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME \*

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par		Capitaux empruntés par		Total (5) = (1) + (2) ou (3) + (4)	Capitaux refusés (6)
	Banques de dépôts 1	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)		
1952 .....	2.357	3.440	9	5.788	5.797	...
1953 .....	2.378	3.013	9	5.382	5.391	...
1954 .....	2.330	3.006	19	5.317	5.336	...
1955 .....	2.325	3.314	23	5.616	5.639	43
1956 .....	2.428	2.795	22	5.201	5.223	185
1957 .....	2.288	3.305	17	5.576	5.593	5
1958 .....	2.078	1.829	15	3.892	3.907	577
1959 .....	2.191	1.324	73	3.442	3.515	188
1960 .....	2.415	2.668	1.025	4.058	5.083	37
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	2.429	2.582	701	4.310	5.011	35
2 <sup>e</sup> trimestre .....	2.522	2.661	1.024	4.159	5.183	27
3 <sup>e</sup> trimestre .....	2.233	3.164	1.109	4.288	5.397	...
4 <sup>e</sup> trimestre .....	2.482	2.252	1.272	3.462	4.734	90
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	2.527	2.493	1.449	3.571	5.020	3
2 <sup>e</sup> trimestre .....	2.381	3.701	1.993	4.089	6.082	...
3 <sup>e</sup> trimestre .....	2.320	4.416	2.069	4.667	6.736	...
1960 Octobre .....	2.649	2.224	1.000	3.873	4.873	3
Novembre .....	2.410	2.021	1.331	3.100	4.431	233
Décembre .....	2.383	2.500	1.489	3.394	4.883	42
1961 Janvier .....	2.424	2.184	1.267	3.341	4.608	4
Février .....	2.500	2.504	1.627	3.377	5.004	7
Mars .....	2.649	2.778	1.468	3.959	5.427	...
Avril .....	2.545	2.974	1.596	3.923	5.519	...
Mai .....	2.349	3.869	2.083	4.135	6.218	...
Juin .....	2.270	4.176	2.254	4.192	6.446	...
Juillet .....	2.101	4.887	2.239	4.749	6.988	...
Août .....	2.423	4.476	2.069	4.830	6.899	...
Septembre .....	2.421	3.903	1.908	4.416	6.324	...
Octobre .....	2.777	2.905	1.595	4.087	5.682	17

\* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment le Fonds des Rentes, la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment l'I.R.G., le Fonds des Rentes, la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'I.R.G., l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

**XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION**

**Mouvement du débit**

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1952 .....	38	2	159	162	98	164	257	177	59	341	316
1953 .....	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954 .....	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955 .....	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956 .....	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957 .....	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958 .....	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959 .....	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960 .....	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1960 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39	3	208	267	149	270	357	241	59	511	416
2 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	206	287	156	290	362	245	55	535	417
3 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	226	293	162	296	388	241	56	537	444
4 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	418
1961 1 <sup>er</sup> trimestre .....	39	3	208	378	161	381	369	258	60	639	429
2 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	239	412	163	415	402	261	59	676	461
3 <sup>e</sup> trimestre .....	39	3	273	397	164	400	437	249	61	649	498
1960 Octobre .....	39	3	200	308	162	311	362	250	56	561	418
Novembre .....	39	3	174	304	169	307	343	249	56	556	399
Décembre .....	39	3	203	315	169	318	372	237	57	555	429
1961 Janvier .....	39	3	193	354	167	357	360	258	60	615	420
Février .....	39	3	192	349	149	352	341	240	57	592	398
Mars .....	39	3	240	432	167	435	407	276	64	711	471
Avril .....	39	3	202	367	151	370	353	233	53	603	406
Mai .....	39	3	241	423	163	426	404	276	60	702	464
Juin .....	39	3	274	445	175	448	449	275	65	723	514
Juillet .....	39	3	268	400	176	403	444	251	59	654	503
Août .....	39	3	293	406	164	409	457	254	64	663	521
Septembre .....	39	3	256	384	153	387	409	243	61	630	470
Octobre .....	39	3	239	454	183	457	422	286	66	743	488

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, n<sup>o</sup> 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, n<sup>o</sup> 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».



# XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

## 1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	sur certificats de trésorerie			sur Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 360 jours	sur autres effets publics 2
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		ayant maximum 120 jours à courir	ayant maximum 8 mois à courir	émis à maximum 360 jours 1		
1951 5 juillet .....	3,50	3,50	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
13 septembre .	3,25	3,25	3,75	4,75	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
1952 18 décembre .	3,—	3,—	3,50	4,50	5,50	2,—	2,1875	2,375	—	5,50	
1953 5 mars .....	3,—	3,—	3,50	4,50	5,—	2,—	2,1875	2,375	—	5,—	
21 mai .....	3,—	3,—	3,50	4,50	4,75	2,—	2,1875	2,375	—	4,75	
29 octobre ...	2,75	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	—	4,50	
1955 4 août .....	3,—	3,—	3,75	4,50	4,75	2,1875			—	4,75	
1956 6 décembre .	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	2,25			—	5,25	
1957 21 mars .....	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %			—	5,25	
25 juillet .....	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	Taux du Certificat + 5/16 % minimum 2,25 %			—	6,25	
12 novembre .	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	»			—	6,25	
1958 27 mars .....	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	»			—	6,—	
5 juin .....	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	»			—	5,75	
3 juillet .....	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	»			—	5,50	
28 août .....	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	»			—	5,25	
30 octobre ...	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	»			—	5,—	
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	»			—	4,75	
24 décembre .	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	»			—	5,—	
1960 4 août .....	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	»			—	6,25	
		représentatives									
		d'importations	d'exportations								
10 novembre .	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25	6,25	»	»	6,25	
1961 24 août .....	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	6,—	»	»	6,—	

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

\* Quotité de l'avance au 31 octobre 1961

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) ..... max. 80 %

## XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2 .	1,70
Du 12-11 au 31-12 3 .	2,25
1958 .....	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960 .....	2,80
1960 Novembre .....	2,81
Décembre .....	2,67
1961 Janvier .....	2,68
Février .....	2,47
Mars .....	2,38
Avril .....	2,33
Mai .....	2,79
Juin .....	2,85
Juillet .....	2,90
Août .....	2,53
Septembre .....	2,50
Octobre .....	2,54

## XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4					Certificats de trésorerie bancaires 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois			4 mois	6 mois	9 mois
1956 .....	1,90	—	—	—	—	1,3125 6				
1957 .....	2,75	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,388
1958 .....	1,25	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1959 .....	—	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1960 5 janv.	4,171	*	4,354
1960 Nov. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1960 6 déc. .	*	*	*
Déc. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1961 Janv. ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 fév. .	4,846	*	4,993
Févr. .	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	7 mars	4,872	4,937	*
Mars ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 avril	4,875	4,950	4,960
Avril ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 mai .	4,850	*	*
Mai ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	6 juin .	4,850	4,950	*
Juin ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	4 juillet	4,850	4,950	4,998
Juillet ...	—	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	3 août .	4,850	*	5,000
Août ...	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	5 sept.	4,711	4,800	4,900
Sept. .	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	3 oct. .	4,703	4,800	4,900
Oct. ...	—	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50	7 nov. .	4,700	4,800	4,900

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

2 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 3 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 %; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

3 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

4 Cfr. Arrêtés ministériels du 30 mars 1956 et du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 4 mai 1956, p. 3.148 et du 10 novembre 1957, p. 8.028).

5 Certificats que les banques peuvent inclure dans la couverture partielle de leur passif exigible à 1 mois au plus. L'encours de ces certificats émis à 4 mois était peu important jusqu'à la réforme du marché monétaire du 12 novembre 1957, qui les a remplacés par des certificats de même nature, mais dont l'intérêt est lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque. Ces certificats sont désignés par le terme « certificats B » (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.030). L'encours de ces certificats s'est élevé à 8,9 milliards de francs jusqu'au 8 avril 1960. Depuis lors, il atteint 9,1 milliards de francs.

En outre, le Fonds des Rentes émet, depuis novembre 1957, un montant variable de certificats assortis des mêmes conditions, sauf que l'intérêt des certificats B est payable d'avance, et que celui des certificats du Fonds des Rentes est payable à terme échu. (Arrêté amendant l'arrêté d'exécution de l'article 4, § 2 du règlement du 11 octobre 1949 sur les coefficients bancaires. — Moniteur du 27 novembre 1957, p. 8.263).

Il convient également de noter que la réforme du marché monétaire de novembre 1957 a converti un montant de 20 milliards de francs de certificats de trésorerie à 12 mois affectés par les banques à la couverture partielle de leur passif exigible à 1 mois au plus, en des certificats à 12 mois, désignés par le terme « certificats A », d'un taux de 1 15/16 %, payable par anticipation (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur du 10 novembre 1957, p. 8.080).

6 Taux en vigueur depuis le 5 février 1946 (cfr. deuxième arrêté ministériel d'exécution du 5 février 1946 de la loi du 14 octobre 1945 relative aux avoirs monétaires bloqués ou temporairement indisponibles. Moniteur du 10 février 1946, p. 1.185).

\* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES  
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif I 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1952 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1953 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956 .....	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957 .....	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—	
1958 .....	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,— <sup>3</sup>	2,—	
1959 .....	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—	
1960 Octobre .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Novembre .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Décembre .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
1961 Janvier .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Février .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Mars .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Avril .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Mai .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Juin .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Juillet .....	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Août .....	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Septembre .....	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	
Octobre .....	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— <sup>3</sup>	2,— <sup>4</sup>	

<sup>1</sup> Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — <sup>2</sup> Depuis novembre 1957, les taux des dépôts à préavis et à terme fluctuent en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. — <sup>3</sup> Durant les années 1958 et 1960, majoration d'intérêts de 0,80 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — <sup>4</sup> En 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,  
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES \***

Début de période	Dette unifiée (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
	4 % 1 <sup>re</sup> s.	8,5 à 5,5 %	8 à 5,5 %	4 à 5,75 %	8 à 5,50 %	
1952 .....	4,60	—	5,19 <sup>1</sup>	—	—	5,32
1953 .....	4,48	—	4,85 <sup>1</sup>	5,09 <sup>2</sup>	—	5,05
1954 .....	4,33	—	4,15 <sup>1</sup>	4,79 <sup>2</sup>	—	4,70
1955 .....	4,20	—	3,89 <sup>1</sup>	4,59 <sup>2</sup>	—	4,46
1956 .....	4,18	—	3,99 <sup>1</sup>	4,63	4,71	4,57
1957 .....	4,47	—	5,17 <sup>1</sup>	5,54	5,59	5,45
1958 .....	4,93	—	5,53 <sup>1</sup>	6,47	6,51	6,41
1959 .....	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960 .....	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1960 Novembre .....	4,34	5,40	5,28	5,73	5,53	5,61
Décembre .....	4,40	5,47	5,55	5,85	5,65	5,73
1961 Janvier .....	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
Février .....	4,39	5,50	5,66	6,00	5,82	5,85
Mars .....	4,39	5,45	5,62	6,00	5,82	5,84
Avril .....	4,35	5,40	5,58	5,90	5,77	5,77
Mai .....	4,33	5,46	5,57	5,94	5,79	5,81
Juin .....	4,33	5,41	5,50	5,90	5,77	5,77
Juillet .....	4,35	5,44	5,55	5,93	5,79	5,80
Août .....	4,35	5,45	5,54	5,89	5,77	5,77
Septembre .....	4,35	5,33	5,37	5,85	5,75	5,73
Octobre .....	4,35	5,33	5,32	5,81	5,75	5,71
Novembre .....	4,36	5,37	5,35	5,79	5,75	5,70

\* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.  
<sup>1</sup> Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — <sup>2</sup> Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.  
 N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI<sup>e</sup> année, vol. I, n° 2, février 1950.

**Références bibliographiques :** *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI<sup>e</sup> année, vol. I, n° 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII<sup>e</sup> année, vol. I, n° 6, mai 1953 : Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXII<sup>e</sup> année, vol. II, n° 5, novembre 1957 « La réforme du marché monétaire » ; XXXV<sup>e</sup> année, vol. I, n° 4, avril 1960 « Le marché monétaire en Belgique ».

## XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

### 1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis <sup>1</sup>		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1955 ...		3,—		1,50		3,—		3,—		4,—		2,50		2,75		1,50
1955 Janvier ...							27	3,50								
Février ...							24	4,50								
Avril .....			15	1,75									19	3,75		
Août .....	4	3,50	5	2,—												
Septembre .			9	2,25												
Novembre .			18	2,50												
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars .....	8	4,50														
Avril .....			13	2,75												
Mai .....	19	5,50														
Août .....			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril .....					11	4,—										
Mai .....															15	2,50
Juillet .....											17	4,25	11	5,—		
Août .....			23	3,50	12	5,—					16	5,—				
Septembre .	19	4,—	15	3,—			19	7,—								
Novembre .																
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars .....			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril .....			18	1,75												
Mai .....							22	5,50					3	4,50		
Juin .....	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août .....							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars .....			6	3,—												
Avril .....					23	4,—										
Mai .....			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin .....	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août .....			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai .....	5	3,—														
Juillet .....							25	7,—								
Octobre ...							5	6,5								
Novembre .							2	6,—								

<sup>1</sup> Federal Reserve Bank of New York.  
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

## XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 6 octobre	1961 5 octobre	1960 10 novembre	1961 9 novembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	2.012	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes .....	1.000	1.201	—	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger .....	118	141	3.969	5.744	6.006	9.381	5.596	9.453
Avances au Fonds de Stabilisation des changes <sup>1</sup> .....	...	...	...	656	656	1.314	656	1.314
Monnaies divisionnaires .....	99	84	101	23	8	21	18	17
Comptes courants postaux .....	716	512	669	561	530	543	447	532
Prêts à l'Etat .....	6.548	6.510	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>	6.500 <sup>2</sup>
Avances à l'Etat .....	4.297	4.337	2.640 <sup>2</sup>	901 <sup>2</sup>	3.484 <sup>2</sup>	4.165 <sup>2</sup>	1.858 <sup>2</sup>	4.146 <sup>2</sup>
Portefeuille d'escompte :	19.872	22.217	16.392	18.851	15.706	16.305	16.526	16.073
<i>Effets escomptés sur la France</i> .....	5.917	6.707	4.232	5.118	4.594	5.307	4.839	5.442
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i> .....	1	3	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> <sup>3</sup> .....	575	481	699	878	372	265	684	595
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i> .....	13.379	15.026	11.460	12.854	10.739	10.732	11.002	10.035
Effets négociables achetés en France <sup>4</sup>	2.883	2.609	2.827	3.554	2.807	2.646	3.028	2.614
Avances à 30 jours sur effets publics ...	193	222	169	205	186	166	201	152
Avances sur titres .....	105	97	83	70	70	70	70	68
Avances sur or .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Effets en cours de recouvrement .....	783	763	863	629	272	337	362	1.249
Divers .....	649	562	627	764	661	810	606	765
Total ...	<b>39.275</b>	<b>41.731</b>	<b>39.162</b>	<b>42.680</b>	<b>41.208</b>	<b>46.580</b>	<b>40.190</b>	<b>47.205</b>

## PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation .....	32.681	34.694	34.947	39.320	37.710	42.648	37.080	42.021
Comptes courants créditeurs :	5.246	5.720	2.943	2.066	2.118	2.571	1.640	3.740
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	...	1	1	...	1	1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i> .....	...	...	...	...	...	—	...	—
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i> .....	4.091	4.564	1.965	967	1.231	1.616	725	2.684
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i> .....	1.154	1.155	978	1.098	886	955	914	1.055
Capital de la Banque .....	2	2	150	150	150	150	150	150
Divers .....	1.346	1.315	1.122	1.144	1.230	1.211	1.320	1.294
Total ...	<b>39.275</b>	<b>41.731</b>	<b>39.162</b>	<b>42.680</b>	<b>41.208</b>	<b>46.580</b>	<b>40.190</b>	<b>47.205</b>

<sup>1</sup> Convention du 27 juin 1949.<sup>2</sup> Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.<sup>3</sup> Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.<sup>4</sup> Décret du 17 juin 1938.

**XX - 3. — BANK OF ENGLAND**

(millions of £)

	1958 28 February	1959 28 February	1960 29 February	1961 28 February	1960 5 October	1961 4 October	1960 9 November	1961 8 November
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

**Issue Department**

Government Debt .....	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities .....	1.985	2.035	2.136	2.237	2.237	2.313	2.237	2.363
Other Securities .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin .....	3	3	2	1	1	...	1	...
Amount of Fiduciary Issue .....	2.000	2.050	2.150	2.250	2.250	2.325	2.250	2.375
Gold Coin and Bullion .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total ...</b>	<b>2.000</b>	<b>2.050</b>	<b>2.150</b>	<b>2.250</b>	<b>2.250</b>	<b>2.325</b>	<b>2.250</b>	<b>2.375</b>

Notes Issued :								
In Circulation .....	1.965	2.013	2.116	2.212	2.220	2.308	2.224	2.314
In Banking Department .....	35	37	34	38	30	17	26	61
<b>Total ...</b>	<b>2.000</b>	<b>2.050</b>	<b>2.150</b>	<b>2.250</b>	<b>2.250</b>	<b>2.325</b>	<b>2.250</b>	<b>2.375</b>

**Banking Department**

Government Securities .....	254	265	274	425	428	502	405	400
Other Securities :								
Discounts and Advances .....	23	10	33	28	18	52	40	98
Securities .....	22	22	20	19	19	19	19	19
Notes .....	35	37	34	38	30	17	26	62
Coin .....	2	1	1	1	1	1	1	1
<b>Total ...</b>	<b>336</b>	<b>335</b>	<b>362</b>	<b>511</b>	<b>496</b>	<b>591</b>	<b>491</b>	<b>580</b>

Capital .....	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest .....	4	4	4	4	3	4	3	3
Public Deposits :	11	17	12	18	12	12	9	12
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits .....	—	—	—	155	150	233	150	233
Other Deposits :								
Bankers .....	232	229	264	251	251	259	249	249
Other Accounts .....	74	70	67	68	65	68	65	68
<b>Total ...</b>	<b>336</b>	<b>335</b>	<b>362</b>	<b>511</b>	<b>496</b>	<b>591</b>	<b>491</b>	<b>580</b>

**XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS <sup>1</sup>**

(millions of \$)

	1957 31 December	1958 31 December	1959 31 December	1960 31 December	1960 5 October	1961 4 October	1960 9 November	1961 8 November
<b>ASSETS</b>								
Gold certificate account .....	21.216	19.013	18.186	16.413	17.367	16.009	16.825	15.889
Redemption fund for F.R. notes .....	869	938	978	1.066	973	1.065	994	1.108
Total gold certificate reserves ...	22.085	19.951	19.164	17.479	18.340	17.074	17.819	16.997
F.R. notes of other Banks .....	443	477	524	525	431	—	312	—
Cash .....	339	336	359	363	395	400	366	376
Discounts and advances .....	56	64	458	33	137	68	187	488
Industrial loans .....	1	...	...	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright .....	42	43	44	54	35	34	42	39
Held under repurchase agreement .....	23	6	31	20	6	...	10	...
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills .....	983	2.250	2.606	2.900	2.899	3.071	3.298	3.362
Certificates .....	19.934	18.650	10.507	9.060	14.007	1.632	14.142	1.689
Notes .....	...	2.868	11.010	12.481	7.510	19.678	7.530	19.829
Bonds .....	2.802	2.484	2.484	2.543	2.484	3.551	2.605	3.644
Total bought outright ...	23.719	26.252	26.607	26.984	26.900	27.932	27.575	28.524
Held under repurchase agreement .....	519	95	41	400	150	...	514	85
Total U.S. Government securities ...	24.238	26.347	26.648	27.384	27.050	27.932	28.089	28.609
Total loans and securities .....	24.360	26.460	27.181	27.491	27.228	28.034	28.328	29.136
Due from foreign banks .....	...	...	...	...	...	—	...	—
Cash items in process of collection .....	5.495	5.631	6.438	6.809	5.475	4.674	5.185	4.357
Bank premises .....	84	94	100	108	106	110	107	110
Other assets .....	223	146	262	209	293	283	387	346
Total assets ...	<b>53.029</b>	<b>53.095</b>	<b>54.028</b>	<b>52.984</b>	<b>52.268</b>	<b>50.575<sup>a</sup></b>	<b>52.504</b>	<b>51.322<sup>a</sup></b>
<b>LIABILITIES</b>								
Federal Reserves notes .....	27.535	27.872	28.262	28.449	27.698	27.717	27.893	28.099
Deposits :								
Member bank reserves .....	19.034	18.504	18.174	17.080	17.817	16.912	17.536	17.117
U.S. Treasurer - general account .....	481	358	504	485	376	481	391	465
Foreign .....	356	273	345	217	194	241	258	274
Other .....	246	391	693	554	387	293	387	269
Total deposits ...	20.117	19.526	19.716	18.336	18.774	17.927	18.572	18.125
Deferred availability cash items .....	4.071	4.335	4.847	4.941	4.462	3.487	4.682	3.650
Other liabilities and accrued dividends ...	15	22	29	32	43	86	49	73
Total liabilities ...	<b>51.738</b>	<b>51.755</b>	<b>52.854</b>	<b>51.758</b>	<b>50.977</b>	<b>49.217</b>	<b>51.196</b>	<b>49.947</b>
<b>CAPITAL ACCOUNTS</b>								
Capital paid in .....	345	363	388	409	403	432	405	433
Surplus .....	837	868	775	817	775	817	775	817
Other capital accounts .....	109	109	11	...	113	109	128	125
Total liabilities and capital accounts ...	<b>53.029</b>	<b>53.095</b>	<b>54.028</b>	<b>52.984</b>	<b>52.268</b>	<b>50.575<sup>a</sup></b>	<b>52.504</b>	<b>51.322<sup>a</sup></b>
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents .....	76	68	82	230	202	123	216	114
Industrial loan commitments .....	1	1	...	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined .....	46,3 %	42,1 %	39,9 %	37,4 %	39,5 %	37,1 %	38,3 %	36,5 % <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

<sup>2</sup> « F. R. note liabilities combined » includes \$ 353 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

<sup>3</sup> Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks » Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

**XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK**  
(miljoenen guldens)

	1957 31 december	1958 31 december	1959 31 december	1960 31 december	1960 10 oktober	1961 9 oktober	1960 7 november	1961 6 november
<b>ACTIVA</b>								
Goud .....	2.812	3.972	4.281	5.487	5.091	5.698	5.204	5.698
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten .....	1.006	1.603	786	1.107	810	523	913	571
Buitenlandse betaalmiddelen .....	1	1	1	...	1	...	3	...
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens <sup>1</sup> .....	182	88	71	40	43	26	43	15
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto <sup>2</sup> .....	10	...	6	...	...	...	...	17
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 <sup>o</sup> van de Bankwet 1948) .....	128	181	547	249	197	790	184	558
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) <sup>3</sup> .....	198	40	62	12	45	18	8	7
Boekvorderingen op de Staat (overeenkomst van 26 februari 1947) .....	560	—	—	—	—	—	—	—
Nederlandse munten .....	11	24	35	51	53	22	52	22
Belegging van kapitaal en reserves .....	142	159	165	174	172	183	172	183
Gebouwen en inventaris .....	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen .....	39	15	12	12	6	6	6	7
Totaal ...	<b>5.092</b>	<b>6.084</b>	<b>5.967</b>	<b>7.133</b>	<b>6.419</b>	<b>7.267</b>	<b>6.586</b>	<b>7.079</b>
<b>PASSIVA</b>								
Bankbiljetten in omloop .....	4.187	4.418	4.513	4.900	4.593	4.961	4.607	4.960
Bankassigntaties .....	...	...	...	...	...	...	2	...
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen .....	629	1.284	1.139	1.603	1.531	1.987	1.542	1.789
's Rijks schatkist .....	307	643	528	934	978	1.281	655	1.092
Banken in Nederland .....	250	485	484	519	392	542	739	526
Andere ingezetenen .....	72	156	127	150	161	164	148	171
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen .....	46	97	65	59	57	71	57	85
Buitenlandse circulatiebanken en daarmee gelijk te stellen instellingen ...	—	—	56	48	46	63	47	77
Andere niet-ingezetenen .....	16	22	9	11	11	8	10	8
Saldo's voortvloeiende uit betalingsakkoorden .....	30	75	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geldsoorten .....	6	64	6	320	9	12	145	9
Kapitaal .....	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves .....	181	142	152	164	152	164	152	164
Diverse rekeningen .....	73	59	72	67	57	52	61	52
Totaal ...	<b>5.092</b>	<b>6.084</b>	<b>5.967</b>	<b>7.133</b>	<b>6.419</b>	<b>7.267</b>	<b>6.586</b>	<b>7.079</b>
<sup>1</sup> Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bilaterale akkoorden .....	2	1	9	...	2	...	1	...
<sup>2</sup> Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen .....	...	...	...	...	...	...	...	...
<sup>3</sup> Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1933 — Staatsblad nr 99) .....	13	11	8	5	5	3	5	3
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten .....	127	110	105	110	108	68	108	68

**XX - 6. — BANCA D'ITALIA**

(miliardi di lire)

	1957 dicembre	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre	1960 settembre	1961 settembre	1960 ottobre	1961 ottobre
Oro in cassa .....	4	5	5	1.000	172	1.000	172	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato .....	2	2	2	—	2	—	2	—
Cassa <sup>1</sup> .....	6	10	11	10	8	11	8	10
Portafoglio <sup>2</sup> .....	405	386	430	443	432	460	438	470
Effetti ricevuti per l'incasso .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Anticipazioni <sup>3</sup> .....	82	34	46	64	77	87	95	109
Prorogati pagamenti .....	5	—	—	7	—	...	—	3
Ufficio italiano dei cambi .....	—	—	—	1.257	—	1.596	—	1.631
Disponibilita in divisa all' estero .....	71	62	62	63	63	63	62	63
Titoli emessi o garantiti dallo Stato .....	72	56	70	75	59	80	60	80
Immobili .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Debitori diversi .....	1.039	1.654	2.191	119	2.176	135	2.165	129
Partite varie .....	3	3	3	2	3	—	3	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro .....	77	77	77	64	75	—	75	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro .....	343	343	343	435	488	485	488	485
Emissioni per forze alleate .....	145	145	145	—	—	—	—	—
Conto corrente servizio tesoreria .....	170 <sup>6</sup>	137	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	345	325	128	20	40	—	30	—
Servizi diversi per conto dello Stato .....	32	18	—	—	—	—	—	—
Spese .....	40	41	44	43	28	28	30	30
<b>Totale attivo ...</b>	<b>2.841</b>	<b>3.298</b>	<b>3.557</b>	<b>3.652</b>	<b>3.623</b>	<b>3.945</b>	<b>3.628</b>	<b>4.010</b>
Circolazione dei biglietti <sup>4</sup> .....	1.914	2.061	2.237	2.424	2.168	2.416	2.151	2.398
Vaglia assegni e debiti a vista <sup>5</sup> .....	27	26	28	23	17	14	15	19
Depositi in c/c liberi .....	140	167	130	117	85	95	75	94
Conti correnti vincolati .....	548	774	772	694	817	854	783	880
Creditori diversi .....	160	211	173	170	175	175	166	176
C/c servizio tesoreria .....	—	—	146	159	251	352	328	398
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	—	17	—	—	—	—	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. oro .....	—	—	—	—	63	—	63	—
Aiuti internazionali .....	9	14	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato .....	—	—	5	16	13	5	11	8
Capitale .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Fondo di riserva ordinario .....	2	2	2	3	3	4	3	4
Fondo di riserva straordinario .....	1	1	2	2	2	2	2	2
Rendite .....	40	42	45	44	29	28	31	31
<b>Totale passivo e patrimonio ...</b>	<b>2.841</b>	<b>3.298</b>	<b>3.557</b>	<b>3.652</b>	<b>3.623</b>	<b>3.945</b>	<b>3.628</b>	<b>4.010</b>
Depositanti in titoli e valori .....	3.430	4.413	3.604	4.407	4.900	4.488	4.689	4.402
<sup>1</sup> Comprese monete di Stato .....	5	8	8	5	6	6	5	6
<sup>2</sup> Compreso finanziamento ammassi .....	—	—	—	437	—	455	—	465
<sup>3</sup> Comprese operazioni con privati .....	—	—	—	3	—	4	—	2
<sup>4</sup> Compresi biglietti presso il Tesoro .....	1	1	2	2	2	1	1	1
<sup>5</sup> Compresi vaglia e assegni .....	18	17	16	14	11	10	9	13
<sup>6</sup> A <sup>1</sup> netto del Fondo speciale .....	2	—	—	—	—	—	—	—



**XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK**

(Millionen DM)

	1958 31 Dezember	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1960 7 Oktober	1961 6 Oktober	1960 7 November	1961 7 November
<b>AKTIVA</b>							
Gold .....	10.963	10.934	12.286	12.029	14.409	12.162	14.424
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland .....	9.311	8.249	15.905	14.582	11.063	15.500	10.092
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	152	130	157	152	325	156	262
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite .....	6.089	4.817	3.657	3.688	2.469	3.696	2.468
davon : a) aus der Abwicklung der E.Z.U. ....	4.590	3.156	1.993	2.055	1.053	2.014	1.053
b) an Weltbank .....	1.234	1.486	1.560	1.513	1.345	1.563	1.345
Deutsche Scheidemünzen .....	85	88	91	98	91	98	92
Postcheckguthaben .....	192	226	193	114	133	138	149
Inlandswechsel .....	722	853	1.283	2.200	1.705	1.288	864
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen .....	100	80	137	80	1	11	—
Lombardforderungen .....	64	234	419	81	16	30	17
Kassenkredite .....	90	265	79	3	1	12	3
Wertpapiere .....	270	235	324	224	928	224	983
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung .....	4.382	5.731	3.561	3.854	2.353	3.461	2.374
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen .....	662	1.211	1.387	1.340	2.928	1.340	2.976
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse .....	—	—	—	—	3.778	—	3.778
Sonstige Aktiva .....	372	311	370	269	331	358	348
	<b>33.454</b>	<b>33.364</b>	<b>39.849</b>	<b>38.714</b>	<b>40.531</b>	<b>38.474</b>	<b>38.830</b>

**PASSIVA**

Banknotenumlauf .....	17.661	19.046	20.470	19.483	21.568	19.152	20.761
Einlagen von	13.037	11.605	16.696	16.918	16.219	17.070	15.467
Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck und Postsparkassenämter) ...	8.243	9.344	13.036	12.557	10.044	12.876	10.017
Öffentlichen Einlegern .....	4.585	2.039	3.440	4.156	5.957	3.977	5.203
Anderen inländischen Einlegern .....	209	222	220	205	218	217	247
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft .....	1.136	672	447	380	735	369	581
Einlagen ausländischer Finleger .....	550	299	282	234	647	268	498
Sonstige .....	586	373	165	96	88	101	83
Rückstellungen .....	656	671	806	806	867	806	867
Grundkapital .....	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen .....	492	522	562	562	588	562	588
Sonstige Passiva .....	182	558	578	275	264	225	276
	<b>33.454</b>	<b>33.364</b>	<b>39.849</b>	<b>38.714</b>	<b>40.531</b>	<b>38.474</b>	<b>38.830</b>

**XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE**

(millions de francs suisses)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 7 octobre	1961 7 octobre	1960 7 novembre	1961 7 novembre
<b>ACTIF</b>								
Encaisse or .....	7.384	8.329	8.369	9.455	8.567	10.808	8.910	10.842
Devises .....	781	561	535	583	547	1.064	645	869
Portefeuille effets sur la Suisse .....	226	58	58	53	46	45	49	46
<i>Effets de change</i> .....	226	58	58	53	46	45	49	46
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i> .....	...	...	...	...	...	...	...	...
Avances sur nantissement .....	52	22	40	38	22	13	14	11
Titres .....	45	45	44	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i> .....	...	1	...	1	1	17	1	17
<i>autres</i> .....	45	44	44	42	42	26	42	26
Correspondants :			52	52	16	11	16	18
<i>en Suisse</i> .....	41	33	45	45	8	3	9	10
<i>à l'étranger</i> .....			7	7	8	8	7	8
Autres postes de l'actif .....	29	35	28	30	32	33	33	34
Total ...	<b>8.558</b>	<b>9.083</b>	<b>9.126</b>	<b>10.254</b>	<b>9.273</b>	<b>12.017</b>	<b>9.710</b>	<b>11.863</b>

<b>PASSIF</b>								
Fonds propres .....	49	50	51	52	52	53	52	53
Billets en circulation .....	5.931	6.109	6.344	6.854	6.203	6.894	6.213	6.941
Engagements à vue .....	2.393	2.726	2.535	2.756	2.422	3.430	2.842	3.228
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i> .....	1.831	2.541	2.330	2.288	2.068	2.235	2.456	2.006
<i>Autres engagements à vue</i> .....	562	185	205	468	354	1.195	386	1.222
Comptes de virements de banques temporairement liés .....	—	—	—	—	—	1.035	—	1.035
Engagements à terme .....	—	—	—	390	400	400	400	400
Autres postes du passif .....	185	198	196	202	196	205	203	206
Total ...	<b>8.558</b>	<b>9.083</b>	<b>9.126</b>	<b>10.254</b>	<b>9.273</b>	<b>12.017</b>	<b>9.710</b>	<b>11.863</b>

Références bibliographiques : *International Financial Statistics (F.M.I.)* — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

## Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	30	30	31	31	Passif	31	31	30	30	31	31
	décembre 1959	décembre 1960	septembre 1960	septembre 1961	octobre 1960	octobre 1961		décembre 1959	décembre 1960	septembre 1960	septembre 1961	octobre 1960	octobre 1961
<b>I. Or en lingots et monnayé .....</b>	1.165	1.636	1.538	2.552	1.588	2.519	<b>I. Capital :</b>						
<b>II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue .....</b>	106	60	46	92	79	107	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
<b>III. Portefeuille réescomptable .....</b>	859	277	574	230	602	221	<b>II. Réserves :</b>	23	23	23	24	23	24
1. Effets de commerce et acceptations de banque .....	13	19	45	20	35	19	1. Fonds de Réserve légale ...	9	10	10	11	11	11
2. Bons du Trésor .....	846	258	529	210	567	202	2. Fonds de Réserve générale .	14	13	13	13	13	13
<b>IV. Effets div. remobilis. sur dem.</b>	21	13	23	13	21	62	<b>III. Dépôts (or) :</b>	1.751	1.812	1.898	2.159	1.881	2.120
<b>V. Dépôts à terme et avances : ...</b>	379	1.130	955	1.213	1.021	1.200	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	319	918	779	1.145	795	1.089	a) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	10
b) à 3 mois au maximum (or)	10	7	4	4	7	4	b) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois .....	49	144	54	48	132	77	c) de 3 à 6 mois .....	169	24	82	3	75	4
d) de 6 à 9 mois .....	1	3	63	7	32	—	d) à 3 mois au maximum ...	607	329	683	295	569	247
e) de 9 à 12 mois .....	—	55	—	—	46	—	e) à vue .....	821	1.372	1.094	1.810	1.188	1.807
f) à plus d'un an .....	—	3	55	9	9	30	2. Autres déposants :						
<b>VI. Autres effets et titres : .....</b>	853	730	798	811	803	751	a) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	10
1. Or :							b) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum ...	24	73	34	63	59	42	c) de 3 à 6 mois .....	6	6	10	16	6	16
b) de 3 à 6 mois .....	104	39	67	13	61	6	d) à 3 mois au maximum ...	31	21	18	18	21	18
c) de 6 à 9 mois .....	37	—	18	10	—	10	e) à vue .....	117	60	11	17	22	8
d) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	10	—	10	<b>IV. Dépôts (monnaies) :</b>	1.346	1.734	1.740	2.452	1.933	2.438
e) à plus d'un an .....	—	—	—	10	—	10	1. Banques centrales :						
2. Monnaies :							a) à plus d'un an .....	—	36	108	—	108	—
a) à 3 mois au maximum ...	478	445	457	327	447	262	b) de 9 à 12 mois .....	—	71	—	—	—	—
b) de 3 à 6 mois .....	180	80	66	281	92	317	c) de 6 à 9 mois .....	—	—	—	—	—	36
c) de 6 à 9 mois .....	2	4	65	61	47	23	d) de 3 à 6 mois .....	268	156	224	488	127	296
d) de 9 à 12 mois .....	8	23	3	2	17	—	e) à 3 mois au maximum ...	871	1.167	1.057	1.604	1.266	1.781
e) à plus d'un an .....	20	66	94	34	80	50	f) à vue .....	18	30	15	54	22	51
<b>VII. Actifs divers .....</b>	1	1	1	1	1	1	2. Autres déposants :						
<b>VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne</b>	68	68	68	68	68	68	a) de 9 à 12 mois .....	—	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	<b>3.452</b>	<b>3.915</b>	<b>4.003</b>	<b>4.980</b>	<b>4.183</b>	<b>4.929</b>	b) de 6 à 9 mois .....	31	—	—	16	—	19
							c) de 3 à 6 mois .....	121	256	305	225	372	222
							d) à 3 mois au maximum ...	37	18	31	29	38	33
							e) à vue .....	42	44	40	31	43	33
							<b>V. Divers .....</b>	9	8	8	8	8	8
							<b>VI. Compte de profits et pertes ...</b>	156	169	169	181	170	181
							<b>VII. Provision pour charges éventuelles .....</b>	<b>3.452</b>	<b>3.915</b>	<b>4.003</b>	<b>4.980</b>	<b>4.183</b>	<b>4.929</b>
							<i>Total passif ...</i>						

## Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme : .....	229	229	229	229	229	229
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus) .....	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3) .....	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus) .....	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>	<b>68</b>
							<i>Total ...</i>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>	<b>297</b>

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustees ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

**PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.**

<b>A.M.E.</b>	Accord Monétaire Européen.
<b>B.I.R.D.</b>	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
<b>B.I.T.</b>	Bureau International du Travail.
<b>B.R.I.</b>	Banque Nationale de Belgique.
<b>B.R.I.</b>	Banque des Règlements Internationaux.
<b>C.E.C.A.</b>	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
<b>C.E.E.</b>	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
	Communauté Economique Européenne.
	<b>C.G.E.R.</b> Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	<b>C.N.C.P.</b> Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	<b>D.U.L.B.E.A.</b> Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	<b>FABRIMETAL</b> Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
<b>F.A.O.</b>	Food and Agricultural Organization.
	<b>FEBELTEX</b> Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	<b>F.I.B.</b> Fédération des Industries Belges.
<b>F.M.I.</b>	Fonds Monétaire International.
	<b>I.N.S.</b> Institut National de Statistique.
	<b>I.R.E.S.P.</b> Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
	<b>I.R.G.</b> Institut de Réescompte et de Garantie.
	<b>M.A.E.</b> Ministère des Affaires Economiques.
	<b>O.C.P.</b> Office des Chèques Postaux.
<b>O.C.D.E.</b>	Organisation de Coopération et de Développement économique.
	<b>O.N.E.</b> Office National de l'Emploi.
	<b>O.N.J.</b> Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
	<b>O.N.S.S.</b> Office National de Sécurité Sociale.
<b>O.N.U.</b>	Organisation des Nations Unies.
	<b>R.T.B.</b> Radiotélévision Belge.
	<b>R.T.T.</b> Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	<b>R.V.A.</b> Régie des Voies Aériennes.
	<b>SABENA</b> Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	<b>S.N.C.B.</b> Société Nationale des Chemins de fer Belges.
	<b>S.N.C.I.</b> Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	<b>S.N.C.V.</b> Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux
	<b>S.N.D.E.</b> Société Nationale des distributions d'Eau.
<b>U.E.B.L.</b>	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
<b>U.E.P.</b>	Union Européenne de Paiements.

**SIGNES CONVENTIONNELS.**

—	la donnée n'existe pas
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

# STATISTIQUES

## TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
<b>I. — Population et comptes nationaux.</b>		<b>VII. — Prix et indices de prix.</b>	
1. Population .....	I - 1	1. Prix de gros mondiaux .....	VII - 1
2. Revenu national net au coût des facteurs .....	I - 2	2. Indices des prix de gros mondiaux .....	VII - 2
3. Produit national brut :		3. Indices des prix de gros en Belgique .....	VII - 3
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants .....	I - 3a	4. Indices des prix de détail en Belgique .....	VII - 4
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants .....	I - 3b	<b>VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.</b>	
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1958 .....	I - 3c	1. Tableau général .....	VIII - 1
4. Investissements bruts dans l'ensemble de l'économie	I - 4	2. Exportations par groupes de produits .....	VIII - 2
<b>II. — Emploi et chômage.</b>		3. Importations par groupes de produits .....	VIII - 3
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers) .....	II - 1	4. Indices du volume et des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4
2. Chômage — Renseignements généraux .....	II - 2	5. Orientation géographique .....	VIII - 5
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés .....	II - 3	<b>IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.</b>	
<b>III. — Agriculture et pêche.</b>		1. Chiffres annuels .....	IX - 1
1. Production agricole .....	III - 1	2. Chiffres trimestriels et semestriels .....	IX - 2
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges .....	III - 2	3. Balance des paiements avec les pays autres que le Congo et le Ruanda-Urundi .....	IX - 3
<b>IV. — Industrie.</b>		<b>X. — Marché des changes.</b>	
1. Indices généraux de la production industrielle .....	IV - 1	1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles .....	X - 1
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs) .....	IV - 2	<b>XI. — Finances Publiques.</b>	
3. Energie .....	IV - 3	1. Situation de Trésorerie .....	XI - 1
4. Métallurgie .....	IV - 4	2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice .....	XI - 2
5. Construction : données annuelles .....	IV - 5	3. Recettes fiscales (par exercice) .....	XI - 3
6. Construction : données mensuelles .....	IV - 6	4. Détail des recettes fiscales .....	XI - 4
<b>V. — Services.</b>		<b>XIII. — Organismes monétaires.</b>	
1. Transports :		1. Bilans intégrés des organismes monétaires .....	XIII - 1
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena .....	V - 1a	2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des orga- nismes publics monétaires et des banques de dépôts	XIII - 2
b) Navigation maritime .....	V - 1b	3. Origines des variations du stock monétaire .....	XIII - 3
c) Navigation intérieure .....	V - 1c	4. Stock monétaire .....	XIII - 4
2. Tourisme .....	V - 2	5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5
3. Commerce intérieur :		6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958) .....	XIII - 6
a) Indices des ventes .....	V - 3a	Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959) .....	XIII - 6
b) Ventes à tempérament .....	V - 3b	7. Situation globale des banques .....	XIII - 7
<b>VI. — Revenus.</b>		8. Comptes de chèques postaux .....	XIII - 8
1. Rémunérations des ouvriers .....	VI - 1	9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P. ....	XIII - 9

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux	
<b>XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.</b>				
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	3. Taux des certificats de Trésorerie .....	XIX - 3	
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4	
a) Mouvements des dépôts .....	XIV - 5a	5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles .....	XIX - 5	
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne .....	XIV - 5b	<b>XX. — Banques d'Émission étrangères.</b>		
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite .....	XIV - 5c	1. Taux d'escompte .....	XX - 1	
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie .....	XIV - 5d	2. Banque de France .....	XX - 2	
6. Caisses d'épargne privées .....	XIV - 6	3. Bank of England .....	XX - 3	
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie .....	XIV - 7	4. Federal Reserve Banks .....	XX - 4	
8. Compagnies d'assurances sur la vie .....	XIV - 8	5. De Nederlandsche Bank .....	XX - 5	
9. Inscriptions hypothécaires .....	XIV - 9	6. Banca d'Italia .....	XX - 6	
<b>XV. — Principales modalités de l'épargne dispo- nible à l'intérieur du pays .....</b>		XV	7. Deutsche Bundesbank .....	XX - 7
<b>XVI. — Émissions et dettes du secteur public.</b>			8. Banque Nationale Suisse .....	XX - 8
1. Émissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1		9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle .....	XX - 9
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public .....	XVI - 2	<b>Principales abréviations utilisées.</b>		
3. Dette de l'État .....	XVI - 3	<b>Liste des graphiques :</b>		
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public .....	XVI - 4	I - 3. — (P.N.B. calculé par l'analyse des dé- b) et c) } pense aux prix courants et aux prix de 1950 .....	I - 3b et c	
<b>XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.</b>		II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés .....	II - 3	
1. Évolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières .....	XVII - 1	IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2	
2. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres annuels .....	XVII - 2	VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée .....	VI - 1	
3. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres mensuels cumulés .....	XVII - 3	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3	
4. Émissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres annuels .....	XVII - 4	VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4	
5. Émissions des sociétés belges et congolaises — chif- fres mensuels .....	XVII - 5	VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII	
<b>XVIII. — Marché monétaire.</b>		IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX - 1	
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme .....	XVIII - 1	XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice .....	XI - 2	
3. Activité des chambres de compensation .....	XVIII - 3	XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires .....	XIII - 3	
<b>XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.</b>		XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks .....	XIII - 9	
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique .....	XIX - 1	XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a	
2. Taux de l'argent au jour le jour .....	XIX - 2	XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant .....	XVII - 1	

---

---

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.  
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.

---

---



IMPRIMERIE  
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE  
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE  
CH. AUSSEMS  
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 8